



*Avancer sur le chemin  
de la guérison*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS  
RAPPORT ANNUEL 2020-2021



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisme national qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ un million de personnes vivant dans les réserves et dans les régions urbaines et rurales. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives des Chefs en assemblée. L'APN se consacre à faire avancer les priorités des Premières Nations par l'examen, l'étude, la réponse et la défense d'un large éventail de questions et de questions politiques.  
© Assemblée des Premières Nations, juillet 2021

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)

*Oeuvre conçue par Latash Kinem et Ta7talíya Nahanee, Squamish*

Medicine Eagle rassemble les lignes de forme Squamish Eagle représentant le mouvement vers l'avant avec la vision de l'aigle dans une roue médicinale sacrée pour l'équilibre, tenant chacune des quatre directions, soulevant toute l'humanité sur son aile.



# Table des matières

<b>Rapport de la Cheffe nationale</b> .....	<b>3</b>
---	----------

## **Rapports des Chefs régionaux**

Cheffe régionale Joanna Bernard Nouveau-Brunswick .....	16
Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard	
Région de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) .....	18
Ghislain Picard Chef régional de l'APNQL.....	20
Glen (Gwiingos) Hare Chef régional de l'Ontario.....	22
Cheffe régionale Cindy Woodhouse Manitoba .....	25
Chef régional Bobby Cameron Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN), Traités nos 4, 5, 6, 8 et 10 .....	28
Chef régional Terry Teegee région de la Colombie-Britannique .....	32
Cheffe régionale, Kluane Adamek 'Aagé' région du Yukon .....	36
Chef régional/Chef national déné Gerald Antoine Nation dénée, Territoires du Nord-Ouest.....	41

## **Rapports des conseils**

Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations .....	46
Conseil des femmes de l'apn.....	48
Conseil national des jeunes .....	51
Conseil des anciens combattants des Premières Nations .....	55

<b>Rapport de la directrice générale</b> .....	<b>60</b>
--	-----------



# Table des matières

## Rapports des Directions

### Développement économique et infrastructures

Développement économique .....	66
Secteur des pêches .....	66
Infrastructures.....	70

### Environnement, terres et eau

Eau.....	74
Secteur des terres.....	75
Secteur de l'environnement.....	78

### Direction des droits, de la justice et de la gouvernance

Secteur des droits.....	82
Secteur de la justice.....	85
Secteur de la gouvernance .....	87

### Direction des affaires sociales

Secteur de la santé .....	90
Secteur du logement et de l'itinérance .....	93
Secteur des langues et de l'apprentissage.....	95
Secteur du développement social.....	98

États financiers de l'APN .....	105
---------------------------------	-----



## Rapport de la Cheffe nationale

# Rapport de la Cheffe nationale



## Rapport de la Cheffe nationale

Wahcheeyay Misiway,

Alors que je termine ma première année au poste de Cheffe nationale, je demeure la Cheffe que j'ai toujours souhaité être : calme, respectueuse et qui agit avec son cœur.

### PROMOUVOIR LE CHANGEMENT : UN LEADERSHIP COLLABORATIF

Je continue de m'efforcer d'incarner un style de leadership inclusif, fondé sur l'amour et l'attention, qui témoigne d'un grand respect pour toutes les personnes que je rencontre. J'estime que la micro-gestion va à l'encontre d'un leadership efficace. Par conséquent, je crée toujours un espace pour que les autres dirigeants puissent faire leur travail et gérer leurs propres dossiers. Je reconnais que les réalisations sont le fruit de l'ensemble de l'équipe de direction de l'APN.

Mon style de leadership est axé sur la collaboration et je crois qu'il faut laisser aux Chefs régionaux la possibilité de diriger leurs portefeuilles et leurs régions sans interférence de la part de mon bureau. Je suis là pour offrir mon aide, des conseils et tout le soutien administratif nécessaire, mais la prise de décision leur revient strictement. Je suis fière d'annoncer qu'entre juillet 2021 et juillet 2022, le Comité exécutif s'est réuni 26 fois pour discuter de nombreux enjeux importants, et que bon nombre de décisions ont été prises et des motions adoptées. Nous avons également organisé des séances d'information et de mise à jour mensuelles au cours desquelles nous avons fait le point sur les travaux entrepris par le bureau de la Cheffe nationale au cours d'un mois donné.

### PRINCIPALES MESURES

*Bien que de nombreuses priorités restent la cible d'efforts, lorsque je fais le bilan de tout ce que nous avons accompli dans le cadre de nos activités de plaidoyer cette année, je reconnais que nous nous rapprochons de la solution à des problèmes de longue date. Au cours de l'année écoulée, nous avons entrepris les mesures suivantes :*

- Des séjours en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse ont été effectués malgré les confinements;
- Un nombre sans précédent de réunions du Comité exécutif et de séances d'information a été tenu : 26 en 1 an;
- Les Chefs ont été mis en relation avec les ministres, sur demande;
- Élaboration du document Le chemin de la guérison en vue d'influencer les programmes des partis dans le cadre des 44e élections fédérales;
- Un accent sur nos enjeux a été maintenu à l'échelle nationale et internationale : APTN, BBC, CBC, CNN, CTV, JUNOS;
- Une attention nationale a été attirée sur les droits de pêche inhérents et issus de traités des Mi'kmaq;
- Participation aux droits de pêche des Nuu-chah-nulth;
- Création de portefeuilles distincts pour les pêches de la côte Est et de la côte Ouest;
- La première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été marquée par l'événement « Des tambours pour les enfants » à Tk'emlúps te Secwepemc;
- Visite des communautés inondées de la vallée de Nicola en décembre et en mars;

# Rapport de la Cheffe nationale

- Participation au Forum des Nations Unies sur les questions autochtones afin d'inviter le rapporteur spécial au Canada pour qu'il enquête sur la mort de nos enfants;
- Élaboration d'une proposition visant à établir une table nationale sur la prospérité;
- Appel à un nouveau pacte économique pour assurer le partage de la richesse avec les Premières Nations, concept qui se fait attendre depuis longtemps;
- Sollicitation de l'aide des gardiens du savoir pour établir un processus de guérison pour le personnel;
- Allocution au Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour discuter des répercussions de la *Loi sur les mesures d'urgence* sur les Premières Nations.
- Plaidoyer en faveur de la création d'un Conseil national sur la réconciliation (Appels 53-56 de la CVR) qui aboutira à l'adoption d'une loi par le gouvernement fédéral.

## UN MOMENT UNIQUE DANS L'HISTOIRE

Comme vous le savez, être à la tête cette année a été à la fois extraordinaire et extraordinairement difficile. Nous émergeons d'une pandémie, nous travaillons dans un contexte où le gouvernement fédéral minoritaire fonctionne dans le cadre d'une entente sur les crédits et la confiance, des états d'urgence sont déclarés en raison des changements climatiques et des convois manifestent dans les rues, nous avons rendu visite au Pape et avons reçu la visite du prince Charles et, par-dessus tout, nous pleurons collectivement les enfants qui ne sont pas rentrés chez eux après avoir été victimes d'assimilation et de génocide dans les pensionnats indiens. Je tiens à vous féliciter pour votre dévouement et votre travail en ces temps sans précédent. Avec vous, je suis

pleine d'espoir pour l'avenir, impatiente de travailler dur et motivée par l'élan que nous avons créé ensemble en tant que dirigeants des Premières Nations.

Nous vivons une période spéciale pour nous, les Premières Nations. Il y a tant de bonnes choses à célébrer, et tant de premières que nous pouvons souligner et pour lesquelles nous pouvons nous féliciter les uns les autres. Il s'agit notamment de l'alliance et de l'empathie que ressentent de plus en plus de personnes non-autochtones dans le monde entier à l'égard des tombes anonymes et de l'intérêt international manifesté pour demander des comptes aux églises et aux gouvernements. Nous avons également réalisé deux mesures sans précédent au sein de l'Assemblée des Premières Nations avec la création d'un Caucus national de dirigeantes élues et l'établissement d'un Conseil de personnes 2ELGBTQQIA+. Avec votre aide, nous nous tournons vers un avenir prometteur, prospère et rayonnant.

## L'APN SUR LA SCÈNE MONDIALE

Après la pandémie et des années de restrictions en matière de voyage, l'Assemblée des Premières Nations est de retour sur la scène internationale.

Qu'il s'agisse d'appuyer des enjeux d'importance mondiale comme les différends relatif aux pêches et la souveraineté des Premières Nations, de comparaître devant la Chambre des communes pour exprimer nos préoccupations quant aux conséquences de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour les Premières Nations ou de participer à la couverture médiatique du budget fédéral, j'ai le plaisir de me lever, de défendre vos intérêts et de représenter une voix positive pour le progrès.



# Rapport de la Cheffe nationale



Au siège des Nations Unies à New York, en avril dernier, j'ai pu rencontrer des dirigeants autochtones et des défenseurs des terres du monde entier, notamment de la Colombie, du Guatemala et de l'Ukraine. Nous partageons de nombreux problèmes, car nous appartenons tous à des États membres des Nations unies qui continuent de

s'enrichir et de profiter de la répression et de l'oppression de nos Nations autochtones. Nous sommes tous des gardiens de l'eau et des intendants de nos terres, et j'ai été heureuse de pouvoir établir des liens importants qui initient le dialogue et encouragent la solidarité entre les Autochtones, de l'île de la Tortue et au-delà.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

*Lorsque le Comité exécutif de l'APN travaille de manière concertée et unie, nous pouvons accomplir beaucoup de choses. Nous pouvons souligner les résultats suivants obtenus au cours de l'année qui vient de s'écouler grâce à l'excellent travail que nous avons accompli ensemble :*

- Le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada, soit 40 milliards de dollars (CR Woodhouse);
- Pour la première fois de l'histoire, le drapeau canadien a été mis en berne pour la Journée des anciens combattants autochtones;
- Des excuses historiques ont été présentées aux survivants par le pape François au Vatican (CR Antoine);
- Travail avec les Chefs sur les changements à la Charte pour établir un Conseil de personnes 2ELGBTQQIA+ (Khelsilem, Chef Bissaillon);
- Obtention d'un financement de 6,2 millions de dollars pour le Caucus national des dirigeantes élues, dont 150 000 \$ pour tous les bureaux régionaux;

- Nomination par le Canada d'un intervenant spécial chargé d'enquêter sur les tombes anonymes;
- Obtention d'un financement de 4,4 millions de dollars pour la Société des services d'urgence des Premières Nations pendant les inondations en Colombie-Britannique (CR Teegee);
- Plaidoyer en faveur d'un financement pour la recherche des anciens pensionnats; le gouvernement a par la suite annoncé 320 millions de dollars;
- Un nouveau financement de 4 milliards de dollars annoncé par le gouvernement du Canada pour le logement.

## RENFORCER LES LIENS

Tous les jours depuis mon élection au poste de Cheffe nationale, j'établis des liens avec les Chefs régionaux et les partenaires fédéraux des quatre coins du Canada afin de m'assurer que les priorités des Premières Nations sont au premier plan et que les engagements sont respectés.

Comme vous le constaterez dans mon tableau des principales réunions, la vidéoconférence nous a permis de nous réunir en ligne plus régulièrement, m'a permis de mettre en contact les Chefs avec les ministres et, en somme, a accéléré notre travail de la meilleure façon possible. Nous avons pu entretenir des lignes de communication directes avec les ministres et d'autres grands dirigeants des quatre coins de l'île de la Tortue.

J'ai eu le plaisir de visiter six régions (Québec, Nouvelle-Écosse, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Colombie-Britannique) jusqu'à présent cette année et, avec l'assouplissement des restrictions, je me réjouis à l'idée de découvrir davantage de nos magnifiques terres, territoires et eaux dans les mois et les années à venir.



# Rapport de la Cheffe nationale

## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ET RÉUNIONS

Les réunions revêtent une importance essentielle pour faire avancer les travaux et je suis heureuse de présenter la liste suivante des réunions qui ont été tenues en personne, par Zoom et par téléconférence au cours de l'année écoulée :

### Premières Nations

- Grand Chef Abram Benedict, *Conseil des Mohawk d'Akwesasne*
- Grand Chef Alison Linklater, *Conseil des Mushkegowuk*
- Reg Niganobe, *Chef du Grand Conseil de la Nation Anishinabek*
- Grand Chef Garrison Settee, *Keewatinowi Okimakanak du Manitoba*
- Grand Chef Kahsennehawe Sky-Deer, *Kahnawake*
- Chef Peter Collins, *Première Nation de Fort William*
- Chef Leroy Denny, *Première Nation d'Eskasoni*
- Chef Cadmus Delorme, *Première Nation de Cowessess*
- Chef Darrel Draney, *Première Nation de Skeetchestn*
- Chef Paul Gladu, *Première Nation de Sand Point*
- Chef Marcus Hardy, *Bande indienne de Red Rock*
- Chef Fabian Head, *Nation crie de Red Earth*
- Chef Mark Hill, *Six Nations*
- Chef Lee Ketchemonia, *Première Nation de Keeseekoose*
- Chef Francis Lacey, *Tsilhqot'in*
- Chef Arnold Lampreau, *Bande indienne de Shackan*
- Chef Greg Louie, *Première Nation d'Ahousesht*
- Chef Harvey McLeod, *Bande d'Upper Nicola*
- Chef David Masakeyash, *Première Nation de Mishkeegogamang*
- Chef David Monias, *Nation crie de Pimicikamak*
- Chef Fred Robbins, *Première Nation d'Esketemc*
- Chef Willie Sellars, *Première Nation de Williams Lake*
- Chef Wayne Sparrow, *Première Nation de Musqueam*
- Cheffe Gladys Thompson, *Première Nation de Rocky Bay*

- Cheffe Janet Webster, *Première Nation de Lytton*
- Cheffe Emily Whetung, *Première Nation de Curve Lake*
- Président Natan Obed, *Inuit Tapiriit Kanatami*

### Ministres et autres dignitaires

- Charles, prince de Galles et Camilla, *duchesse de Cornouailles*
- Mary Simon, *gouverneure générale*
- Justin Trudeau, *premier ministre (Tk'emlúps, Williams Lake)*
- Jagmeet Singh, *chef du NPD*
- Chrystia Freeland, *vice-première ministre, ministre des Finances*
- Marc Miller, *ministre des Relations Couronne-Autochtones Canada*
- Patty Hadju, *ministre de Services aux Autochtones Canada*
- David Lametti, *ministre de la Justice et procureur général*
- Marco Mendicino, *ministre de la Sécurité publique*
- Joyce Murray, *ministre des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne*
- Pablo Rodriguez, *ministre du Patrimoine canadien*
- Steven Guilbeault, *ministre de l'Environnement et du Changement climatique*
- Marci Ien, *ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et des Jeunes*
- Omar Alghabra, *ministre des Transports*
- Karina Gould, *ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*
- Jonathan Wilkinson, *ministre des Ressources naturelles*
- Président Fawn Sharp, *Congrès national des Indiens d'Amérique*
- Bob Rae, *ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies*
- Susannah Goshko, *haute-commissaire du Royaume-Uni*
- José Francisco Calí Tzay, *rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- Alicia Buenrostro Massieu, *représentante permanente adjointe pour les NU au Mexique*



# Rapport de la Cheffe nationale



- Stephanie Scott, *directrice exécutive du Centre national pour la vérité et la réconciliation*
- Catherine Tait, *directrice générale de la CBC*

## Réunions de diffusion d'informations en tête-à-tête avec les Chefs régionaux

*En plus des réunions régulières avec les Chefs régionaux tout au long de l'année, j'ai tenu les réunions en tête-à-tête suivantes. J'organiserai les autres rencontres individuelles après l'AGA.*

- Kluane Adamek, *Cheffe régionale du Yukon*
- Glen Hare, *Chef régional de l'Ontario*
- Paul Prosper, *Chef régional de la Nouvelle-Écosse*
- Ghislain Picard, *Chef régional du Québec/ Labrador*
- Joanna Bernard, *Cheffe régionale du Nouveau-Brunswick*
- Terry Teegee, *Chef régional de la Colombie-Britannique*

## LE CHEMIN VERS LA GUÉRISON

En tant que Cheffe nationale, je continue à prendre des décisions mesurées sur le chemin de la guérison, notamment :

1. Vérité, réconciliation et guérison pour les Premières Nations et tous les Canadiens;
2. Défense et promotion des droits inhérents et issus de traités;

3. Un nouveau pacte économique pour les Premières Nations - Table nationale sur la prospérité.

Le chemin de la guérison vise à construire un meilleur avenir pour tous les habitants de l'île de la Tortue, un avenir qui assure une équité et égalité accrues pour les Premières Nations et qui nous prépare à relever des défis comme les changements climatiques et la reprise post-pandémique.

## Changements climatiques

Alors que la COVID-19 devient endémique, nous devons continuer à lutter contre les changements climatiques pour rééquilibrer notre relation avec l'ensemble de la Création. Cette année seulement, nous avons subi les effets de nombreuses crises climatiques extrêmes. Il est donc clair qu'il n'existe aucun autre enjeu plus urgent pour nos communautés, l'île de la Tortue

et l'humanité toute entière que la protection de nos terres, de nos eaux et de nos ressources. Les points de vue des Premières Nations conduiront à l'élaboration de solutions holistiques, multidimensionnelles et interconnectées, axées sur la décarbonisation et la décolonisation.

# Rapport de la Cheffe nationale

## Un nouveau pacte économique pour les Premières Nations

La vérité et la réconciliation doivent inclure la réconciliation économique. Nous devons travailler à l'élaboration d'un nouveau pacte économique qui permette aux Premières Nations de jouir de l'autonomie, de l'autodétermination et de l'autonomie gouvernementale qui leur sont garanties par la Constitution, et qui permette de partager équitablement les richesses de ce pays. J'ai rencontré le ministre Patty Hajdu peu après l'annonce du budget et elle a exprimé un intérêt pour le financement d'une table nationale sur la prospérité qui pourrait servir à définir le nouveau pacte économique.

## Femmes, jeunes et personnes 2ELGBTQQIA+

Nous devons la préservation, la protection et le souci de cet héritage à nos communautés, y compris aux personnes les plus marginalisées, soit les femmes, les jeunes et les personnes 2ELGBTQQIA+. À cette fin, le Caucus national des dirigeantes élues se réunira pour la première fois cet été et la première réunion du Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ se tiendra ici, à l'occasion de la 43e Assemblée générale annuelle. En outre, nous sommes en discussion avec le Conseil des jeunes de l'APN pour déterminer la manière dont mon bureau peut aider le Conseil à atteindre ses objectifs au niveau national.

Mais les efforts ne s'arrêtent pas là. Nous avons encore beaucoup de travail à faire en tant que dirigeants sur le Chemin de la guérison et beaucoup d'autres voix manquent encore à la table, dont celles des personnes handicapées. Nous devons aux générations futures d'exprimer nos dons sacrés, d'être des partenaires actifs dans la prise de décision et de s'opposer au système colonial. Je veux que les générations futures se souviennent de cette époque et se rendent compte qu'elle a marqué un tournant dans l'histoire.

## Établissements d'assimilation et de génocide : Excuses du pape

Tandis que nous continuons à exercer des pressions pour que les responsables rendent des comptes, l'une des priorités absolues du Chemin de la guérison consiste à veiller à ce que tous les survivants des établissements d'assimilation et de génocide et de traumatismes intergénérationnels - ainsi que ceux qui souffrent encore - soient toujours reconnus et honorés.

Je n'ai pas participé moi-même à la visite au Vatican, mais je remercie les délégués qui se sont rendus à Rome pour avoir raconté leur histoire au nom des survivants. Si je me réjouis des résultats des rencontres privées et publiques avec Sa Sainteté le pape François en mars, je demeure préoccupée par la visite du pape François sur l'île de la Tortue ce mois-ci. Je n'ai pas l'intention de saluer le pape lorsqu'il viendra au Canada car, au moment de la rédaction du présent rapport, aucune visite dans d'anciens pensionnats indiens n'a été confirmée. J'ai hâte de l'entendre prononcer des excuses sur nos terres traditionnelles, ce qui répondra à l'Appel à l'action n°58 de la Commission de vérité et réconciliation.

## Rapporteur spécial

Nous continuerons également à réclamer justice, reddition de comptes et enquêtes indépendantes. En novembre 2021, j'ai écrit au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour demander une réparation complète, y compris des poursuites pénales, des sanctions et d'autres recours. Je demande une réunion officielle avec le rapporteur spécial afin d'examiner les solutions possibles au niveau international par l'intermédiaire des Nations Unies. En outre, la Cour pénale internationale reste une possibilité à envisager pour l'Assemblée des Premières Nations. Nous espérons pouvoir simultanément demander et obtenir justice et guérison au niveau national



# Rapport de la Cheffe nationale



auprès du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son intervenant spécial, et au niveau international, auprès du rapporteur spécial des Nations Unies.

## Langues

Nous saluons le prochain Plan d'action mondial pour la Décennie internationale. Nos langues revêtent une importance vitale car elles nous relient à tout : nos familles, nos communautés, nos terres et notre Nation.

Aujourd'hui et tout au long de la décennie à venir, marchons sur le chemin de la guérison, en appuyant les champions des langues et chaque personne autochtone qui réapprend à parler sa langue et à chanter les chansons de ses ancêtres. Nous avons tous l'obligation sacrée et spirituelle de protéger et de revitaliser les langues autochtones.

## CONCLUSION – Aller de l'avant

En tant que dirigeante de longue date, dotée de plus de 33 ans d'expérience, j'ai appris qu'un dirigeant seul ne peut accomplir que très peu de choses. Ce sont les autres dirigeants et le personnel qui font vraiment le gros du travail et qui assurent le succès du mandat.

Sur ce, j'aimerais dire Meegwetch à tous les Chefs régionaux, les Grands Chefs, les Chefs et les conseillers, ainsi qu'à tous les autres dirigeants qui font la promotion de nos intérêts à travers toute l'île de la Tortue. Je me réjouis à l'idée de parcourir un bout de chemin ensemble tout en apportant des changements positifs et évolutifs qui nous permettront de réaliser notre vision selon laquelle des enfants heureux, en bonne santé, entourés de l'amour et des soins de leur famille, vivent dans des communautés sûres et dynamiques. La vision positive de l'avenir comprend une organisation saine de l'Assemblée des Premières Nations où chacun se sent en sécurité, reconnu et maître de ses capacités.

Je tiens également à remercier le personnel du Bureau de la Cheffe nationale et du Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations pour son soutien, son expertise, ses connaissances et, surtout, pour son dévouement. Malgré les défis auxquels nous avons été confrontés, vous avez fait un travail formidable.

## APRIX ET RECONNAISSANCE

*Je suis très reconnaissante que mon travail soit reconnu. Toutefois, il est important de noter que je partage ces prix avec mon personnel, le Comité exécutif de l'APN et tous les Chefs du Canada.*

- Héros de la vaccination de 2021 : The Star
- Les 100 personnes les plus influentes de la politique fédérale : The Hill Times
- La liste des personnes influentes de Maclean's : 50 Canadiens qui montrent la voie, mènent le débat et façonnent notre façon de penser
- Les 25 femmes les plus influentes de 2022
- Mère de l'année : Prix Parce que les mères sont le pivot familial
- Humanitaire de l'année : Institut cinématographique Weengushk

Je nous appelle à nous unir dans le cadre des efforts que nous déployons pour mieux défendre nos intérêts et travailler pour les habitants de nos communautés. Comme le disent nos aînés, nous devons maintenant assumer les grandes responsabilités et saisir les occasions qui se profilent à l'horizon.

Il existe un chemin vers la guérison et nous y parviendrons en travaillant ensemble.

*Pour conclure, dans mon dialecte cri, je vous dis "Ninanaskamon" (je vous suis reconnaissante, je vous remercie) et "Kisahkeetin" (je vous aime).*

Cheffe nationale RoseAnne Archibald



## Rapports des Chefs régionaux

# Rapports des Chefs régionaux



## Chef régional Paul Prosper *Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse*

Kwe Nituptup. C'est avec beaucoup d'honneur et de respect que je présente ce rapport au nom des Chefs mi'kmaq de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Malgré les défis continus que pose une pandémie mondiale, de nombreux progrès ont été réalisés dans le cadre de diverses initiatives à l'échelle régionale, nationale et mondiale. Nous restons déterminés à assurer la croissance, la prospérité et le bien-être de la communauté.

### **Introduction :**

Les dirigeants mi'kmaq améliorent la vie de leur peuple. La pêche à des fins de subsistance convenable constitue un élément vital de l'économie et du mode de vie des Mi'kmaq. Les dirigeants ont mis en place des systèmes de gestion de la pêche qui reflètent les coutumes, les valeurs et les traditions des Mi'kmaq. Les autres priorités comprennent la transition des services de santé, l'aide au revenu et la protection de l'enfance. La compétence en ce qui a trait au cannabis, l'imposition, l'adhésion, le logement, le jeu et la connectivité demeurent également des enjeux fondamentaux. Nous faisons la promotion d'une initiative de la Nation mi'kmaq qui se traduira par de meilleures pratiques de gouvernance. Notre bureau régional représente deux provinces et répond aux besoins distincts de chaque région par l'entremise d'un comité conjoint.

### **Principales activités et questions régionales**

Voici quelques activités importantes qui ont eu lieu dans la région :

- Pêche à des fins de subsistance Marshall - Alors que les litiges et les consultations en ce qui concerne la pêche se poursuivent, les plans de

gestion de la pêche à des fins de subsistance Netukulimk constituent un mécanisme de mise en œuvre des traités.

- Établissement du bureau régional - La dotation en personnel et l'installation des bureaux secondaires sont terminées. Les efforts portent maintenant sur la constitution en société.
- Services de police - Des séances de mobilisation régionales sont en cours afin d'orienter l'élaboration d'un cadre législatif sur les services de police des Premières Nations. Ces séances de mobilisation reçoivent l'appui de deux comités directeurs à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.
- Adhésion des Mi'kmaq - La résolution de la question de l'adhésion aux bandes, en suspens depuis longtemps, exige un engagement immédiat du gouvernement fédéral à reprendre les discussions de bonne foi.
- Protection de l'enfance mi'kmaq - Une discussion a eu lieu sur l'initiative Maw-Kleyukik Knijannaq (Ne séparons pas nos enfants). Une loi sur la protection de l'enfance mi'kmaq a été rédigée et servira de base à la compétence des Mi'kmaq.
- Gouvernance sociale des Mi'kmaq - Tan-Etli-tpi-tmk est une affirmation de l'autonomie des Mi'kmaq en matière de gouvernance sociale. La stratégie nationale de réforme de l'aide au revenu menée par SAC et l'APN doit tenir compte de cette initiative et la respecter.
- Loi sur la langue mi'kmaq - Mi'kmaw Kina'matnewey a joué un rôle de premier plan dans l'adoption (en 3<sup>ème</sup> lecture) de la loi sur la langue mi'kmaq.
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) - Notre bureau a participé à la 42<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental de l'OMPI en vue d'obtenir des protections juridiques internationales pour le savoir traditionnel

# Rapports des Chefs régionaux

autochtone, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques.

- Fondation Paul Martin - Notre bureau s'est associé à la Fondation Paul Martin pour l'administration d'un projet pilote à Terre-Neuve.
- Racisme systémique et moyens de subsistance convenable - Nous continuons à travailler avec plusieurs sénateurs et personnes de confiance afin de définir le traitement des pêcheurs Mi'kmaq dans le cadre de la pêche à des fins de subsistance.

## *Terres, territoires et ressources*

En tant que titulaire du portefeuille des Terres, des Territoires et des Ressources, j'ai le plaisir de faire le point sur les efforts déployés actuellement pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres. Au cours de la dernière année, j'ai poussé le gouvernement du Canada à travailler avec les Premières Nations pour réformer plusieurs politiques importantes, notamment celles sur les revendications particulières, les ajouts aux réserves et les revendications territoriales globales. En 2022, nous avons terminé une proposition de réforme des revendications particulières de l'APN basée sur les commentaires des Premières Nations et les mandats conférés par les résolutions de l'APN. Nous plaillons actuellement en faveur d'un processus visant à élaborer conjointement un nouveau centre des revendications particulières entièrement indépendant et conforme aux quatre grands principes suivants : indépendance, honneur de la Couronne, reconnaissance des lois des Premières Nations et absence de contraintes financières arbitraires.

La politique d'ajouts aux réserves prend du temps, est coûteuse et ne parvient pas à faire des intérêts des Premières Nations une priorité. Le budget de 2021 prévoit 43 millions de dollars de nouveaux fonds pour stimuler le processus d'ajouts aux réserves et faciliter

une réforme conjointe. Les prochaines étapes comprennent la distribution d'un sondage national sur les ajouts aux réserves à toutes les Premières Nations afin de fournir des données de référence indispensables pour appuyer l'analyse et le dialogue futur.

Les mandats de l'APN rejettent clairement la politique sur les revendications territoriales globales et appellent à l'élaboration de nouvelles démarches fondées sur la pleine reconnaissance des titres ancestraux. Ces démarches doivent respecter les nombreuses façons dont les Premières Nations affirment leur autodétermination et doivent être conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'engagement à établir un plan d'action national offre une autre occasion de tenir un dialogue significatif sur les types d'espaces de négociation nécessaires pour promouvoir l'autodétermination et la réconciliation avec la Couronne.

## *Propriété intellectuelle autochtone*

L'APN continue de participer au Comité intergouvernemental de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Caucus autochtone, qui est composé de représentants d'organisations autochtones du monde entier, est chargé de protéger le savoir autochtone, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques en élaborant des lois et des conventions internationales. L'appropriation illicite et l'exploitation se poursuivent sans le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones consacre des normes minimales pour la protection des droits autochtones, y compris les droits de propriété intellectuelle autochtones, comme le



## Rapports des Chefs régionaux

prévoient les articles 11 et 31. Les États membres ont l'obligation, y compris celle contenue dans les traités existants, de reconnaître, de respecter et de défendre les droits des peuples autochtones. Lors de la 42e réunion du Comité intergouvernemental de l'OMPI qui a eu lieu en février dernier, l'avocat général de l'APN, Stuart Wuttke, a coprésidé le Caucus autochtone et a présenté des observations en leur nom. J'ai eu l'honneur de prononcer la déclaration d'ouverture au nom du Caucus autochtone lors de la séance plénière générale. L'APN joue un rôle inestimable dans la protection et la préservation du savoir autochtone, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques pour toutes nos générations futures. L'OMPI est le seul forum permettant de promouvoir ces protections par l'élaboration de lois et de conventions internationales.

### La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Les Mi'kmaq de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont le peuple de l'aube. Nos terres traditionnelles, connues sous le nom de Mi'kma'ki, comprennent les provinces de l'Atlantique ainsi que certaines parties du Québec

et du Maine. Notre histoire de la création et nos contes oraux nous apprennent que nous sommes issus de la terre, tout comme l'herbe qui pousse du sol. Les Mi'kmaq possèdent des droits ancestraux et des droits issus de traités qui ont été reconnus par les plus hauts tribunaux de ce pays. En tant que peuple souverain et fier, les Mi'kmaq sont guidés par leurs coutumes, leurs valeurs et leurs traditions, lesquelles orientent tous nos efforts.

### Conclusion:

C'est un honneur de servir la région de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Le personnel du Secrétariat de l'APN est vraiment dévoué à la défense de nos intérêts et à l'amélioration de nos Nations. Bien que nous ayons encore beaucoup à accomplir, je fais confiance aux conseils avisés et à l'expérience de mes collègues du Comité exécutif. Nous devons toujours créer de nouvelles façons de nous unir pour être plus forts.

*Amicalement vôtre, en reconnaissance des droits juridiques et de la personne des Premières Nations. Wela'liog!*







# Rapports des Chefs régionaux



## Cheffe régionale Joanna Bernard

### *Nouveau-Brunswick*

Qey/'Kwey, au nom de la région du Nouveau-Brunswick de l'APN, bienvenue aux aînés, aux anciens combattants, aux Chefs, aux dirigeants, aux jeunes et aux délégués à la 43e Assemblée générale annuelle! Je tiens à souligner que nous nous réunissons sur les territoires traditionnels non cédés des Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh.

#### **Introduction :**

J'ai récemment été élue au poste de Cheffe régionale du Nouveau-Brunswick le 30 novembre 2021. Je succède à d'anciens Chefs régionaux qui ont accompli de grandes choses et je souhaite prendre le temps de reconnaître et d'honorer notre ancien Chef régional Roger Augustine pour son dévouement et son travail acharné dans la région. J'ai l'intention de continuer à faire avancer les dossiers et, en reconnaissance du caractère unique de la gouvernance de chaque communauté, je m'engage à exercer des pressions sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils reconnaissent l'autorité de chaque communauté à créer ses propres lois et à assumer ses compétences.

#### **Principales questions et activités régionales :**

Les derniers mois ont constitué une expérience d'apprentissage extraordinaire. J'ai passé la majeure partie de mon temps à établir un bureau régional incorporé, à me familiariser avec les mandats et les directives de l'APN et, plus important encore, à rencontrer les Chefs du Nouveau-Brunswick afin d'assurer une communication ouverte, le

dialogue et la transparence. Nous travaillons actuellement à la détermination d'enjeux importants qui nous unissent. Je m'engage à apporter mon soutien continu à nos dirigeants dans les domaines suivants :

- Titre ancestral et droits issus de traités;
- Droits de pêche protégés par la Constitution;
- Changement au système judiciaire (y compris une enquête dirigée par les Autochtones sur le racisme systémique);
- FFADA;
- Vérité et Réconciliation et mise en œuvre des 94 Appels à l'action;
- Accords fiscaux;
- Services de police;
- Changements climatiques.

#### **Comité national des pêches**

En tant que coprésidente du Comité national des pêches, je poursuis mon travail sur nos droits de pêche protégés par la Constitution. Avec le Chef régional Teegee, le Comité national des pêches cherche à promouvoir les intérêts collectifs des Premières Nations sur les questions liées aux pêches, y compris les pêches intérieures, l'aquaculture, la gouvernance et la conservation des océans ainsi que les systèmes de connaissances autochtones. Cette année, nous avons assisté à un début plus respectueux des droits inhérents des Premières Nations à la pêche dans l'Atlantique que l'année précédente. Nous espérons qu'il en sera de même pour la pêche dans le Pacifique.

## Rapports des Chefs régionaux

### La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est fermé à toute forme de progrès dans ses relations avec les Premières Nations. Il viole continuellement le titre et les droits issus de traités des Premières Nations. Une nouvelle politique a été introduite l'automne dernier qui interdit à tous les fonctionnaires de délivrer des reconnaissances territoriales ou de titre. Les Premières Nations continuent de dénoncer le manque de respect croissant du gouvernement à l'égard de notre peuple.

J'aimerais encourager le gouvernement provincial à entretenir des relations de Nation à Nation. Il reste beaucoup de travail à faire et nous devons travailler ensemble, en établissant des relations positives basées sur la collaboration en tant que société.

### Conclusion – Aller de l'avant :

Pour conclure, je tiens à remercier le Secrétariat de l'APN pour l'excellent soutien qu'il a apporté à mon bureau et à mon personnel. Le Bureau régional a une politique de porte ouverte. J'accueille et encourage la communication et le dialogue ouverts. Je veux entendre ce que les aînés et mes collègues dirigeants ont à dire et apprendre d'eux. Je me réjouis à l'idée de servir ma région au cours des trois prochaines années!

*En tant que dirigeants, mettons-nous au défi de parler d'une seule voix tout en respectant la culture, les coutumes et l'individualité de chacun.*



# Rapports des Chefs régionaux



## Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard

### Région de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

*K'we, en tant que Cheffe régionale par intérim, je suis heureuse de vous présenter ce rapport et de faire le point sur la région de l'Île-du-Prince-Édouard.*

#### Introduction :

Je suis la Cheffe Darlene Bernard de la Première Nation de Lennox Island, de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous formons une petite communauté progressiste sur la côte nord de l'Î.-P.-É.. La Première Nation d'Abegweit est située dans l'est de l'île. Je suis heureuse que la région de l'Î.-P.-É. soit maintenant pleinement représentée au sein du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations. Notre voix contribuera de façon constructive à la discussion nationale, améliorera la diffusion de l'information au sein de notre région et fera en sorte que nos points de vue, nos objectifs et nos aspirations soient reflétés dans les travaux de l'APN.

#### Principales questions et activités régionales :

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous travaillons à l'établissement d'un bureau et à l'élaboration d'un processus de sélection du premier Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai assisté à des réunions de l'APN afin de mieux comprendre le rôle et les responsabilités des Chefs régionaux. Il s'agit d'une fonction fascinante, et nous avons hâte de faire avancer les choses.

La pêche représente un enjeu fondamental pour les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce printemps, Lennox Island met en œuvre son droit issu de traités sans l'appui du ministère des Pêches et des Océans (MPO), comme nous l'avons vu dans d'autres provinces.

Le logement constitue un autre enjeu important. Comme toutes les autres Premières Nations du Canada, nous avons de longues listes de personnes ayant besoin d'un logement convenable. Nous nous penchons sur de nombreux moyens novateurs de répondre à nos besoins en matière de logement, tout en veillant à ce que cet enjeu demeure une priorité et bénéficie d'un appui à tous les niveaux de gouvernement.

L'éducation demeure un enjeu important, car de plus en plus de membres des Premières Nations de l'Î.-P.-É. souhaitent poursuivre leurs études pour répondre aux exigences d'un marché du travail en constante évolution. De nombreuses nouvelles possibilités d'emploi et de formation sont à l'étude.

La Première Nation de Lennox Island a affirmé son droit à la compétence en ce qui a trait à la vente de cannabis dans sa communauté, et nous estimons que notre démarche fondée sur un modèle de réduction des méfaits est appropriée et bénéfique pour nos familles et notre communauté. En offrant un appui aux Premières Nations, en contribuant à la

# Rapports des Chefs régionaux

réduction des zones grises juridiques et en apportant des changements législatifs positifs, nous favoriserons une participation adéquate à cette industrie là où les Premières Nations le désirent.

## Portefeuille national

En tant que Cheffe de la Première Nation de Lennox Island, je suis membre du Comité des Chefs sur le développement économique. Le développement économique et communautaire est ma passion, et je travaille sur de nombreux projets qui visent à améliorer la vie de nos citoyens. J'aime pouvoir faire part de nos expériences, présenter des pratiques exemplaires, partager des idées et offrir un soutien et des conseils lorsque je le peux au sein de ce Comité.

## La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en collaboration et de faire partie d'une organisation très importante qui influencera les politiques et les lois qui auront une incidence profonde et durable sur nos communautés.

## Conclusion – Aller de l'avant:

C'est un plaisir de travailler avec le Comité exécutif et les dirigeants des Premières Nations. J'espère avoir apporté une contribution constructive et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre participation.

*Dans la paix, l'amitié et l'unité,  
Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard,  
Î.-P.-É.*



# Rapports des Chefs régionaux



## Ghislain Picard

### *Chef régional de l'APNQL*

Au nom des Chefs de l'APNQL, salutations aux Chefs et Conseillers de l'ensemble des territoires.

Salutations également à notre Cheffe nationale et à mes collègues membres du Comité exécutif de l'APN, ainsi qu'à tous les délégués et participants à cette importante assemblée.

#### **Introduction :**

Les impacts négatifs de la pandémie pour les Premières Nations au cours des deux dernières années rendent encore plus évidente l'importance pour nos Nations d'exercer leur pleine autodétermination, leur autonomie gouvernementale dans tous les secteurs d'activité. Les gouvernements des Premières Nations sont les seuls à être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de leurs citoyens, quel que soit leurs lieux de résidence, dans les villes ou dans nos communautés.

#### **Principales questions et activités régionales**

Je suis convaincu que les travaux collectifs que nous mènerons au cours de notre Assemblée annuelle de 2022 constitueront autant de pas vers l'affirmation et la mise en œuvre de notre autodétermination, pour le bénéfice direct de la population de toutes les Premières Nations, sur l'ensemble des territoires.

Je me dois d'abord de remercier les Chefs de l'APNQL qui, au cours de l'élection tenue à la fin de janvier 2022, m'ont renouvelé leur confiance. C'est à la fois un très grand honneur et une lourde responsabilité à laquelle je continuerai de consacrer toute mon énergie.

Dans leur sagesse, les aînés nous rappellent de ne pas accorder au gouvernement provincial une importance qu'il n'a pas. Les pouvoirs que se donnent les provinces sur nos Nations, la suprématie qu'ils se permettent d'exercer sur les droits des Premières Nations n'ont pas de fondement légal, ne sont que la manifestation d'un colonialisme qu'ils poursuivent strictement parce qu'il les avantage. Nous disposons de nos propres gouvernements, en pleine légitimité, et la relation que nous devons privilégier est avec la Couronne et doit être maintenue à ce haut niveau. Tout en reconnaissant la sagesse de ce conseil et la pertinence de nous le rappeler, l'APNQL ne peut passer sous silence les embûches continuelles que pose l'actuel gouvernement provincial à l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que ses nombreuses conséquences sur nos populations.

Plus que jamais, les politiques provinciales sont conditionnées par le contexte linguistique particulier au Québec. Les Premières Nations ont appris à composer avec cette particularité de la société québécoise. Cependant, un problème se pose lorsque le gouvernement du Québec renforce le statut de la langue française en souhaitant lui donner un statut constitutionnel exclusif, au détriment des langues des Premières Nations et de nos membres qui parlent l'anglais en sus de leurs propres langues. C'est la situation à laquelle l'APNQL a été confrontée à la suite de l'adoption du projet de loi 96 « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français ».

# Rapports des Chefs régionaux

Au même moment, le gouvernement du Canada prend des initiatives qui soutiennent l'autodétermination des Premières Nations, notamment la *Loi concernant les familles, les enfants et les jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis (C-92)* ou la *Loi concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples autochtones (C-15)*, des lois auxquelles s'objecte le gouvernement provincial du Québec.

Plutôt que d'y voir la possibilité pour les Premières Nations de reprendre finalement la pleine responsabilité de la protection de leurs enfants, le gouvernement provincial a référé cette Loi fédérale à la Cour d'appel du Québec, en évoquant devant la Cour la suprématie de sa propre loi. Malgré cela, les Premières Nations continuent d'afficher leur autonomie gouvernementale, notamment la Nation Atikamek d'Opitciwan, qui a adopté et mis en application sa Loi sur le développement social, contenant des mesures claires et distinctes en matière de protection de la jeunesse. D'autres gestes d'autodétermination ont été posés et d'autres sont en préparation.

## Sécurité publique

« Le mandat du ministre de la Sécurité publique de développer et proposer un projet de loi sur les services policiers des Premières Nations en tant que services essentiels a été reconduit cette année. À titre de co-titulaire du dossier, j'ai participé à plusieurs rencontres d'un groupe de travail sur les services policiers. La région Québec-Labrador a proposé un plan d'action pour mener l'engagement de la région en vue de la législation fédérale. En dépit des délais causés par la Covid 19, nous avons été en

mesure de débiter la recherche et de produire quelques documents à l'intention des Chefs.

Nous avons également initié des discussions techniques avec la province en lien avec les ententes tripartites sur les services policiers. L'équipe d'analystes de l'APNQL a été impliquée dans la recherche et l'analyse des rapports et projets de loi en lien avec la Sécurité publique dans la province et nous nous assurons de maintenir une veille constante de ce dossier pour notre Assemblée de Chefs »

## Aller de l'avant :

La Cour d'appel du Québec a rendu sa décision sur le projet de loi C-92 dans laquelle elle confirme largement le droit à l'autodétermination des Premières Nations ainsi que leur capacité législative et gouvernementale. La décision de la Cour d'appel est maintenant renvoyée devant la Cour suprême du Canada.

## Conclusion :

C'est dans ce contexte difficile que nous portons encore les espoirs et la détermination de nos Nations. L'APNQL continue de soutenir les Premières Nations, et c'est à cela que tous nos efforts continueront d'être consacrés.

*Je vous souhaite une formidable Assemblée!*



# Rapports des Chefs régionaux



## Glen (Gwiingos) Hare *Chef régional de l'Ontario*

Aanii/Boozhoo/He/Kwekwe/Shekoli/Sekoh/Waachiyyaa. Je tiens à remercier les aînés pour leurs prières et leurs paroles de sagesse. Je veux reconnaître que la ville de Vancouver se trouve sur les territoires traditionnels des peuples suivants : Musqueam, Squamish et Tseil Waututh

### **Introduction :**

I want to reiterate that my familiarity with Les plaidoyers des Chefs of Ontario et de l'Assemblée des Premières Nations sont essentiels pour répondre aux priorités des Premières Nations. Je ne fais pas cela tout seul; je compte sur les Chefs des Premières Nations pour m'informer de leurs besoins et leur demander leur avis à mesure que nous avançons. Je travaille également en collaboration avec les Chefs régionaux et je collabore avec nos partenaires de traités et le gouvernement.

### **Principales questions et activités régionales :**

Nous vivions la troisième vague de COVID 19, lorsque j'ai été élu Chef régional de l'Ontario. Plusieurs mois plus tard, en avril, nous avons confirmé que les variants préoccupants avaient augmenté en nombre et que nous en étions maintenant à la sixième vague. Ce problème de santé a touché tous les aspects de notre vie. Nous continuons à nous réunir pour voir comment nous pouvons mettre en œuvre efficacement un Plan de prospérité pour l'Ontario.

Nous attendons les résultats des élections en Ontario et les répercussions qu'ils auront sur les futurs budgets de l'Ontario. En tant que Premières Nations, nous devons travailler avec le gouvernement qui sera élu, peu importe lequel. Nous avons tous des objectifs, des valeurs et des besoins similaires : offrir un monde meilleur que celui dont nous avons hérité et garder Notre mère la terre en vie. Cela signifie de l'eau potable propre et saine, de l'air respirable, des terres non contaminées pour cultiver nos aliments et une faune en santé. Les aînés nous ont appris que l'eau est la vie; elle affecte la terre, la faune, l'air et les feux.

Nous nous intéressons également à nos enfants et prenons des décisions pour assurer leur sécurité, améliorer leur qualité de vie et veiller à ce qu'ils ne soient plus traités de façon injuste et discriminatoire. Nous voulons mettre un terme à la discrimination raciale et au traitement des enfants dans des institutions comme les pensionnats indiens et continuer à chercher les bébés qui n'ont pas encore été retrouvés. L'année a été difficile pour nous tous, marquée par de nombreuses pertes dans nos communautés et parmi nos familles et nos aînés. Mais nous continuons à nous pencher sur les problèmes de nos régions afin de respecter les résolutions dans les domaines de l'éducation, du développement économique, de la santé, des initiatives pour les femmes, des initiatives sociales, des communications et des politiques.



# Rapports des Chefs régionaux

## *Portefeuille de l'eau, du logement et des infrastructures de l'APN*

En plus du financement, des changements politiques et structurels sont nécessaires pour s'assurer que nous sommes en mesure de répondre à nos besoins en matière de logement au sein des Premières Nations. Il s'agit notamment de veiller au respect de nos droits inhérents et de nos droits issus de traités tout en s'attaquant aux politiques gouvernementales désuètes. La politique fédérale sur les ajouts aux réserves et les régimes fiscaux onéreux continuent d'être des obstacles majeurs au développement; la résolution de ces problèmes doit faire partie de la solution. Plutôt que d'examiner la question de la crise du logement, nous devons continuer à consulter des experts, comme l'ont démontré les présentations faites lors du 5e Forum national sur le logement des Premières Nations et foire commerciale de l'APN.

## *Portefeuille de la protection de l'enfance*

L'APN et le Canada ont signé un projet d'entente de principe le 31 décembre 2021. Nous avons travaillé sans relâche avec les dirigeants de l'Ontario sur l'Accord de principe sur la protection de l'enfance pour l'Ontario et l'avons présenté au Canada pour qu'il prenne une décision. Le projet d'entente de principe sur l'indemnisation a également été signé le 31 décembre 2021. Les Chefs régionaux n'ont pas encore voté pour approuver les deux ententes de principe. Nous continuons de plaider pour qu'aucun enfant ne soit appréhendé dans les hôpitaux, pour que nos enfants restent dans

les foyers des Premières Nations, et pour que davantage de fonds soient accordés au principe de Jordan, y compris des fonds pour les représentants de bande. Les deux recours collectifs en cours de négociation auront des effets bénéfiques que nous devons surveiller pour nous assurer qu'ils répondent aux besoins des enfants des Premières Nations.

## *Caucus des femmes - Premières Nations de l'Ontario et FFADA2E*

Nous nous sommes réunis en Ontario pour parler de nos êtres chers disparus et assassinés, pour nous souvenir d'eux, pour partager et apprendre les uns des autres. En rassemblant tout le monde, nous voulons montrer à nos familles et à nos communautés que nous vous soutenons, que nous sommes désolés de votre perte et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les communautés puissent avoir accès à des ressources pour vous aider.

Tout au long de la semaine, j'espère que vous aurez l'occasion de profiter de tous les ateliers et présentations proposés, qui couvrent un large éventail de sujets liés aux enseignements et aux traditions.



## Rapports des Chefs régionaux



### **Aller de l'avant :**

Je tiens à remercier les dirigeants qui continuent de mener ce travail important. Je reconnais que vous avez de nombreuses décisions à prendre chaque jour avec vos gouvernements pour votre communauté. Je suis honoré de faire partie de l'Assemblée des Premières Nations. Nous avons beaucoup, beaucoup de défis à relever.

### **Mot de la fin :**

Voyagez prudemment et restez en sécurité, nous ne sommes pas encore sortis du bois. À la prochaine – baamaa pii.

---

*Voyagez prudemment et restez en sécurité,  
nous ne sommes pas encore sortis du bois. À  
la prochaine – baamaa pii.*

---

## Cheffe régionale Cindy Woodhouse

### *Manitoba*

Salutations à tous! Waachi'ye! Nous avons eu une année bien remplie. Mon bureau a travaillé avec nos dirigeants pour élaborer des plans d'action qui comprennent la protection de nos droits inhérents et de nos droits issus de traités pour concevoir et avoir la pleine autorité sur les services à l'enfance et à la famille, le logement et les infrastructures et la gestion des urgences.

#### **Introduction :**

J'ai été élue Cheffe régionale du Manitoba en juillet 2021 et ce fut un grand honneur de servir les Premières Nations et de travailler avec des collègues de toute l'île de la Tortue. Je détiens trois portefeuilles de l'APN : le logement et les infrastructures, y compris l'eau, le développement social et la gestion des urgences. Je suis également coprésidente du Comité des Chefs de l'APN sur le logement et les infrastructures. Malgré les restrictions découlant de la pandémie mondiale, les activités de plaidoyer de l'APN et de tous les dirigeants des Premières Nations se sont poursuivies avec un succès considérable. Nous protégerons toujours les droits et la reconnaissance des peuples originaux de ces terres.

#### **Principales questions et activités régionales :**

J'ai consacré une grande partie de ces derniers mois à établir des relations et des réseaux pour soutenir les Premières Nations dans leurs objectifs et leurs priorités. La région du Manitoba s'est concentrée sur plusieurs domaines clés :

- Travailler collectivement avec les Premières Nations pour s'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent pleinement en œuvre le principe de Jordan.
- Lutter contre la discrimination explicite et systémique dans les services de soins de santé.
- La défense du budget pour s'assurer que le Manitoba reçoit sa juste part des allocations de fonds fédéraux.
- Contribuer à l'effort national de défense des intérêts pour le budget 2022 – en particulier dans les domaines du logement, des infrastructures, de l'eau et de la connectivité.
- Plaider pour la mise en place des infrastructures et des programmes nécessaires pour assurer la connectivité Internet pour toutes les Premières Nations du Manitoba.
- Mobilisation des Premières Nations afin d'améliorer leur capacité à comprendre comment la législation fédérale sur les études d'impact affecte les droits des Premières Nations.
- L'éducation du public sur les efforts de guérison et de réconciliation pour mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous avons eu plusieurs occasions, avec le gouvernement du Manitoba, où il était évident que le gouvernement provincial devait s'éduquer sur ses obligations dans ce domaine, y compris le renforcement des capacités sur la réalité de la discrimination



# Rapports des Chefs régionaux



- systemique et les obligations du gouvernement pour y remédier.
- L'éducation du public sur l'importance et la nature sacrée des traités et leur rôle dans la promotion de la paix et du bien être pour tous au Manitoba.
  - Appuyer les Premières Nations lorsqu'elles doivent faire face aux répercussions des pensionnats indiens et des tombes non marquées, et soutenir les représentants du Manitoba qui participent à la délégation à Rome afin de faire pression pour que l'Église catholique prenne des mesures pour respecter ses obligations et pour que le pape présente des excuses lors de sa visite au Canada.
  - La planification régionale pour soutenir les dirigeants des Premières Nations alors que s'amorcent les discussions avec le Canada sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- Logement et infrastructure**
- Ce fut une autre année chargée pour le plaidoyer sur le logement et les infrastructures. Voici quelques unes de nos principales réalisations :

- La conclusion d'un règlement de recours collectif de 8 milliards de dollars (décembre 2021) visant à fournir une compensation et d'autres mesures correctives pour remédier au manque d'accès des Premières Nations à l'eau potable. Nous avons obtenu du Canada qu'il s'engage à abroger et à remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN)* en travaillant avec les Premières Nations et en les

- consultant sur l'élaboration d'une loi de remplacement, comme le prévoient de nombreuses résolutions de l'APN.
- En février 2022, le 5e symposium annuel de l'APN sur l'eau a eu lieu et a regroupé plus de 500 participants virtuels.
- Le Secteur des infrastructures de l'APN a organisé en avril 2022 la première conférence annuelle sur la gestion des actifs des Premières Nations, avec plus de deux cents inscrits. L'APN a finalisé l'étude nationale sur les besoins en actifs des Premières Nations.
- L'APN continue de plaider auprès d'Environnement et Changement climatique Canada pour une inclusion significative des Premières Nations dans toutes les discussions concernant le développement d'une Agence canadienne de l'eau.
- Le Secteur des infrastructures de l'APN collabore avec Services aux Autochtones Canada et la First Nations Emergency Services Society pour réviser la Stratégie conjointe de protection contre les incendies des Premières Nations afin de mieux orienter le financement vers les initiatives nécessaires pour améliorer les ressources de protection des Premières Nations dans les réserves.

## **Développement social et services à l'enfance et à la famille**

Mon principal objectif pour servir les Premières Nations dans le cadre du portefeuille des services à l'enfance et à la famille a été de nous rapprocher tous d'une conclusion heureuse du recours collectif en matière de protection de l'enfance intenté par l'APN avec des organisations partenaires devant le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP).

# Rapports des Chefs régionaux

Depuis juillet 2021, je dirige l'équipe de l'APN dans la négociation d'un accord de principe et nous travaillons maintenant sur un projet d'accord de règlement dans l'espoir de le finaliser d'ici la fin de 2022. Je suis encouragé par les progrès que nous avons réalisés, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Depuis décembre, j'ai participé à des séances de mobilisation visant à définir l'approche adoptée pour élaborer un règlement équitable afin de garantir l'indemnisation des personnes lésées et de les protéger dans le cadre du processus de règlement. Les négociations visent également à déterminer les réformes à apporter aux programmes et au financement fédéraux pour mettre fin aux préjudices résultant de cette discrimination. Cela inclut des mesures pour assurer la mise en œuvre complète du principe de Jordan.

## *Gestion des urgences*

La gestion des urgences est un dossier clé pour chaque Première Nation. Avec le changement climatique et les crises sanitaires comme la pandémie de COVID 19, il est impératif que nous continuions à travailler avec tous les niveaux de gouvernement sur ce dossier. L'APN continue de soutenir les Premières Nations dans l'élaboration d'activités d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement gérées et exploitées par les Premières Nations, en gardant à l'esprit ce qui convient le mieux aux besoins et aux aspirations des Premières Nations, à leur emplacement et à leur infrastructure dans chacune des régions. Un certain nombre d'initiatives continuent d'aller de l'avant, comme la création d'un groupe de travail national sur la réinstallation des communautés des Premières Nations en cas d'inondation, le transfert des données recueillies dans le cadre

du projet d'inventaire des capacités de gestion des urgences dans les communautés autochtones (projet d'inventaire), ainsi que les travaux du comité directeur sur l'assurance habitation en cas d'inondation des Premières Nations, qui saisit les problèmes et les défis auxquels sont confrontées les Premières Nations pour accéder aux produits d'assurance dans les réserves. L'APN continuera à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il investisse dans les programmes et services de gestion des urgences dirigés par les Premières Nations, afin de s'assurer que les Premières Nations de tout le pays ont accès à la formation, au matériel et à l'infrastructure nécessaires pour faire face à ces crises.

## **Conclusion :**

C'est avec plaisir que j'ai travaillé avec les dirigeants, les aînés, les femmes, les jeunes et le personnel dévoué de l'APN au cours de cette année. Je tiens à vous remercier tous pour vos encouragements et votre soutien. J'ai appris au cours de cette année que nous pouvons accomplir de grandes choses avec une approche basée sur les droits, la coopération et le dévouement. Je me réjouis de l'année à venir.



# Rapports des Chefs régionaux



## Chef régional Bobby Cameron

### *Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN), Traités nos 4, 5, 6, 8 et 10*

Tansi, ʔedlanet'e, Hau, tonesked yaun ? Au nom des 74 Premières Nations, des anciens combattants, du Comité exécutif de la FSIN, du personnel et du Sénat, nous adressons nos salutations aux participants à l'Assemblée générale annuelle depuis les terres ancestrales et les territoires non cédés des Cris, des Dénésulines, des Sauteux, des Dakota, des Nakota et des Lakota en kisiskâciwan (Saskatchewan).

#### **Introduction :**

En tant que titulaire du portefeuille de l'éducation, je sais que le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et l'obtention d'un financement suffisant et prévisible sont des éléments fondamentaux pour créer des systèmes d'éducation qui favorisent la réussite des élèves autochtones. La langue et la culture sont essentielles à l'épanouissement, à l'éducation et au bien-être des élèves des Premières Nations.

Des cadres sont nécessaires pour renforcer la gouvernance des Premières Nations et répondre au besoin d'un financement stable et prévisible. L'apprentissage continu est un droit issu des traités. Les Premières Nations sont autonomes et ont le droit inhérent de contrôler tous les domaines de leur éducation, de la petite enfance aux études postsecondaires. La responsabilité des élèves des Premières Nations incombe entièrement à la Couronne, car les droits issus de traités sont transférables.

#### **Principales activités et questions régionales**

Au Canada, l'éducation postsecondaire des Premières Nations est sous-financée en permanence. En dépit de l'inflation, de la

croissance démographique et de l'augmentation des taux d'obtention de diplôme d'études secondaires, le financement destiné aux étudiants des Premières Nations du niveau postsecondaire demeure stagnant depuis 1996; seuls 25 000 étudiants bénéficient du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) à des taux qui ne répondent pas entièrement à leurs besoins. La proposition de politique sur l'éducation postsecondaire (EPS) de 2021 demandait que tous les étudiants actuels reçoivent un financement adéquat et que des fonds supplémentaires soient accordés à environ 30 000 étudiants admissibles qui ne reçoivent pas de financement du programme.

Les traités fournissent un cadre de vie commune et de partage des terres sur nos territoires traditionnels. Les ententes par traité fournissent les bases d'une coopération et d'un partenariat continus, tandis que nous continuons ensemble de faire progresser nos systèmes d'éducation. Le Canada doit continuer à honorer les relations issues des traités, qui sont fondées sur la reconnaissance des droits et le respect des Premières Nations, afin de parvenir à la réconciliation avec nos citoyens.

Au fil des ans, nous avons tenu de nombreuses discussions avec le gouvernement sur des questions importantes liées à l'éducation. La langue et la culture sont des éléments essentiels à l'épanouissement, à l'éducation et au bien-être des élèves des Premières Nations. Les Premières Nations souhaitent renforcer leurs capacités pour mettre en place des établissements d'enseignement offrant à leurs enfants des programmes et des services de qualité et adaptés à leur culture. Nous continuons de défendre les intérêts des Premières Nations qui réclament des

# Rapports des Chefs régionaux

soutiens équitables pour leurs enfants qui fréquentent des écoles situées hors des réserves.

Pour combler l'écart entre les niveaux d'éducation, il faut un leadership engagé et une collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et des Premières Nations. Cependant, il est impératif et urgent d'éliminer les obstacles administratifs à l'éducation afin d'améliorer le bien-être social et économique des familles dans les communautés.

Il est préoccupant de constater que le budget de 2022 ne prévoit pas d'investissements supplémentaires dans l'éducation postsecondaire des Premières Nations, cela malgré les demandes prébudgétaires qui décrivaient les besoins réels des élèves et des établissements, déterminés à la suite de trois années de mobilisation financées par le gouvernement du Canada. Un financement supplémentaire immédiat est nécessaire pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de modèles des Premières Nations et pour continuer de progresser vers le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

## Éducation élémentaire et secondaire

Le Secteur de l'éducation de l'APN et le Groupe de travail sur les infrastructures scolaires ont négocié des améliorations pour les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE), qui augmentent la taille des nouvelles écoles des Premières Nations au-delà de la norme nationale et qui ajoutent de nouveaux espaces pour les élèves, notamment des salles d'apprentissage linguistique et culturel, des bureaux des gardiens du savoir, des locaux pour des services itinérants et du counseling, des salles de classe en plein air et une plus grande souplesse sur le plan des politiques. Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) sera invité à formuler une recommandation portant sur ces améliorations techniques lors de sa prochaine réunion. Le Secteur de l'éducation de l'APN a commencé à rédiger et à concevoir une nouvelle version des

NSE conjointement avec Services aux Autochtones Canada (SAC).

En juillet 2019, les Premières Nations-en-assemblée ont adopté la résolution 34/2019, *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*. Le 28 octobre 2019, le CCE a adopté une recommandation demandant d'améliorer les NSE, qui préconisait des modifications, telles que l'ajout de salles d'apprentissage linguistique et culturel, des espaces d'apprentissage en plein air, des bureaux des gardiens du savoir et une plus grande souplesse accordée aux Premières Nations pour la construction d'écoles. Depuis cette recommandation, le Secteur de l'éducation de l'APN a réalisé et lancé un certain nombre de projets pour soutenir le CCE.

Il existe d'autres programmes importants qui visent à améliorer la situation des communautés, des écoles et des élèves des Premières Nations : le Programme innovation en éducation, le Programme de recherche et d'apprentissage et le Programme des partenariats en éducation.

## Éducation postsecondaire

Des modèles d'éducation postsecondaire locaux, régionaux et fondés sur les droits inhérents et issus des traités solides, efficaces et inclusifs et dirigés par les Premières Nations donnent aux Premières Nations la possibilité fondamentale d'établir et de contrôler des systèmes et des établissements d'enseignement postsecondaires, tout en favorisant la réconciliation entre la Couronne et les Premières Nations, tel que cela est demandé dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la Déclaration des Nations Unies.

Une nouvelle autorité politique est nécessaire pour permettre aux Premières Nations de négocier et de conclure leurs propres modèles, assortis d'un soutien total comprenant un financement adéquat, durable, prévisible et



# Rapports des Chefs régionaux



équitable. Soutenir les étudiants, les établissements et les programmes des Premières Nations aidera non seulement à combler l'écart entre les Premières Nations et le Canada sur le plan de l'éducation, mais aussi à combler les écarts économiques et à accroître la présence des Premières Nations sur le marché du travail et leur contribution au PIB du Canada; une avancée particulièrement importante alors que la société se remet de la pandémie de COVID-19.

SAC a préparé un mémoire au Cabinet fondé sur la proposition de politique sur l'éducation postsecondaire élaborée conjointement en 2021, qui porte sur des modèles locaux, régionaux, fondés sur des traités et dirigés par les Premières Nations. La proposition de politique sur l'EPS demande des investissements sans précédent dans l'éducation postsecondaire et un budget total de 9,4 milliards de dollars pour soutenir les étudiants, les établissements et les communautés des Premières Nations, des tables techniques permanentes et la négociation et conclusion de nouvelles ententes régionales.

Le budget de 2022 prévoit 18 millions de dollars en 2022-2023 pour aider les jeunes Autochtones à risque à entrer dans l'enseignement postsecondaire par l'intermédiaire de partenariats entre Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Passeport pour ma réussite Canada et Inspire. Aucun investissement n'a été annoncé pour les étudiants et les établissements des Premières Nations, ni pour les modèles d'éducation postsecondaire locaux, régionaux, fondés sur des traités et dirigés par les Premières Nations.

Lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2021), la proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 a été approuvée par les Premières Nations-en-assemblée par l'intermédiaire de la résolution 21/2021 de l'APN, *Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 fondée sur des*

*modèles des Premières Nations*. Le CNIE a participé à la rédaction et à la promotion de la proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021. En mars 2022, l'APN et SAC ont informé la sous-ministre de SAC, Christiane Fox, de l'importance de l'option élaborée par les Premières Nations dans le mémoire au Cabinet.

L'APN préparera une réponse à l'intention de Services aux Autochtones Canada au sujet de l'absence d'investissements supplémentaires pour l'éducation postsecondaire dans le budget fédéral. Elle élaborera un plan de défense d'intérêts pour solliciter de nouveau le Cabinet et le ministère des Finances au moyen d'une demande de budget hors du cycle budgétaire. L'APN travaillera avec les Premières Nations à l'établissement des prochaines étapes du mémoire au Cabinet sur les modèles d'éducation postsecondaire des Premières Nations.

## *Besoins en infrastructures et en capitaux pour l'éducation*

Les Premières Nations ont besoin d'un plus grand nombre d'établissements d'enseignement dont elles seraient les propriétaires et les exploitantes. Elles sont aussi chargées de la gestion des projets de rénovation ou de construction de nouvelles installations. Le gouvernement du Canada fournit des fonds aux Premières Nations pour construire de nouvelles écoles, rénover et agrandir des installations et faire fonctionner et entretenir les infrastructures scolaires existantes. Les infrastructures scolaires comprennent diverses installations, telles que des salles de classe, des gymnases, des laboratoires de sciences, des terrains de sport, des installations d'économie domestique et des ateliers. Nous encourageons les Premières Nations à demander ce financement disponible auprès du gouvernement du Canada.



# Rapports des Chefs régionaux

## *Programme des partenariats en éducation*

Services aux Autochtones Canada (SAC) a terminé son examen du Programme de partenariat en éducation (PPE) fondé sur les besoins à l'automne 2021 grâce à la participation d'organisations des Premières Nations. Le ministère a indiqué qu'il fallait augmenter le budget du PPE de 25 millions de dollars, portant le budget de 2022-2023 à un total de 65 millions de dollars.

L'APN et SAC ont apporté conjointement un ensemble d'améliorations aux normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) du gouvernement; un document qui régleme les infrastructures et les surfaces scolaires dans les communautés des Premières Nations. Un bulletin sur ces améliorations a été envoyé aux Chefs. Les nouvelles normes amélioreront considérablement la qualité et la taille des écoles des Premières Nations en prévoyant des espaces conçus par les Premières Nations qui répondent aux besoins particuliers des élèves et des familles. Les principales modifications sont l'augmentation de la taille de base des écoles afin que les élèves des Premières Nations disposent de plus d'espace que la moyenne nationale, des salles réservées à l'apprentissage linguistique et culturel, des classes de plein air, des bureaux des gardiens du savoir et des locaux pour les services itinérants, tels que le counseling ou le soutien à l'éducation spéciale.

## **La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

Nous continuerons de demander la protection des droits inhérents et issus de traités à l'éducation et de faire progresser la compétence des Premières Nations dans l'éducation des Premières Nations. Nous établirons et appliquerons des stratégies efficaces pour les réseaux des Premières Nations et d'autres. Nous donnerons des conseils politiques et stratégiques sur l'éducation des Premières Nations au Conseil national indien de

l'éducation (CNIE), au Secteur de l'éducation de l'APN et au Comité exécutif de l'APN. Nous donnerons suite aux recommandations portant sur les travaux du CNIE et du Secteur de l'éducation de l'APN et nous cernerons et examinerons toute nouvelle question concernant l'éducation des Premières Nations. Ces objectifs seront réalisés dans le cadre des mandats de la Charte de l'APN et des résolutions adoptées par les Chefs-en-Assemblée.

## **Conclusion – Aller de l'avant**

Le gouvernement du Canada est tenu de respecter et d'honorer l'autorité des Premières Nations d'exercer un contrôle sur l'éducation. Il est impératif que le Canada poursuive ses activités favorisant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations et le droit inhérent et issu de traités à l'éducation des Premières Nations. Notre priorité demeure l'affirmation de notre droit inhérent et issu de traités à l'éducation et de notre compétence des Premières Nations. Les Premières Nations sont prêtes à effectuer un changement important et à prendre le contrôle de leurs systèmes d'éducation.

*Hiy Hiy, ekosi Chef régional Bobby Cameron, Chef de l'APN — Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN)*



---

*Les élèves des Premières Nations ont un droit inhérent et issu des traités à l'éducation dans le cadre de leur processus d'apprentissage continu.*

---

# Rapports des Chefs régionaux



## Chef régional Terry Teegee *région de la Colombie-Britannique*

Chefs, dirigeants héréditaires, gardiens du savoir et jeunes!

Hadih et salutations du beau territoire de Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations en Colombie-Britannique et du conseil d'administration de l'APN-C.-B., je vous présente ce rapport annuel qui résume les travaux en cours dans notre région ainsi que dans mon portefeuille.

### **Introduction :**

Cette année, nous vous souhaitons la bienvenue dans la belle province de la Colombie-Britannique à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle qui se déroulera sur le territoire de Musqueam, de Squamish et de Tsleil-Waututh (connu sous le nom de Vancouver). Au cours de l'année écoulée, nous avons encore subi les vagues de la pandémie de COVID-19 et nous avons rendu hommage aux Premières Nations qui ont fait preuve de résilience et de force.

### **Principales activités et questions régionales**

Nous continuons de vivre des moments difficiles. Nos nations font face à plusieurs crises simultanées et luttent sans relâche pour la conciliation et la reconnaissance de nos droits ancestraux et issus de traités et de notre titre autochtone. L'APN-C.-B. a travaillé diligemment dans plusieurs dossiers : la pandémie de COVID-19, les décès dus à la consommation de drogues illicites, l'itinérance, la justice pour nos enfants et nos jeunes et la gestion équitable des catastrophes. Nous avons aussi géré d'autres questions qui ont des répercussions sur nos familles et nos communautés. L'APN-C.-B. s'est employée à promouvoir la vaccination et à lutter contre la désinformation dans les communautés des Premières Nations. Alors que nous continuons

de voir certains de nos proches touchés par la maladie ou pleurer la perte de parents, d'amis ou d'aînés, j'encourage tout le monde à se faire vacciner, non seulement pour soi-même, mais aussi pour nos proches vulnérables et immunodéprimés.

Avant la fin de l'année 2021, nous avons assisté à l'annonce d'une entente de principe historique concernant l'indemnisation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. La région de la Colombie-Britannique continue de soutenir l'équipe de négociation de l'APN qui s'occupe des détails du règlement final. Celui-ci garantira une trousse complète d'indemnisation du gouvernement fédéral pour remédier aux conséquences néfastes de la discriminatoire subie au sein du système de protection de l'enfance.

À la suite de l'une des pires saisons de feux de forêt jamais enregistrées en Colombie-Britannique, suivie d'inondations dévastatrices, l'APN-C.-B. a travaillé avec les Premières Nations et d'autres partenaires pour renforcer les capacités d'intervention d'urgence et de rétablissement. Nous avons récemment tenu une réunion avec le Comité des ministres de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral sur l'intervention en cas de catastrophe et la résilience climatique pour presser le Canada et la Colombie-Britannique de s'engager à débloquer des fonds et à modifier les systèmes de gestion des urgences dans la province.

Les 9 et 10 mars 2022, nous avons tenu la 18<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire annuelle des Chefs de l'APN-C.-B. en ligne. Les Chefs ont examiné un certain nombre de questions prioritaires, telles que les enfants et les familles, l'éducation, la lutte contre la pandémie, les changements climatiques, le développement économique, le cannabis et des questions de justice. Les Chefs-en-Assemblée ont adopté 17 résolutions, notamment les suivantes :

# Rapports des Chefs régionaux

NUMBER	TITLE	NUMBER	TITLE
01/2022	PLAIDOYER INTERSECTORIEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS FONDÉS SUR LES CONNAISSANCES DES PREMIÈRES NATIONS	09/2022	SOUTIEN DE PRINCIPE À LA STRATÉGIE SUR LE CANNABIS DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
02/2022	APPEL À S'ASSURER QUE L'ENTENTE FINALE DE RÈGLEMENT SUR LA RÉFORME À LONG TERME DU PROGRAMME DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS ET DU PRINCIPE DE JORDAN COMPREND DES EXIGENCES DE FINANCEMENT JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTES	10/2022	SOUTIEN À LA STRATÉGIE D'ÉQUITÉ NUMÉRIQUE AUTOCHTONE
03/2022	MODIFICATIONS PRÉVUES POUR LE MANUEL DE GOUVERNANCE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE	11/2022	MANDAT DE L'APN-C.-B. SUR LA CHASSE ET LA FAUNE SAUVAGE
04/2022	NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ DE GOUVERNANCE POUR COMBLER UN POSTE VACANT ET MODIFIER LE MANDAT	12/2022	APPEL À L'ACTION POUR QUE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL RECONNAISSE, SOUTIENNE ET METTE EN ŒUVRE LES AIRES PROTÉGÉES ET DE CONSERVATION AUTOCHTONES (APCA) ET LE PROJET DE GARDIENS AUTOCHTONES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
05/2022	SOUTIEN À L'ÉLABORATION DU MODÈLE TRIPARTITE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	13/2022	SOUTIEN AU LITIGE DE GITXAALA ET APPEL À LA RÉFORME DE LA MINERAL TENURE ACT
06/2022	SOUTIEN À L'ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	14/2022	APPEL À UN MORATOIRE SUR TOUS LES PERMIS D'EMBOUTEILLAGE D'EAU EN COURS ET À VENIR EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
07/2022	APPROBATION DU « RAPPORT – CE QUE NOUS AVONS ENTENDU » ET APPEL À L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE GLOBALE ET COORDONNÉE D'AIDE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE FONCTION PUBLIQUE DES PREMIÈRES NATIONS	15/2022	SOUTIEN À LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET À LA MISE SUR PIED DE CENTRES DE GOUVERNANCE DE L'INFORMATION DES PREMIÈRES NATIONS
08/2022	ABOLITION DU RECOURS AU DÉPLORABLE ET INCONSTITUTIONNEL ISOLEMENT CELLULAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS CARCÉRAUX DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	16/2022	SOUTIEN AU RESPECT DE LA COMPÉTENCE ET DE LA SOUVERAINETÉ DES PREMIÈRES NATIONS DANS LE DOMAINE DES JEUX
		17/2022	SOUTIEN À UN MORATOIRE SUR LA VENTE DES TERRES DE LA COURONNE SUR LES TERRITOIRES NON CÉDÉS



# Rapports des Chefs régionaux



## Développement économique

En ces temps difficiles, ce travail fait partie intégrante du bien-être économique des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Alors que le Canada fait face à une inflation, à une hausse des taux d'intérêt et à la modification des priorités de financement fédérales et provinciales, les Premières

Nations de la Colombie-Britannique s'apprêtent à ressentir les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 pendant des années. L'APN-C.-B. continuera d'assurer la défense d'intérêts, la représentation et la prestation de services pendant cette période de turbulences.

Les projets actuels comprennent la création en cours du B.C. First Nations Centre for Excellence in Economic Development. En janvier, un plan d'affaires a été soumis à la province de la Colombie-Britannique et au gouvernement du Canada aux fins d'examen. Ce projet passionnant mettra en valeur l'innovation et la résilience des citoyens, des communautés et des organisations des Premières Nations en Colombie-Britannique et fournira un ensemble de services ciblés. Les

priorités actuelles consistent à rédiger des documents d'orientation stratégique sur certains sujets, tels que la sécurité alimentaire des Autochtones et le commerce international, l'économie de l'eau, les économies circulaires et les possibilités existant dans les secteurs agricole et alimentaire. Une trousse à outils de Black Books et l'indicateur de bien-être autre que le PIB sont en cours de mise à jour.

En février dernier, le Comité des Chefs sur le développement économique s'est réuni pour discuter des activités de défense d'intérêts en cours, notamment de la Table nationale sur la croissance économique, la création de richesse et la prospérité des Premières Nations, de la stratégie d'approvisionnement et de l'élaboration d'une stratégie agricole générale des Premières Nations en collaboration avec des partenaires du secteur agroalimentaire.

## Cannabis

L'examen national de la Loi sur le cannabis du Canada devait commencer en octobre 2021, mais il a été reporté. Le First Nations Leadership Council (FNLC) participera au processus d'examen, mais des détails sont en attente. Il veillera à ce que les Premières Nations en Colombie-Britannique soient incluses et écoutées dans ce processus. Des propositions seront préparées en vue de l'examen législatif, et des recommandations seront présentées au Comité des Chefs de l'APN sur le cannabis.

## Justice

Co-titulaires du portefeuille de la justice, le Chef régional Ghislain Picard et moi-même avons plaidé en faveur de l'apport de modifications au Programme des services de police des Premières Nations (PSPN). Au cours des 30 dernières années, le Programme a été constamment sous-financé, ce qui a entraîné des inégalités

*Nous devons de toute urgence réduire la surreprésentation des citoyens autochtones dans le système carcéral. Les membres des Premières Nations continuent d'être maltraités et violemment appréhendés par la police. Un grand nombre d'entre eux sont contraints de passer par le système de justice et d'incarcération du Canada.*

# Rapports des Chefs régionaux

entre les services de police des Premières Nations et ceux non autochtones. Un deuxième Forum national sur les services de police des Premières Nations a eu lieu le 6 avril 2022. De plus, le Secteur de la justice de l'APN a organisé un forum sur la justice réparatrice le 7 avril 2022. L'APN a reçu un financement du programme de la Stratégie en matière de justice autochtone (SJA) de Justice Canada pour créer un comité des Chefs sur la justice et pour incorporer l'engagement de la SJA dans les forums nationaux sur la justice. Des séances régionales de mobilisation ont été organisées par certaines régions dans le but de recueillir des commentaires et une orientation des Premières Nations sur les priorités et les questions liées au PSPN.

## *Pêches (co-titulaire)*

L'APN continue de faire progresser les droits de pêche et de ressources aquatiques issus de traités des Premières Nations. Nous avons demandé que des ressources importantes soient mises de côté pour la gouvernance et le renforcement des capacités des Premières Nations dans le cadre de la Stratégie globale sur le saumon sauvage du ministère des Pêches et des Océans. De plus, le Comité national sur les pêches (CNP) s'est réuni le 12 mai sur le territoire de Musqueam pour poursuivre des efforts importants : s'assurer que nos droits de pêche soient mis en œuvre et protégés. Nous continuons l'élaboration d'une stratégie nationale des pêches solide; nous présenterons un compte rendu sur les progrès réalisés par le CNP aux prochaines assemblées.

## *Ressources humaines et développement*

En tant que président du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines, j'ai convoqué une réunion du comité en début d'année. La discussion a porté sur la proposition prébudgétaire de l'APN, qui demandait un investissement sur cinq ans pour la formation

professionnelle et l'emploi. Malheureusement, le budget fédéral n'a pas prévu de nouveaux fonds. Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines a cerné des sujets prioritaires du moment, tels que le rétablissement après la pandémie, l'inflation, la croissance démographique et l'augmentation du coût des certifications provinciales. Ces sujets devront être pris en compte dans les prochaines démarches budgétaires.

## **La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

Nous risquons de connaître un autre été difficile, car les effets des changements climatiques se font sentir de manière exponentielle dans tout le pays. Les Premières Nations continueront de faire preuve de vigueur, de résilience et d'adaptabilité pour relever collectivement les défis à venir. Je suis très fier du travail de l'APN-C.-B. et de l'APN, qui s'emploient à faire progresser et à défendre nos droits, notre titre et nos droits issus de traités. Au regard de l'année difficile écoulée, je vous encourage à célébrer les progrès que nous avons réalisés à la suite d'efforts acharnés pour améliorer la situation de nos familles, de nos communautés et de nos nations.

*Mussi cho*  
*Regional Chief Terry Teegee*



# Rapports des Chefs régionaux



## Cheffe régionale, Kluane Adamek 'Aagé' *région du Yukon*

Shiyaa Awoodineiki'

On behalf of the AFN Yukon Region, I acknowledge the Elders, Matriarchs, Veterans, Chiefs, Leaders and Youth from across Yukon who support the work of our office. I also recognize the First Nations across Canada who continue to show strength, courage, and leadership through this challenging year.

### **Introduction :**

La région du Yukon continue de faire face à des défis liés à la pandémie et de trouver des solutions. Je ne peux m'empêcher de penser aux répercussions de ces deux dernières années de pandémie sur la santé de nos citoyens, en particulier les plus vulnérables. En tant que Premières Nations, nous puisons nos plus grandes forces dans nos enseignements, notre résilience et nos interconnexions. Nous sommes toujours plus forts ensemble. Au nom de la région du Yukon de l'APN, je remercie les personnes qui ont uni leurs efforts pour veiller sur la santé et la sécurité de toutes les personnes en quête de soutien.

### **Principales activités et questions régionales :**

Au cours de l'année écoulée, la région du Yukon de l'APN et les 14 Premières Nations de la région ont accompli des réalisations et des célébrations incroyables. Mais elles ont aussi enduré d'immenses pertes, de la douleur et des deuils. Qu'il s'agisse de la découverte de sépultures d'enfants sur les terrains d'anciens pensionnats indiens, de l'isolement social et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ou des défis pour accéder au saumon du fleuve Yukon, les deux dernières années ont eu de graves répercussions sur la santé physique et mentale des membres de nos Premières Nations. Pour discuter des moyens d'atténuer ces répercussions, la région du Yukon de l'APN a convié les Chefs et les représentants des Premières Nations de la région à des sommets et réunions des Chefs qui ont jalonné l'année. Les Chefs ont discuté des priorités communes, trouvé des solutions concertées aux problèmes urgents et organisé des réunions avec des partenaires du gouvernement fédéral.

Au cours des deux dernières années, la région du Yukon de l'APN a organisé plusieurs sommets des Chefs, virtuels et hybrides, afin de dégager un consensus et d'établir des priorités et des mesures communes. Cette année, certaines des principales priorités concernaient la santé mentale et le mieux-être, l'action en faveur du climat et le soutien aux jeunes et aux nouveaux chefs de file.

Cet hiver, la région a connu plusieurs pertes tragiques de jeunes à la suite d'une consommation de substances illicites et de traumatismes connexes. Cette crise a depuis

## Rapports des Chefs régionaux

longtemps des répercussions dramatiques dans chaque nation. Les Premières Nations au Yukon ont déterminé ensemble des mesures urgentes et ont pressé les ministres fédéraux de répondre au besoin urgent d'investissements. La région du Yukon de l'APN trouve des occasions pour permettre à ses Premières Nations de s'entretenir avec des partenaires fédéraux dans le but de répondre de manière significative aux besoins urgents et à long terme des communautés.

En 2020, les aînés, les Chefs, les dirigeants et les jeunes des Premières Nations de la région se sont réunis pour envisager et rédiger une déclaration commune sur les changements climatiques. Les Premières Nations au Yukon continuent de faire progresser des travaux d'atténuation et d'adaptation liés aux changements climatiques. En début d'année, nous avons soutenu avec fierté le lancement de la toute première bourse de recherche sur l'action en faveur du climat des Premières Nations au Yukon, qui offre aux nouveaux chefs de file des Premières Nations de la région la possibilité de travailler ensemble et de développer des approches en faveur du climat fondées sur les connaissances traditionnelles, l'innovation et la reconnexion. Les boursiers continuent d'animer des séances de mobilisation dans les espaces de reconnexion communautaires. Ils ont lancé La Vision et le Plan d'action de la reconnexion pour orienter l'action en faveur du climat en favorisant des relations renouvelées avec la terre, la communauté, la culture et autrui. La région du Yukon de l'APN est déterminée à soutenir les communautés qui mènent une action en faveur du climat aux niveaux local, régional et

national en favorisant des solutions fondées sur les valeurs.

Prendre en compte et faire entendre l'avis des jeunes demeure une priorité du bureau régional du Yukon. Celui-ci cherche en permanence des moyens d'offrir aux jeunes de nouvelles possibilités stimulantes de diriger en se basant sur leurs valeurs et les encourage à poursuivre leur parcours en tant que chefs de file et modèles dans leurs communautés, au Yukon et ailleurs.



# Rapports des Chefs régionaux



## *Environnement, terres et eaux*

Il est plus que jamais essentiel de mettre en œuvre des solutions en faveur du climat qui sont dirigées par les Premières Nations et élaborées et menées à bien par les communautés au moyen d'approches fondées sur les valeurs et les droits. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les Chefs-en-assemblée et sous leur direction. Pour cela, nous recevons des conseils du Comité consultatif sur le changement climatique (CCCC) de l'APN et du Comité mixte Premières Nations – Canada sur la lutte contre les changements climatiques. Nous continuons de presser les dirigeants fédéraux et internationaux de reconnaître les solutions transformatrices mises en œuvre par les Premières Nations dans tout le pays.

## *Traités modernes*

Nous sommes heureux d'annoncer le deuxième Forum national annuel sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes, qui se tiendra en 2023 dans le prolongement du Forum organisé en novembre 2019 à Whitehorse. Ce deuxième Forum national aura pour objectif de réunir les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, ainsi que celles qui envisagent ou négocient actuellement leur autonomie gouvernementale ou des traités modernes partout au Canada, pour examiner des solutions novatrices visant à faire progresser l'autodétermination. La région du Yukon de l'APN est heureuse de planifier et d'organiser cet événement et d'accueillir sur le territoire des dirigeants et des innovateurs des Premières Nations provenant de l'ensemble du pays!

## *Jeunes*

Nous remercions la délégation qui a participé à la réunion au Vatican, notamment le Chef régional/national Gerald Antoine, l'aînée et matriarche du Conseil des Tlingits de Teslin Adeline Webber et les représentants du Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN, Taylor Behn-Tsakoza et Rosalie LaBillois. Pour la première fois dans l'histoire, le CNJ de l'APN a élu quatre femmes coprésidentes et membres exécutives. Nous remercions également notre représentante régionale du CNJ de l'APN, Jessica Mazur, pour son travail visant à promouvoir les priorités des Premières Nations au Yukon.

Dans l'esprit d'un « Yukon qui ouvre la voie », nous continuons à chercher des moyens de souligner les réalisations des Premières Nations de la région et de mettre en valeur leur leadership. Cet automne, nous comptons organiser la première cérémonie de remise de diplômes d'études postsecondaires des Premières Nations au Yukon, qui permettra de féliciter et d'honorer tous les Autochtones diplômés d'études postsecondaires de la région.



# Rapports des Chefs régionaux

## Comité de gestion de l'APN

Le Comité de gestion de l'APN est composé de cinq Chefs régionaux. En tant que présidente du Comité, je convoque fréquemment des réunions pour m'assurer que nous respectons nos processus et nos politiques et que nous soutenons le directeur général et le secrétariat dans l'accomplissement de leurs tâches importantes, tout en garantissant le plus haut degré de transparence et de responsabilité. Il est impératif que le Comité exécutif de l'APN respecte les valeurs, les principes, les engagements et les directives du Code de conduite de l'APN. Je suis déterminée à contribuer à ce que le Comité exécutif de l'APN respecte les normes les plus strictes en matière d'équité, de transparence et de justice, et je remercie mes collègues du Comité exécutif et du Comité de gestion de l'APN, ainsi que le directeur général et le personnel de l'APN. J'apprécie leur travail acharné qui permet à l'APN de progresser en tant qu'organisation et de soutenir toutes les Premières Nations de la meilleure des façons.

## La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Gunalchéesh aux aînés, aux Chefs et aux dirigeants des Premières Nations au Yukon qui se dévouent sans relâche à la santé, au bien-être et au dynamisme de leurs citoyens et de leurs nations. Malgré les difficultés, les Chefs et les dirigeants des Premières Nations de la région ont respecté leur engagement en matière de soutien envers leurs citoyens. Je remercie tous les dirigeants, y compris les matriarches, les jeunes, les aînés et les gardiens du savoir, qui continuent de nous guider.



---

*Je constate encore tout l'excellent travail réalisé par l'APN et je connais les mesures vraiment importantes qui doivent encore être prises pour prendre en compte l'avis des femmes et compter des femmes dans chaque volet décisionnel.*

---

## Rapports des Chefs régionaux



### Conclusion – Aller de l'avant

Cela me fait énormément plaisir et me redonne de l'énergie de tenir de nouveau des réunions en personne. J'espère pouvoir continuer de discuter en personne et en toute sécurité avec nos citoyens, tant au niveau régional que national, alors que nous cheminons toutes et tous vers un avenir meilleur dans l'intérêt des prochaines générations!

*Dak'ànutà jè' (Prenez soin de vous),  
Gunalchéesh, Shawniñhan, Mahsi Cho*

---

*Depuis de nombreuses années, les Premières Nations au Yukon exigent des mesures pour lutter contre la crise climatique. Notre planète affronte une crise qui aura un impact sur notre existence, et les résultats de l'inaction se font déjà sentir au quotidien.*

---

## Chef régional/Chef national déné Gerald Antoine

### *Nation dénée, Territoires du Nord-Ouest*

Au nom de la nation dénée et des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest, je tiens à saluer mes collègues. Alors que notre organisation s'emploie à faire respecter et protéger les droits et les intérêts de la nation dénée, sachez que vos efforts inlassables pour faire progresser nos intérêts collectifs sont reconnus.

#### **Introduction :**

Les priorités des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest consistent à unifier nos familles et à développer nos modes de partage des capacités. Notre travail est axé sur l'unification des Dénés et l'amélioration des relations de travail avec nos partenaires des gouvernements territorial, fédéral et autochtones. Nous continuons de défendre les intérêts de notre peuple dans des domaines d'intérêt commun.

#### **Principales activités et questions régionales**

Je suis heureux de vous décrire les progrès et réalisations que nous accomplis au cours de l'année. La nation dénée continue d'être un exemple pour les Premières Nations du Nord. Malgré les défis imprévus inhérents à la COVID-19, nous avons fait des progrès importants dans l'amélioration de notre bien-être collectif. Nous continuons de travailler avec nos partenaires à tous les niveaux pour atteindre nos objectifs communs d'équité et d'égalité. Bien que nous célébrons nos réalisations en tant que nation, il est aussi important de regarder vers l'avenir, car il reste encore du travail à accomplir pour obtenir des changements durables pour les Dénés.

L'année dernière, la nation dénée a joué un rôle déterminant dans la pétition adressée au gouvernement fédéral pour lui demander d'investir dans le financement du programme On-the-Land dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'objectif est de permettre à notre peuple d'être de nouveau en prise avec son passé, tout en le tenant à l'abri de la pandémie croissante. Nous avons contribué à l'organisation d'un camp de bien-être dans la nature pour nos citoyens en situation d'itinérance ou touchés par la pandémie. Nous sommes déterminés à aider nos citoyens au moyen d'activités de soutien organisées dans la nature.

Alors que la pandémie régresse, nous planifions sans relâche notre rétablissement. Cette crise a mis en lumière les profondes inégalités auxquelles font face nos communautés. Nous demandons aux partenaires fédéraux de rendre compte de leurs promesses et mandats de réconciliation. Nous comptons travailler avec nos partenaires, les communautés et leurs dirigeants pour créer les meilleures conditions possibles de prospérité et répondre aux besoins de nos familles dénées.

Nous continuons la récupération de nos structures de gouvernance traditionnelles qui avaient été annihilées par des objectifs coloniaux. C'est cet état d'esprit et ce programme qui ont contribué à mon élection : la nation dénée a entamé le processus de reconstruction, de conception renouvelée et d'autodétermination de ses structures de gouvernance traditionnelles. En tant que Dénés, nous sommes plus forts lorsque nous unissons nos efforts.



# Rapports des Chefs régionaux



Nous cherchons également à améliorer les pratiques du gouvernement avec lequel nous travaillons le plus souvent, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), afin qu'elles s'inscrivent dans une relation de gouvernement à gouvernement et qu'elles délaissent le paternalisme. La nation dénée a plaidé activement en faveur de la réorientation des fonds fédéraux directement vers les communautés. Nous continuerons d'insister sur cette question afin qu'il s'agisse d'un changement permanent et que nos communautés puissent exploiter leur plein potentiel grâce à un financement prévisible et durable.

## *Pensionnats indiens*

Depuis cinq ans, le Vatican et le gouvernement fédéral discutent de la visite du pape au Canada. Cette visite a été annoncée en octobre 2021. L'AD|PN souhaite obtenir une participation et une collaboration accrues avec la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et d'autres dirigeants de l'Église concernant les détails de la visite du pape. Pour les survivants, il est plus important que jamais de s'assurer que leurs doléances soient entendues et que leurs besoins soient adéquatement pris en compte. Il est également essentiel que le pape ne se contente pas de présenter la deuxième partie de ses excuses sur l'île de la Tortue : sa visite doit comprendre une réparation et des possibilités de participation économique, sociale et culturelle dans toutes les activités de l'Église ici-même au pays.

Nous restons activement engagés dans les comptes rendus et les appels relatifs aux litiges de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), ainsi que dans l'évolution des recours collectifs des élèves

externes des pensionnats indiens et ceux des externats indiens fédéraux. Nous veillons à obtenir les meilleurs résultats possibles pour les personnes ayant droit à une indemnisation.

## *Conseil des gardiens du savoir*

Cette année, quelques modifications seront apportées à la structure actuelle du Conseil des gardiens du savoir : Eldon Bernard, président de longue date du Conseil, passera le flambeau à l'un des membres actuels. Je tiens à remercier Eldon Bernard pour son dévouement et son travail exceptionnel.

En mai 2022, les gardiens du savoir se sont réunis pour fournir des conseils concernant de futurs événements, tels que la visite papale sur l'île de la Tortue. J'attends toujours avec impatience les conseils de nos gardiens du savoir et de nos aînés. Les autres activités du Conseil consistent à examiner les excuses du Saint-Père, à aider les évêques catholiques en vue de la visite et des excuses du Saint-Père au Canada, à rapatrier des objets traditionnels et des terres des Premières Nations, à obtenir des réparations financières, à discuter des bulles papales, telle la doctrine de la découverte et son impact sur les droits des Premières Nations, et à planifier la réconciliation concernant d'autres éléments importants. Le Conseil des gardiens du savoir continue d'accomplir un travail essentiel en veillant à ce que nos valeurs et nos principes soient respectés et pris en compte dans tout le travail important que nous accomplissons collectivement.

## Rapports des Chefs régionaux



### *Anciens combattants des Premières Nations*

Je suis vraiment très honoré de servir les anciens combattants des Premières Nations du Canada. Nous leur sommes à jamais reconnaissants de leurs sacrifices et de leur engagement à protéger et à faire respecter nos droits et nos libertés. La mission du Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CEPN) est de répondre aux besoins et aux préoccupations des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles et de faciliter la diffusion d'informations. Une meilleure communication, diffusion d'informations et prestation de services dans les communautés rurales et éloignées des Premières Nations demeurent des défis courants pour les anciens combattants des Premières Nations au Canada. De plus, des recherches sont nécessaires pour établir

clairement le dossier historique des soldats des Premières Nations qui ont combattu dans des guerres et des conflits à l'étranger sous le drapeau canadien. Nous sommes impatients de reprendre les réunions en personne et de continuer de collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour répondre aux besoins actuels et nouveaux des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles.

*Je vous suis très reconnaissant de votre soutien et de vos services à l'égard de vos communautés et de vos citoyens. Je suis impatient de vous rencontrer et de travailler avec vous à la réalisation des objectifs que nous devons atteindre ensemble.*

## Rapports des Chefs régionaux



### La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir: Conclusion – Aller de l'avant

L'année dernière a été marquée par de grandes épreuves et de grands défis, mais elle nous a aussi offert de nouvelles possibilités et nous a montré la meilleure façon d'aller de l'avant. En tant que Chef national de la nation dénée et Chef régional des Territoires du Nord-Ouest, je suis fier de la force, de l'empathie et de la résilience de nos citoyens et, en particulier, de leur unité. Nous nous rassemblons comme une famille pour travailler à la réalisation d'objectifs communs dans le but de protéger nos droits et nos intérêts. Aujourd'hui, nous célébrons l'augmentation des investissements communautaires, le renforcement des relations de gouvernement à gouvernement et l'amélioration de la gouvernance.

Je suis déterminé à soutenir et à aider nos familles dénées et à travailler sans relâche pour offrir de nouvelles solutions et perspectives qui correspondent aux besoins de nos citoyens et à l'orientation de nos dirigeants.

Tout en progressant sur la voie de la compréhension mutuelle et de la réconciliation, il est important de ne pas oublier que nous pouvons accomplir de grandes choses ensemble. Je continuerai de travailler sans relâche à l'unification des Dénés, à une meilleure écoute de nos revendications et à l'établissement de meilleures relations avec le GTNO, le Canada et entre nous.

*Mahsi. Nous comptons marcher d'un même pas.*

---

*Notre engagement commun est de marcher ensemble vers le pardon, l'acceptation et la reconstruction en soutenant et en aidant les familles dans leur parcours de rétablissement.*

---



## Rapports des Conseils



## Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations

Le Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations (APN) fait partie de l'organisation depuis ses tout débuts, de la Fraternité des Indiens du Canada à l'Assemblée des Premières Nations. Le Conseil continue de prodiguer des conseils réfléchis, perspicaces et précieux. Ses membres guident l'APN dans leur rôle en tant qu'aînés et gardiens du savoir. Le Conseil veille à ce que tous les travaux de l'APN soient équilibrés, justes et équitables grâce aux orientations spirituelles et politiques qu'il fournit.

Le Conseil a joué un rôle important dans l'élaboration des politiques actuelles et le dialogue continu avec le Canada. Depuis plus de 40 ans, il veille à ce que l'APN entretienne des relations positives et stables avec d'autres organisations nationales et internationales. Les dirigeants de l'APN ont toujours pu compter sur les connaissances historiques, spirituelles et culturelles du Conseil et de ses représentants. Les recommandations du Conseil se sont toujours avérées particulièrement importantes dans les moments difficiles. La sagesse des membres du Conseil et le soutien qu'ils apportent ont revêtu une importance critique au cours des deux dernières années dans le cadre de la découverte des dépouilles des enfants ayant fréquenté les pensionnats indiens et de la pandémie de COVID-19.

### Représentants et membres du Conseil des gardiens du savoir

Le Conseil des gardiens du savoir est composé des représentants suivants : Eldon Bernard (Nouveau-Brunswick); Dre

Gwendolyn Point, Première Nation de Skowkale (Colombie-Britannique); Charles Hume, Première Nation de Champagne et Aishihik (Yukon); John Bekale, Gameti (Territoires du Nord-Ouest); Bruce Starlight, Nation Tsuu'tina (Alberta); Joseph Quewezance (Saskatchewan); Ernie Daniels, Première Nation de Long Plain (Manitoba); Edmond Sackaney, Première Nation de Fort Albany (Ontario), William Sunday, Akwesasne (Québec/Labrador); Phyllis Googoo, Première Nation de Waycobah (Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve).

Nous avons le plaisir d'accueillir le nouveau titulaire du portefeuille des gardiens du savoir de l'APN, le Chef régional des Territoires du Nord-Ouest, Gerald Antoine, qui travaillera en étroite collaboration avec le Conseil au cours des mois à venir.

### Principales activités et réalisations

Le Conseil continue de se réunir dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour examiner les enjeux, les défis et les nouvelles idées. Le Conseil a fait tout son possible pour continuer de se réunir malgré les défis posés par la pandémie en cours. En maintenant le contact virtuellement, il est resté en mesure de fournir des conseils spirituels sur une base continue.

Le Conseil veille à ce que les travaux de l'APN tiennent compte de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Nous avons tous l'obligation d'assurer la réussite et le bien-être de nos jeunes, tout comme nos ancêtres l'ont fait pour nous. Le Conseil continue de se mobiliser et d'aider les autres aînés des différentes régions qu'il représente, en s'assurant de diffuser



l'information et de tenir tout le monde au courant des enjeux qui nous concernent tous.

## Cadre de systèmes de connaissances autochtones

Des réunions ont eu lieu en 2021 pour continuer à travailler sur l'ébauche d'un cadre de systèmes de connaissances autochtones avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Le Conseil des gardiens du savoir a fait part de son point de vue et de ses idées sur le projet et a discuté de la façon d'assurer la mise en œuvre efficace du cadre.

## Autres activités de promotion des intérêts

En février 2021, les gardiens du savoir ont publié une déclaration exigeant la prise de mesures sérieuses pour garantir l'accès à l'eau potable pour toutes les Premières Nations.

Le Conseil des gardiens du savoir a apporté son soutien, et continue de fournir un soutien spirituel, aux communautés, aux Chefs et aux membres des communautés qui ont été témoins de la découverte de l'horrible génocide et de l'héritage des pensionnats indiens au Canada.

En mars 2022, le Chef régional Gerald Antoine, détenteur du portefeuille des gardiens du savoir de l'APN, et Phyllis Googoo, gardienne du savoir, ont fait partie de la délégation de l'APN qui s'est rendue au Vatican pour demander des excuses à Sa Sainteté le pape François pour le rôle de l'Église catholique dans la violence spirituelle, culturelle, émotionnelle, physique

et sexuelle exercée à l'encontre des Premières Nations dans les pensionnats indiens catholiques.

## Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir

- Le Conseil continuera à fournir son aide au Comité exécutif de l'APN, au personnel de l'APN, aux comités des Chefs de l'APN et aux conseils des femmes, des jeunes et des anciens combattants de l'APN, ainsi qu'au tout nouveau Conseil des personnes 2ELBGTQ2IA+.
- Le Conseil continue de travailler à l'amélioration de son mandat et est toujours prêt à participer au processus de renouvellement de la Charte de l'APN.
- Le Conseil se préparera à tenir des réunions virtuelles et en personne tout au long de l'année 2022. Une partie de son rôle consiste à s'assurer qu'il tient les autres aînés informés des activités dans leurs régions respectives et à contribuer aux efforts globaux de l'APN, du personnel de l'APN, du Comité exécutif et des Premières Nations.
- Le Conseil continue de se réunir pour examiner et mettre à jour les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.





## Conseil des femmes de l'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) s'efforce d'unifier et de créer des communautés saines et heureuses vivant en harmonie grâce à une identité et à des enseignements culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Il veille aussi à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux de l'APN. Les membres du Conseil s'acquittent pleinement des responsabilités de leur portefeuille et participent à un large éventail d'activités, notamment des réunions de groupes d'experts, des présentations et des forums, qui concernent les femmes des Premières Nations. En 2021, le Conseil des femmes a soutenu la résolution 08/2021 de l'APN, *Mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones*, et la résolution 46/2021 de l'APN, *Réaffirmation du soutien au rôle et au mandat du Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations*.

Membres du Conseil des femmes de l'APN

**Alberta :** Brenda Vanguard  
**Colombie-Britannique :** Louisa Housty  
**Yukon :** Doris Anderson  
**Territoires du Nord-Ouest :** Cheffe Roxanne Cook  
**Saskatchewan :** Cheffe Constance (Connie) Big Eagle (présidente)  
**Manitoba :** Cheffe Betsy Kennedy  
**Ontario :** Grande Cheffe adjointe Anna Betty Achneepineskum  
**Québec :** Nadia Robertson et Cheffe Adrienne Jerome (vice-présidente)  
**Nouveau Brunswick :** Cheffe Shelley Sabattis  
**Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve :** Cheffe Carol Potter

### Principales activités et réalisations

Le 3 juin 2021, le Conseil des femmes de l'APN a publié le rapport *Donner vie aux Appels à la justice : un plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations*. Il a aussi organisé 85 séances de mobilisation en format virtuel dans toutes les régions de l'APN, auxquelles ont participé 1 144 personnes par l'intermédiaire de réunions virtuelles, de sondages, de déclarations et de présentations vidéo. Il a tenu la dernière séance régionale de mobilisation en mars 2022. Ces séances ont permis d'élaborer neuf rapports régionaux pour soutenir les travaux en cours dans les régions. L'approche est issue du mandat conféré par la résolution 67/2019, *Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones*, qui demande de mener à bien un processus de mobilisation qui respecte le travail régional actuel et qui est fondé sur la prise en compte des traumatismes et l'approche « Les familles d'abord ».

L'actuel Plan d'action national du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, concernant la période 2017-2022, a permis de créer le Réseau Femmes, Paix et Sécurité-Canada. En septembre 2021, le Conseil des femmes de l'APN a participé à la réunion du Groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité, qui avait pour objectif d'examiner le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action national du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité. Étant donné que ce plan d'action arrive à son terme, le Réseau Femmes, Paix et Sécurité-Canada évalue la stratégie et prépare un plan actualisé permettant aux organisations autochtones nationales de contribuer à l'élaboration des rapports et à la future planification de la mise à jour du Plan d'action national. Le Conseil des femmes de l'APN

# Rapports des Conseils

a indiqué que ce plan devrait aborder les problèmes auxquels font face les femmes des Premières Nations, notamment la disparition et l'assassinat de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le Conseil des femmes de l'APN a désigné une de ses membres pour faire partie d'un comité interministériel consultatif sur le bien-être des femmes autochtones, mis sur pied par Services aux Autochtones Canada. Dirigé par des Autochtones, le Comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones a pour but de fournir aux ministères fédéraux des conseils, notamment des voies à suivre, dans des dossiers concernant la santé et le bien-être des femmes membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le 12 août 2021, ce comité a tenu une réunion sur le racisme dans les systèmes de soins de santé et la stérilisation forcée. Le Conseil des femmes de l'APN a réaffirmé sa position dans la résolution 22/2018 de l'APN, *Réparation pour la stérilisation forcée des femmes autochtones*, qui demande d'appuyer les efforts de sensibilisation à la stérilisation forcée et aux droits génésiques et d'obtenir réparation pour les survivantes. De plus, la résolution 80/2018, *Appui à la criminalisation de la stérilisation forcée*, enjoignait l'APN d'appuyer politiquement les plaignantes ayant déposé un recours collectif contre la stérilisation forcée en vue d'obtenir réparation et de préconiser des modifications au Code criminel du Canada pour criminaliser la stérilisation forcée au Canada.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont tenu une réunion annuelle avec des porte-parole et responsables autochtones nationaux pour discuter de questions urgentes concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada. En décembre 2021, le Conseil des femmes de l'APN a participé à la cinquième réunion, qui a porté sur la mise en

œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, la promotion de relations saines et la participation des hommes et des garçons, ainsi que la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+). Le Conseil des femmes de l'APN continue de demander des solutions et des soutiens efficaces en matière de prévention de la violence, qui sont axés sur les Premières Nations et dirigés par elles et qui sont assortis d'un financement durable à long terme pour la prestation de services adaptés à la culture.

L'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, Son Excellence Bob Rae, a envoyé une invitation au Conseil des femmes de l'APN et à des représentantes d'autres organisations nationales de femmes autochtones pour participer à la 66<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme. Ainsi, le Conseil des femmes de l'APN a eu la possibilité de faire valoir la promotion et la protection des droits des femmes et des filles autochtones aux Nations Unies. Il a aussi souligné la nécessité de davantage soutenir le leadership des femmes des Premières Nations en éliminant des obstacles, en soutenant le groupe de travail trilatéral avec les États-Unis et le Mexique et en nommant un rapporteur spécial des Nations Unies pour examiner les violations des droits humains dans le système des pensionnats indiens. Il a également demandé la mise en œuvre du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, y compris les *Appels à la justice*.

La 66<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme s'est tenue dans un format hybride du 14 au 25 mars 2022.



## Rapports des Conseils



Son thème était : Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe. La Commission joue un rôle clé dans la promotion des droits des femmes, la documentation de la vie quotidienne des femmes dans le monde et l'élaboration de normes internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les 14 et 16 mars 2022, le Conseil des femmes de l'APN a participé à des activités parallèles organisées par le Canada.

Le 5 avril 2022, Anna Betty Achneepineskum, représentante de l'Ontario du Conseil des femmes de l'APN, s'est exprimée devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur la violence conjugale et familiale au Canada. Elle a préconisé l'approche « Les familles d'abord » dans tous les travaux relatifs aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones s'est réuni pour examiner le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le 25 avril 2022, Brenda Vanguard, représentante de l'Alberta du Conseil des femmes de l'APN, a présenté au Comité sénatorial les mesures à prendre pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+

des Premières Nations. Le Conseil des femmes de l'APN soutient les nombreuses survivantes et membres des familles qui souhaitent voir des mesures de mise en œuvre du Plan national d'action et les *Appels à la justice*.

### Prochaines étapes — La voie à suivre

Cela fait plus de trois ans que le rapport final, comprenant les 231 Appels à la justice, de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été publié. Le Conseil des femmes de l'APN continue de demander que l'avis des survivantes et des familles soit entendu et pris en compte dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action national. Les familles et les survivantes ont indiqué au Conseil des femmes de l'APN qu'il faut prendre en compte trois domaines principaux dans la mise en œuvre des Appels à la justice : les défis relatifs aux différentes régions administratives; les ressources et les services; la production de rapports et le suivi. En ce qui concerne 2023, le Conseil des femmes prévoit de consacrer une grande partie de ses efforts à l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 08/2021, Mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, en préconisant la mise en œuvre du rapport final et des Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

## Conseil national des jeunes

Établi par la Charte de l'APN, le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) constitue un organe clé de l'APN et représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays en ce qui a trait aux enjeux qui les touchent au quotidien. Le CNJ fait office d'organe consultatif auprès des comités des Chefs de l'APN, du Secrétariat de l'APN et du Comité exécutif de l'APN sur diverses questions liées ou non à la jeunesse.

Le CNJ s'efforce d'influencer l'orientation des activités de l'APN en promouvant l'égalité. Le CNJ travaille avec des dirigeants de tous les niveaux pour créer des occasions de développement personnel et d'amélioration de l'autonomie pour les générations futures.

### Membres et représentants du CNJ

Le Conseil élit chaque année deux coprésidents et deux membres exécutifs lors de l'Assemblée générale annuelle. Cette année, pour la toute première fois dans l'histoire du CNJ, le Conseil a élu deux coprésidentes : Rosalie Labillois-Wysote (Première Nation d'Eel River Bar, Nouveau-Brunswick) et Taylor Behn Tsakoza (Première Nation de Fort Nelson, Colombie-Britannique). Le CNJ se compose également des membres suivants :

**Yukon** : Jessica April-Mazur et Morris Morrison

**Territoires du Nord-Ouest** : Jackson McDermitt et Shayla Snowshoe

**Colombie-Britannique** : Justin Peters et Taylor Behn-Tsakoza

**Alberta** : Daynin (Roman) Buffalo et Khianna Ribboleg

**Saskatchewan** : Rollin Baldhead et Darian Lonechild

**Manitoba** : Ashley Daniels et Carson Robinson

**Ontario** : Connor Martin et Jayse Mandamin

**Québec et Labrador** : Jemmy Echaquan, Cedric Gray-Lehoux, Jean-Sebastien Vollant et Daisy Bellefleur

**Nouveau-Brunswick et Î.-P.-É** : Rosalie Labillois Wysote et Trevor Augustine

**Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve** : Billie Julian et Kashya Young

En février 2022, le Comité de gestion de l'APN a approuvé les modifications apportées au mandat du CNJ :

- deux sièges supplémentaires au sein du Conseil pour l'Île-du-Prince-Édouard;
- un libellé indiquant que les représentants des jeunes et les présidents peuvent être des personnes homosexuelles ou de tous les genres, y compris des personnes 2ELBTQQIA;
- des mises à jour du processus de prise de décision et du quorum.

### Principales activités et réalisations

Les membres du CNJ participent à diverses activités prioritaires de l'APN. Chaque jeune est titulaire d'un portefeuille pour se tenir au courant des travaux du secteur qui lui est attribué. Les membres du CNJ font le point au Conseil sur leur portefeuille lors des assemblées générales annuelles et extraordinaires des Chefs, ainsi que dans le cadre de réunions virtuelles.



# Rapports des Conseils



## Secrétariat et Comité exécutif de l'APN

Le CNJ continue de participer à divers comités des Chefs, groupes de travail et forums coordonnés par le Secrétariat de l'APN et de les conseiller.

## Délégation de l'APN au Vatican : Excuses du pape

Les coprésidentes du CNJ ont participé à la délégation de l'APN composée de dirigeants des Premières Nations et de survivants des pensionnats indiens qui ont rencontré le pape François au Vatican, en Italie, le 31 mars 2022. Cette visite avait pour objectif de demander justice pour le génocide perpétré dans les pensionnats indiens catholiques et de demander que des excuses soient présentées au Canada.

Les allocutions des coprésidentes du CNJ ont porté sur les thèmes de la guérison, de la réconciliation et de l'avenir des relations. Rosalie LaBillois, coprésidente du CNJ, a insisté sur le fait que tous les gouvernements et les entités ecclésiastiques doivent coopérer pleinement et travailler en partenariat avec toutes les Premières Nations pour parvenir à la réconciliation, et que la réconciliation est un cheminement multigénérationnel qui concerne tous les Canadiens et tous les aspects de la société.

La délégation de l'APN s'est réjouie de l'issue de sa rencontre avec le pape et a reçu la confirmation que celui-ci se rendra au Canada plus tard cette année pour présenter ses excuses à toutes les Nations de l'île de la Tortue. Le CNJ a souligné l'importance du travail qui doit être accompli maintenant que

les délégués sont de retour. Il a l'intention de coordonner un forum des jeunes sur la guérison, la résilience et la réconciliation afin de discuter de ce à quoi ressemble la guérison, la résilience et la réconciliation du point de vue des jeunes.

## Plan stratégique 2020-2022

Tous les deux ans, le CNJ met à jour son plan stratégique, lequel oriente ses priorités et son travail. Avec la levée des restrictions liées à la COVID-19, le CNJ se réunira en juillet 2022 dans le cadre de l'AGA pour revoir et recentrer son plan stratégique pour 2022-2024. Le plan stratégique pour 2020-2022 désigne les domaines suivants comme prioritaires :

- **Élargir le réseau du CNJ-AFN** : Le CNJ cherche à étendre son réseau en élargissant sa mobilisation géographique et démographique et en s'adressant à d'autres conseils nationaux de jeunes pour mieux faire entendre la voix des jeunes autochtones.
- **Renforcer la présence en ligne** : Le CNJ cherche à mieux se faire connaître en lançant des conversations en ligne et en augmentant sa présence en ligne.
- **Renforcer ses capacités et l'esprit d'équipe** : Le CNJ donne la priorité au renforcement des capacités des membres du conseil au moyen d'activités de perfectionnement professionnel afin de s'assurer qu'ils remplissent efficacement leurs fonctions, tout en planifiant l'avenir des futurs membres du CNJ.
- **Mieux faire connaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** : Le CNJ se concentrera sur la diffusion d'informations et fournira aux



jeunes autochtones les outils et les ressources nécessaires pour mieux comprendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) et la Loi la concernant.

- **Réunions trimestrielles et priorités internes** : Le CNJ continue d'établir des mécanismes de collaboration pour aborder les enjeux et les priorités de l'heure au moyen de réunions et de communications. Les priorités comprennent notamment la mise à jour du mandat du CNJ, l'élection annuelle de nouveaux coprésidents et membres exécutifs et l'attribution de portefeuilles.

## La COVID-19 et la reprise après la pandémie

Le CNJ a déterminé que le bien-être mental doit être une priorité absolue dans le prochain plan stratégique du CNJ. Tout au long de l'année 2021-2022, des membres du CNJ ont participé à une vidéo d'intérêt public de l'APN qui mettait l'accent sur le rôle important que jouent les jeunes des Premières Nations dans la protection des communautés contre la COVID-19 et la promotion du bien-être mental.

*Vaccination des jeunes* : Les membres du CNJ continuent de participer à un sous-groupe de travail dirigé par Services aux Autochtones Canada sur la vaccination des jeunes. L'objectif de ce groupe consiste à réunir des jeunes pour discuter de la sensibilisation des jeunes et des obstacles à la vaccination et de la façon de surmonter ces derniers.

## Soutien du CNJ à d'autres initiatives pour les jeunes

Le CNJ soutient et encourage la collaboration avec divers groupes de jeunes au sein et en dehors de l'APN. Depuis l'événement *Porteurs d'espoir* organisé par des jeunes de l'APN sur l'éducation des Premières Nations en mars 2021, le CNJ a redoublé d'efforts et a multiplié ses produits de communication sur les médias sociaux en les partageant avec les jeunes des Premières Nations dans les régions. Les représentants de la Colombie-Britannique sont en train d'élaborer un guide d'orientation des jeunes avec l'APNCB, lequel sera communiqué au CNJ à des fins d'apprentissage.

## Analyse comparative entre les sexes + culturellement pertinente à l'APN

En février 2022, le CNJ a participé à une séance de mobilisation de l'APN sur la création d'un

# Rapports des Conseils



cadre et d'outils d'analyse comparative entre les sexes culturellement pertinents à l'APN. Le CNJ a assisté à des discussions complexes sur le genre et l'identité, où ses représentants ont exprimé différentes opinions sur les rôles du genre et ont contribué à la séance.

## Activités externes

**Cercle consultatif des jeunes :** Les membres du CNJ continuent de participer au Cercle consultatif des jeunes Autochtones de Justice Canada afin de prodiguer des conseils et de contribuer à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du public visant à mettre en lumière les points de vue des jeunes sur la Déclaration des Nations Unies.

**Rapport sur l'état de la jeunesse :** Le 11 août 2021, le tout premier Rapport sur l'état de la jeunesse a été publié et annoncé par la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et de la Jeunesse, Bardish Chagger. En prévision de la publication de ce rapport, des membres du CNJ ont participé à un groupe consultatif de 13 jeunes pour représenter la voix du CNJ et s'assurer que les points de vue des jeunes des Premières Nations soient inclus dans le rapport national final.

**Semaine de la vérité et de la réconciliation :** Le 1er octobre 2021, des membres du CNJ ont présenté un atelier sur la défense des intérêts et le renforcement de l'autonomie des jeunes lors de la Semaine de la vérité et de la réconciliation virtuelle du Centre national pour la vérité et la réconciliation.

## Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir

Au cours de l'année 2022-2023, le CNJ poursuivra ses activités :

- Collaborer avec le Conseil des gardiens du savoir de l'APN, le Conseil des femmes et le Conseil des anciens combattants;
- Revoir les priorités énumérées dans le plan stratégique 2020-2022 de l'APN-CNJ et élaborer un nouveau plan stratégique pour 2022-2024;
- Déterminer des occasions de présenter leur expérience au Vatican (par exemple, en participant au Forum des jeunes sur la guérison et la réconciliation);
- S'efforcer de maintenir une présence visible et importante dans le cadre des activités, des réunions et des conférences du Secrétariat de l'APN et de ses différents comités et groupes de travail;
- Soutenir le groupe de défense des intérêts des jeunes *Des voix s'élèvent : Porteurs d'espoir*, en multipliant les appels à l'action sur l'éducation des Premières Nations;
- Collaborer avec le Comité exécutif de l'APN pour mieux faire connaître les priorités des jeunes.



## Conseil des anciens combattants des Premières Nations

Les anciens combattants des Premières Nations possèdent une longue histoire, puisqu'ils ont participé à la création de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) puis à la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN). La Ligue des Indiens du Canada - l'une des premières organisations politiques modernes des Premières Nations - a été formée par des anciens combattants de la Première Guerre mondiale.

Les anciens combattants des Premières Nations méritent une reconnaissance officielle, ce qui a été confirmé dans la résolution 02/2020 de l'APN, *Conseil des anciens combattants des Premières Nations*, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2020. La résolution demandait à l'APN de veiller à ce qu'une modification soit apportée à la Charte afin que le Conseil des anciens combattants soit créé pour promouvoir la reconnaissance de la contribution des anciens combattants des Premières Nations au Canada, éduquer les Premières Nations sur l'histoire de leurs anciens combattants, assurer la défense des intérêts des anciens combattants et se pencher sur les enjeux relatifs aux anciens combattants.

Le Conseil est composé d'anciens combattants des Premières Nations, dont certains ont combattu dans des guerres et des conflits internationaux, y compris en temps de paix dans le cadre de missions de maintien de la paix. D'une seule voix, ils font part de leurs préoccupations et contribuent à la planification et à l'élaboration de politiques qui auront des répercussions positives sur les anciens combattants des

Premières Nations, leur famille et leurs communautés.

Le Conseil se réunit tous les trimestres avec d'autres conseils de l'APN afin de mettre en commun des approches et des stratégies et ainsi de mieux soutenir les objectifs de chaque conseil.

### **Membres et représentants du Conseil des anciens combattants des Premières Nations**

Le Conseil reçoit l'appui du Comité exécutif de l'APN par l'intermédiaire du Chef régional titulaire du portefeuille. Chaque région est représentée par un ancien combattant nommé qui participe aux travaux du Conseil afin de s'assurer que les besoins régionaux sont reconnus et satisfaits.

Le Conseil est heureux d'accueillir le nouveau titulaire du portefeuille des anciens combattants, le Chef régional des Territoires du Nord-Ouest, Gerald Antoine.

Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations est composé des membres suivants : Le représentant de la région urbaine, l'ancien combattant James Eagle; le représentant du Yukon, le Ranger du Nord Charles Hume; le représentant du Manitoba, le Chef et ancien combattant Christian Sinclair; le représentant de la Saskatchewan, l'ancien combattant Emile Highway; le représentant de l'Alberta, l'ancien combattant Henry Raine; les représentants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, Eldon Bernard et le Chef Terry Richardson; le représentant des



## Rapports des Conseils



Territoires du Nord-Ouest, l'ancien combattant Tim O'Loan; le technicien des anciens combattants de l'APN, Larry Whiteduck. L'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse n'ont actuellement pas de représentant. Le porte-parole national des anciens combattants pour le Conseil est le vétéran et ancien Chef Percy Joe de la Colombie-Britannique.

### Activités et mesures stratégiques

En janvier 2021, le Conseil a rencontré le ministre fédéral des Anciens Combattants, Lawrence Macauley, pour discuter de la façon dont Anciens Combattants Canada et l'APN pourraient travailler ensemble à l'amélioration des services offerts aux anciens combattants des Premières Nations, à leur famille et à leurs communautés des Premières Nations.

Au cours de cette réunion, les parties ont travaillé à l'élaboration d'une proposition de lettre d'entente visant à établir quatre principaux piliers de discussion.

Les quatre principaux piliers de discussion et d'examen sont les suivants .

**1) L'établissement d'un registre de tous les soldats et anciens combattants des Premières Nations** qui ont combattu dans tous les grands conflits mondiaux, comme la Première et la Deuxième Guerre mondiale, la guerre de Corée, les conflits récents en Afghanistan et les efforts de maintien de la paix du Canada dans le monde entier. Le registre comprendrait également les anciens combattants des Premières Nations sans pièce

d'identité qui ont combattu dans les conflits antérieurs et postérieurs à la Confédération, au nom du Dominion du Canada.

**2) Évaluation des activités de sensibilisation actuellement en place au sein d'Anciens Combattants Canada** et de l'efficacité de ces efforts pour s'assurer que les anciens combattants des Premières Nations visés, leur famille et leurs communautés en bénéficient bien, que les besoins uniques liés aux post-traumatismes sont intégrés et compris et que les anciens combattants et leur famille sont bien au courant des services de santé, de logement et de commémoration à leur disposition.

**3) Création d'un poste de personne-ressource au sein d'Anciens Combattants Canada** qui agira à titre d'agent de liaison et de personne-ressource pour les anciens combattants et qui aidera à répondre aux besoins et aux préoccupations des soldats des Premières Nations, anciens et actuels. Cette personne-ressource serait désignée pour travailler au sein du ministère des Anciens Combattants afin d'aider les anciens combattants des Premières Nations, leur famille et les communautés des Premières Nations.

**4) Les activités de commémoration** doivent veiller à ce que les soldats des Premières Nations soient inclus dans les activités internationales. Les anciens combattants des Premières Nations proposeraient d'entreprendre un pèlerinage et une cérémonie uniques qui rendraient hommage aux soldats tombés sur des champs de bataille étrangers.

# Rapports des Conseils



In December 2021, the First Nations Veterans Council successfully applied for funding through the Veteran and Family Well-being Fund. Funding will support ensuring the four pillars are implemented successfully.

During 2021, the Council hosted seven conference call meetings on updates to the work.

## **Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir**

L'APN continuera à appuyer les efforts du Conseil des anciens combattants des Premières Nations. Le Conseil continuera à apporter sa contribution en participant aux assemblées générales annuelles et extraordinaires des Chefs.

Le Conseil poursuivra ses travaux et continuera à prodiguer des conseils au Comité exécutif et au personnel de l'APN.

Le Conseil continuera à travailler en partenariat avec le Conseil des gardiens du savoir, le Conseil des femmes et le Conseil des jeunes et fera tout son possible pour contribuer à l'élaboration et à la promotion de meilleurs services pour les anciens

combattants des Premières Nations, à leur famille et à leurs communautés.

Le Conseil continue de travailler à la rédaction de la lettre d'entente avec Anciens Combattants Canada en se concentrant sur les points suivants pour 2022 :

1. Planification de cérémonies commémoratives internationales, qui auront lieu en 2022-2023.
2. Séances de travail avec les anciens combattants des Premières Nations afin de planifier les grandes priorités et principales activités.
3. Examen des activités de sensibilisation actuelles offertes par Anciens Combattants Canada.
4. Recherche visant à établir un registre national des soldats des Premières Nations qui se sont enrôlés et ont combattu au nom du Canada.
5. Rencontres avec des représentants d'Anciens Combattants Canada, les ombudsmans nationaux des anciens combattants, la Direction nationale - groupe de la Légion, Services de transition d'urgence pour les anciens combattants (VETS).





Rapport de la directrice  
générale

# Rapport de la directrice générale



## Janice Ciavaglia

### *Rapport de la directrice générale*

*Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la, She:kon*

Bienvenue à notre Assemblée générale annuelle! Je suis heureuse de revoir un bon nombre d'entre vous en personne après si longtemps. Pour ceux d'entre vous qui ne peuvent pas être présents en personne, j'espère que ce tout premier format « hybride » est une solution satisfaisante. Cette façon de procéder s'avère pratique puisqu'elle permet d'être présent virtuellement et invite tout le monde à participer.

Je demeure impressionnée par la façon dont les Premières Nations ont relevé les défis de la pandémie ainsi que par votre coopération et votre contribution dans le cadre de toutes les assemblées, forums de politique et réunions que nous avons tenus virtuellement pendant cette période difficile. Je vous en suis très reconnaissante.

Parmi les nombreuses réalisations de l'année écoulée, j'aimerais souligner l'Entente de principe qui a été conclue sur la protection de l'enfance. Le 31 décembre 2021, l'APN, d'autres parties et le gouvernement du Canada ont signé une entente de principe historique qui fournit une feuille de route pour les négociations en vue de deux accords de règlement définitifs, l'un pour indemniser les personnes victimes de discrimination, et l'autre pour la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan. Un total de 40 milliards de dollars a été alloué par le gouvernement du Canada pour la conclusion de ces deux accords. Je suis extrêmement fière du travail accompli par l'APN au nom de nos enfants au cours des seize dernières années, depuis que nous avons entamé le recours collectif.

Sur le plan interne, la restructuration opérationnelle du Secrétariat de l'APN nous aide à travailler de manière plus efficace afin de mieux remplir les mandats que vous nous confiez au moyen des résolutions. Mis en place dans le cadre de notre réorganisation, les nouveaux groupes de travail contribuent déjà aux résultats. Le groupe de travail sur le budget, par exemple, nous a aidés à préparer une présentation pré-budgétaire qui a contribué à l'octroi de 11 milliards de dollars en nouvelles dépenses pour les priorités autochtones dans le budget de 2022. Notre groupe de travail sur la recherche et les statistiques appuie les efforts que déploie le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations pour mettre en œuvre la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations. Notre groupe de travail sur les affaires internationales a activement contribué à la défense des intérêts de l'APN dans le cadre de plusieurs réunions internationales, et notre groupe de travail sur les droits aide à orienter les travaux visant à établir un plan d'action national pour la mise en œuvre de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. En outre, la nouvelle équipe d'intégration des politiques stratégiques coordonne l'analyse horizontale des politiques au sein de toute l'organisation, ce qui permet de formuler des recommandations plus solides pour l'élaboration de politiques et de programmes. La réorganisation a également jeté les bases d'un nouveau processus de planification stratégique au sein du Secrétariat qui, je l'espère, nous aidera à être plus proactifs et moins réactifs dans nos activités de défense de nos intérêts.

# Rapport de la directrice générale

Cette AGA hybride s'appuie sur les leçons que nous avons tirées des réunions virtuelles tenues au cours des deux dernières années et sur notre longue expérience des assemblées en personne. Je remercie infiniment tous ceux qui travaillent si fort en coulisse pour faire de cette AGA un succès, et j'espère qu'elle établira une nouvelle façon efficace d'accomplir notre travail ensemble.

C'est un grand honneur de continuer à vous servir, vous, les Chefs et les Premières Nations. Grâce à votre engagement, votre coopération et votre leadership, nous pouvons améliorer la vie de tous les membres des Premières Nations. Je suis reconnaissante de pouvoir poursuivre mon mandat de directrice générale d'une organisation aussi progressiste. Ensemble, nous redoublerons nos efforts de plaidoyer pour que les intérêts, les objectifs et les droits des Premières Nations soient défendus et respectés.

Sur une note personnelle, travailler pour vous, les Chefs et les Premières Nations, me procure un immense sentiment de fierté. Votre engagement, votre coopération et votre leadership revêtent une importance fondamentale pour améliorer la qualité de vie de toutes les Premières Nations. L'APN est une organisation progressiste, et je suis heureuse de pouvoir continuer à la diriger en tant que directrice générale, à vos côtés. Les efforts concertés de défense des intérêts que nous déployons font en sorte que les intérêts, les objectifs et les droits des Premières Nations sont prioritaires, défendus et respectés.

*Wela'liog, Miigwetch, Nia:wen, Mahsi'Cho, Hiy Hiy, Guneshcheesh, Howa'a, Kinanaskomitin,*

*Janice Ciavaglia*  
*Directrice générale*









## Rapports des Directions



## Développement économique et infrastructures

L'objectif de la Direction du développement économique et des infrastructures est d'accroître la reconnaissance de la compétence des Premières Nations dans les domaines des infrastructures, des pêches et du développement économique, tout en veillant à ce qu'elles disposent d'infrastructures solides pour assurer la prospérité de leur économie. La Direction du développement économique et des infrastructures comprend trois secteurs : Pêches, Développement économique et Infrastructures et eau. Tous s'efforcent de renforcer les moyens économiques des Premières Nations afin qu'elles puissent exercer leur compétence et offrir de meilleurs programmes et services à leurs citoyens.

### Principales questions et activités :

#### Secteur des pêches

Les travaux du Secteur des pêches sont orientés par le Comité national des pêches (CNP) de l'APN, qui est coprésidé par la titulaire du portefeuille des pêches, la Chef régionale Joanna Bernard (N.-B./Î.-P.-É.), et le Chef régional Terry Teegee (C.-B.). Le CNP peut compter sur les conseils des groupes de travail et des sous-comités techniques suivants : le Groupe de travail national sur l'aquaculture, le Groupe de travail sur les eaux intérieures, le Groupe de travail sur les océans, le Sous-Comité sur le Plan de protection des océans et le Groupe consultatif sur les connaissances autochtones.

### Réalisations en 2021-2022

#### Aquaculture des Premières Nations

En juin 2016, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a présenté un rapport, intitulé *Un océan de possibilités : L'aquaculture*

au Canada, qui recommande d'adopter une loi fédérale globale sur l'aquaculture afin d'harmoniser les règlements fédéraux et provinciaux dans les activités aquacoles et de s'assurer que les priorités des Premières Nations sont adéquatement prises en compte. Dans le but de soutenir l'élaboration conjointe par les Premières Nations d'une nouvelle loi sur l'aquaculture qui reflète leurs points de vue, le Secteur des pêches a organisé un ensemble d'ateliers virtuels de janvier 2022 à avril 2022. Mandaté par la résolution 33/2017 de l'APN, *Examens de la législation et des politiques en matière d'aquaculture*, ce travail vise à mieux comprendre les points de vue, les droits et les intérêts des Premières Nations dans le domaine de l'aquaculture.

### Évaluation du Plan de protection des océans

En 2016, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans (PPO), une stratégie de 1,5 milliard de dollars pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Conformément à la résolution 52/2018 de l'APN, *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, le Sous-Comité sur le Plan de protection des océans a été créé pour favoriser et faciliter l'échange de renseignements sur les expériences, les questions et les initiatives des Premières Nations liées au Plan de protection des océans (PPO) aux niveaux national et régional. À ce jour, le Sous-Comité a terminé la première phase de l'évaluation du Plan et a commencé la deuxième phase. Celle-ci comprend une évaluation continue de la conception, du processus et des résultats du PPO, ainsi que des effets de ce dernier sur les objectifs des Premières Nations sur le plan des communautés, de la gouvernance marine, de la protection et des écosystèmes.



## Mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2019

Les modifications apportées en 2019 à la *Loi sur les pêches* ont rétabli les protections perdues des poissons et de leurs habitats. Elles offrent la possibilité de renforcer le rôle des Premières Nations dans la conservation et la protection.

Mandaté par la résolution 04/2018 de l'APN, Rôle des Premières Nations dans les modifications prévues à la Loi sur les pêches, le Secteur des pêches de l'APN continue de travailler à la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*. En mai et juin 2021, s'appuyant sur des ateliers et des discussions tenus en février et mars 2020, l'APN a organisé l'atelier Lets Talk Fish Habitat (Parlons de l'habitat du poisson) en mode virtuel, qui a réuni des Chefs, des techniciens, des biologistes et d'autres représentants des Premières Nations. Les participants ont discuté de certains aspects des règlements, des normes, des codes de pratique et des politiques proposés par le ministère des Pêches et des Océans. En 2022-2023, le ministère compte aborder des questions laissées en suspens, qui sont considérées comme des questions prioritaires pour les Premières Nations. Il s'agit notamment des règlements prescrits sur les travaux et les eaux, la mort des poissons, les aires d'importance écologique, les codes de pratique et un cadre pour les espèces aquatiques en péril.

## CONCLUSION — Aller de l'avant

Le Secteur des pêches poursuivra ses travaux liés aux priorités législatives et réglementaires, telles que la *Loi sur l'aquaculture* et la mise en œuvre de la Loi sur les pêches, tout en mettant l'accent sur la protection des droits ancestraux,

issus des traités et inhérents des Premières Nations sur les pêches.

Le Secteur des pêches de l'APN continuera de travailler avec le Sous-Comité sur le Plan de protection des océans à l'évaluation du programme du Plan de protection des océans en organisant des séances régionales de mobilisation pour déterminer les réalisations et les manques et formuler des recommandations sur les domaines à améliorer.

## NOM DU SECTEUR : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'objectif général du Secteur du développement économique est de permettre aux Premières Nations de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel, conformément à leurs propres priorités et aux articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il concentre ses efforts sur les politiques qui favorisent le développement économique, le commerce, l'exploitation des ressources, l'approvisionnement, l'agriculture, la durabilité, la connectivité et d'autres domaines de politique économique. Ces domaines de travail sont fondés sur les résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée de l'APN.

## Principales questions et activités

### Approvisionnement

Les entreprises des Premières Nations continuent de contribuer activement à l'économie du Canada et sont sur le point de devenir des contributeurs majeurs dans le domaine des marchés publics. Selon un rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada publié en 2011, les entreprises autochtones et





des Premières Nations ont généré environ 974 millions de dollars de revenus. Ce nombre devrait augmenter au fil des ans et de l'expansion des entreprises autochtones et des Premières Nations. Selon des estimations, les marchés publics fédéraux génèrent actuellement plus de 20 milliards de dollars par an.

## Réalizations en 2021-2022

En août 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter l'objectif d'approvisionnement autochtone à 5 % de tous les marchés publics fédéraux à partir de 2022-2023. Si le gouvernement fédéral atteint cet objectif, les entreprises autochtones et des Premières Nations obtiendraient environ un milliard de dollars de contrats fédéraux par an.

## Agriculture

Mandatée par la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques* par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations, l'APN a atteint un niveau de relations de travail positif avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Elle travaille à l'élaboration d'une stratégie agricole globale des Premières Nations qui informera AAC sur le prochain cadre agricole et les priorités des Premières Nations.

## Réalizations en 2021-2022

Le Secteur du développement économique a achevé un programme de recherche agricole qui contribue à l'élaboration d'une stratégie agricole des Premières Nations. En 2021-2022, l'APN a reçu des commentaires sur un projet de cadre pour une stratégie agricole des Premières Nations; elle a l'intention de présenter une ébauche à l'Assemblée en 2022-2023.

## Connectivité

La résolution 19/2020 de l'APN, *Soutien à la connexion Internet des Premières Nations*, demande un financement et des critères propres aux Premières Nations dans le programme du Fonds pour la large bande universelle d'Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDEC). Elle demande également à ISDEC et à Services aux Autochtones Canada (SAC) de soutenir les Premières Nations et de travailler avec elles à la mise en place de moyens et d'accès en matière de connectivité. Cette résolution préconise de plaider en faveur de programmes, de services et d'investissements appropriés dans les TIC des Premières Nations.

## Réalizations en 2021-2022

En 2021-2022, l'APN a achevé plusieurs ébauches de documents stratégiques sur la connectivité. Ces ébauches fournissent des résultats d'analyse, présentent des propositions favorisant une plus grande connectivité pour les Premières Nations et constituent plusieurs produits de politique fournissant une base à de futurs travaux.

## Ressources naturelles

Le Secteur du développement économique de l'APN est en discussion permanente avec Ressources naturelles Canada (RNCan). Il lui conseille des manières de faire participer les Premières Nations à la mise en œuvre d'*Un environnement sain et une économie saine : le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète*. Dans le cadre de ses travaux, il obtient des renseignements supplémentaires sur le calendrier, les



propositions de projet et les processus de financement en vue de déterminer le moment opportun pour les entreprises des Premières Nations et les possibilités d'approvisionnement.

## Réalisations en 2021-2022

En 2021-2022, l'APN a conseillé RNCan sur la façon d'améliorer la participation des Premières Nations à un certain nombre de projets, notamment *L'engagement de deux milliards d'arbres*, les futures Conférences des ministres de l'Énergie et des Mines et la Stratégie nationale de partage des avantages. Ces conseils serviront de base à d'autres travaux, en particulier dans la Stratégie de partage des avantages et dans le plan du Canada qui consiste à planter 2 milliards d'arbres, en 2022-2023.

## Cannabis

La *Loi sur le cannabis* a créé un cadre de réglementation pour la vente, la distribution et la taxation du cannabis à des fins récréatives au Canada. À la demande des Premières Nations-en-assemblée, l'APN et le Comité des Chefs sur le cannabis demandent la reconnaissance de la compétence des Premières Nations dans le cadre de l'administration générale de la Loi sur le cannabis. Conformément à la résolution 12/2020 de l'APN, *Représentation des Premières Nations concernant la législation sur le cannabis*, l'APN et le Comité des Chefs sur le cannabis travailleront à la modification de la Loi sur le cannabis afin de permettre la participation des Premières Nations à l'industrie.

## Réalisations en 2021-2022

En 2021-2022, l'APN a demandé au gouvernement de lancer un examen triennal de la *Loi sur le cannabis* et de s'assurer que les

Premières Nations soient au cœur de cet examen. Le budget de 2022 a prévu des fonds pour cet examen, qui devrait commencer en 2022-2023.

## Relations commerciales

Le droit inhérent au commerce et aux relations commerciales demeure une priorité pour les Premières Nations. Les travaux de l'APN dans le dossier des relations commerciales soutiennent le droit inhérent des Premières Nations au commerce et préconisent l'élaboration d'options visant à garantir une plus grande indépendance économique aux Premières Nations, ainsi que l'inclusion d'un chapitre *Commerce et peuples autochtones* dans tous les futurs accords commerciaux.

## Réalisations en 2021-2022

En 2021-2022, le Canada a conclu une entente de coopération économique et commerciale des peuples autochtones avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Taipei chinois. L'entente met l'accent sur un concept de commerce et d'investissement autochtones qui prend en compte la durabilité, les relations entre l'environnement et l'économie et les droits des peuples autochtones. Elle sera mise en œuvre conjointement par le Canada et les peuples autochtones en 2022-2023.

## CONCLUSION — Aller de l'avant :

Au fur et à mesure de la réouverture de l'économie, le Secteur du développement économique de l'APN continue de s'appuyer sur des travaux antérieurs réalisés dans les domaines de la connectivité, de l'agriculture et des ressources naturelles pour progresser.

Les travaux centrés sur l'approvisionnement porteront sur le suivi, l'évaluation et la





présentation de propositions constructives au gouvernement et au secteur privé pour atteindre ou dépasser l'objectif. En 2022-2023, il s'agira notamment de travailler avec des partenaires autochtones pour mettre en place des entités de soutien, tel un institut d'approvisionnement, et de veiller à ce que la compétence des Premières Nations en matière d'accréditation des entreprises des Premières Nations soit reconnue et respectée.

Sur le plan du commerce international, l'APN continuera de demander la protection des droits des Premières Nations et l'élargissement de l'accès aux marchés pour les Premières Nations dans le cadre des négociations commerciales internationales, y compris le marché potentiel entre le Canada et le Royaume-Uni.

## **SECTEUR : INFRASTRUCTURES et EAU**

### *Eau potable*

Le Secteur des infrastructures et de l'eau de l'APN est chargé d'obtenir d'importants investissements fédéraux dans les infrastructures communautaires et la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations concernant l'accès à l'eau potable et les infrastructures connexes.

### **Réalisations en 2021-2022**

Les Premières Nations continuent d'être confrontées à de graves problèmes d'insalubrité de l'eau potable, qui ont été exacerbés par les répercussions de la pandémie de COVID-19 et qui ont mis en évidence l'incertitude à laquelle

se heurtent les Premières Nations dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Au cours de l'année écoulée, l'APN a continué de demander un accès équitable et égal à une eau potable sûre, propre et fiable pour toutes les Premières Nations.

Le 27 octobre 2021, le Secteur des infrastructures et de l'eau de l'APN a organisé avec succès son deuxième Sommet annuel sur l'eau, qui a réuni environ 300 personnes sur une plateforme virtuelle pour discuter des nouveaux problèmes urgents liés à l'eau concernant les Premières Nations. En décembre, l'APN a répondu à un appel à contribution du Rapporteur spécial de l'ONU concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des Autochtones. Par l'intermédiaire de cette activité, l'APN continue de d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'accès inadéquat à l'eau potable et à l'assainissement qui touche les Premières Nations.

En 2021, l'APN a salué la décision conjointe des tribunaux, qui ont approuvé le versement de huit milliards de dollars dans le règlement du recours collectif national lié à l'eau potable des Premières Nations. Les termes du règlement comprennent une indemnisation de 1,5 milliard de dollars pour les personnes privées d'eau potable, l'engagement juridiquement contraignant pour le gouvernement fédéral d'assumer l'ensemble des coûts liés à la fin des avis sur la qualité de l'eau potable et l'engagement à abroger la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN) d'ici mars 2022 en la remplaçant par une nouvelle loi en consultation avec les



Premières Nations d'ici décembre 2022. L'APN a organisé de nombreuses séances à l'intention des Premières Nations pour les informer sur le recours collectif. Elle continuera de diffuser des informations sur le règlement du recours collectif afin de s'assurer que toutes les Premières Nations aient accès aux renseignements importants concernant le processus de réclamation.

Du 15 au 17 février 2022, l'APN a organisé avec succès le cinquième Symposium annuel virtuel sur l'eau, placé sous le thème *Tracer la voie de la souveraineté sur l'eau*, qui a accueilli plus de 500 participants. Parmi les sujets abordés figuraient les approches fondées sur les connaissances traditionnelles pour protéger les eaux, ainsi que les changements climatiques et ses répercussions sur la santé des Premières Nations.

Le processus d'engagement du gouvernement fédéral en faveur de l'abrogation de la LSEPPN s'est terminé le 31 mars 2022, et le processus parlementaire d'abrogation de la LSEPPN

commencera sous peu. L'abrogation et le remplacement de la LSEPPN ont été demandés par les Premières Nations-en-assemblée dans le cadre de plusieurs résolutions de l'APN. Le mandat demande également la création d'un groupe de travail conjoint (GTC) sur la *Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations*, qui sera chargé d'élaborer conjointement une ébauche de cadre pour la loi de remplacement. Le GTC joue un rôle essentiel en s'assurant que les points de vue des Premières Nations sont inclus dans la nouvelle loi; le travail doit commencer dans les mois à venir

## Infrastructures

Le Secteur des infrastructures de l'APN a terminé les documents de formation des formateurs en 2021. Ces documents serviront de matériel d'instruction pour promouvoir et mettre en œuvre la planification de la gestion des biens dans les réserves. La formation en



français est en cours; elle vise à promouvoir la gestion des biens au Québec.

Le Secteur des infrastructures de l'APN a organisé avec succès sa toute première Conférence nationale sur la gestion des biens en mars 2022. Celle-ci a accueilli plus de 200 participants et comprenait des présentations de professionnels des Premières Nations, du secteur privé et du secteur public sur la résilience climatique et de la gestion durable des biens.

Le Secteur des infrastructures de l'APN a également terminé la version finale de l'Étude nationale des besoins en biens des Premières Nations en 2022. Celle-ci prévoit des besoins en infrastructures d'un montant de 73 milliards de dollars à l'échelle nationale pour les 20 prochaines années. Elle a aussi mis en évidence le manque constant d'infrastructures parmi les Premières Nations et les investissements en immobilisations demandés au gouvernement fédéral pour améliorer les infrastructures existantes tout en tenant compte de la future croissance démographique.

Enfin, le Secteur des infrastructures de l'APN a terminé la version finale de l'étude sur la protection contre les incendies des Premières Nations, qui vise à améliorer les mesures de protection dans ce domaine.

## CONCLUSION — Aller de l'avant

- Le Secteur des infrastructures et de l'eau de l'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations et de travailler avec Services aux Autochtones Canada (SAC) pour s'assurer que leur avis est pris en compte à chaque étape de l'élaboration de la loi qui remplacera la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.
- Les séances de mobilisation proposées pour 2023-2023 seront organisées à l'échelon national et dirigées à l'échelon régional. Elles mettront de nouveau l'accent sur l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. L'ensemble de séances se présentera comme suit :
  - o Séances régionales de mobilisation sur le remplacement de la loi pour compléter les réunions du groupe de travail conjoint;
  - o Séances de mobilisation ciblées pour les jeunes (août 2022, janvier 2023);
  - o Sommets sur l'eau des Chefs organisés au niveau régional (printemps-été 2022);
  - o Sommet national sur la loi (été 2022);
  - o Groupe de réflexion juridique à l'échelon national (automne 2022);
  - o 3<sup>e</sup> Sommet annuel sur l'eau (27 octobre 2022);
  - o 6<sup>e</sup> Symposium annuel sur l'eau (février 2023).
- Le Secteur des infrastructures préconisera une amélioration continue des niveaux des normes de service et du financement des activités de fonctionnement et d'entretien afin d'effectuer une gestion durable des biens et obtenir un accès accru à des services d'infrastructures essentiels dans les réserves.





- Le Secteur des infrastructures invitera les chefs des services d'incendie des Premières Nations à donner leur avis sur l'ébauche de la stratégie de protection contre les incendies des Premières Nations.
- Le Secteur des infrastructures s'appuiera sur l'étude nationale des besoins en biens des Premières Nations pour examiner l'intégration de la résilience climatique dans les infrastructures nouvelles et existantes ainsi que les incidences monétaires connexes.
- Le Secteur des infrastructures donne son avis et fait des recommandations concernant la politique d'appel d'offres dépassée de SAC, qui encouragera l'approvisionnement auprès des Autochtones et réduira au minimum le fardeau administratif imposé aux administrateurs de contrats des Premières Nations, qui manquent de ressources.
- De plus, l'APN continue de demander à Environnement et Changement climatique Canada d'inclure de manière significative les Premières Nations dans toutes les discussions concernant la mise sur pied de l'Agence canadienne de l'eau, tel que cela a été mandaté par la récente résolution 27/2021, *Participation et mobilisation significatives concernant la création conjointe d'une agence canadienne de l'eau*.
- Au cours de l'année à venir, l'APN continuera de défendre et de soutenir la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations portant sur une eau potable sûre, propre et fiable, tout en poursuivant ses travaux avec ses homologues de SAC pour combler le manque d'infrastructures.



## Environnement, terres et eau

Pour les Premières Nations, l'environnement – toutes les terres et toutes les eaux – représente la vie. Chaque élément est inséparable l'un de l'autre, ce qui montre notre lien réciproque et durable avec l'île de la Tortue et nos propres terres, eaux et territoires. L'objectif de notre équipe est de faire progresser la reconnaissance de l'autodétermination et de soutenir le droit à l'autodétermination des Premières Nations qui s'efforcent de récupérer leur compétence et leur autorité qui sont fondées sur leurs droits inhérents issus des traités et leur titre protégés par la constitution. Pour cela, nous demandons en priorité la reconnaissance permanente des Premières Nations en tant que chefs de file dans les domaines de l'environnement, des terres et de l'eau.

En vue d'atteindre cet objectif, nous mettons en avant les cinq résultats stratégiques interdépendants ci-dessous.

1. Veiller à ce que les lois et règlements fédéraux sur l'environnement, les terres et l'eau respectent et fassent progresser les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations.
2. Préconiser un financement équitable, suffisant et direct pour l'environnement, les terres et l'eau pour permettre aux Premières Nations de mettre pleinement en œuvre leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence.
3. Améliorer les politiques et programmes fédéraux liés à l'environnement, aux terres et à l'eau pour permettre aux gouvernements des Premières Nations d'exercer leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence, tout en créant un contexte pour l'affirmation des politiques et des programmes dirigés par les Premières Nations.

4. Faciliter la création de mécanismes (ou processus) liés à l'environnement, aux terres et à l'eau qui favorisent l'atteinte des résultats à long terme déterminés par les Premières Nations, tout en respectant les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations.
5. Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau, et demander qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.

### Secteur de l'eau

Le Secteur de l'eau de l'APN est chargé de soutenir les Premières Nations dans la gestion des eaux intérieures et marines. Ce travail s'inscrit dans la mise en œuvre de mandats et de projets de grande envergure de l'APN qui sont axés sur la gestion de l'eau, y compris l'affirmation de l'exercice de la compétence sur l'eau (titre et droits) et la progression des projets de conservation (aires protégées, perte d'habitat, biodiversité, etc.). En tant que nouvel organisme créé en 2021, le Secteur de l'eau s'efforce de soutenir, de concert avec le Secteur de l'environnement, la mise en œuvre des priorités des Premières Nations dans le domaine de la gestion de l'eau ainsi que d'autres projets connexes au sein de l'APN. Relevant du Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE), le Secteur de l'eau s'emploie à faire progresser les intérêts des Premières Nations dans le domaine de l'eau. Il envisage notamment d'organiser une première marche pour la protection de l'eau à la fin de 2022 afin de mettre en valeur le rôle de leadership des femmes dans les activités liées à l'eau sur toute l'île de la Tortue.

## Réalisations en 2021-2022

### Conservation et biodiversité

Les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) sont un outil de conservation important susceptible d'accroître les responsabilités des Premières Nations dans la gestion des terres et des eaux. Le sous-groupe de travail sur les APCA marines du CCCCE a été mis sur pied en janvier 2022 pour déterminer les priorités, les synergies et les questions liées à l'établissement d'APCA dans des zones marines et côtières. Depuis janvier 2022, il prépare un rapport détaillé sur des possibilités et des recommandations pour surmonter les obstacles empêchant l'établissement complet d'APCA marines au Canada. Ce travail se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

### Développement durable

Le Secteur de l'eau a persisté dans ses efforts de plaidoyer visant à assurer le leadership et la participation des Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et des Objectifs de développement durable (ODD) connexes. Au cours de la dernière année, il a tenu une réunion avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour demander un plein engagement et une pleine inclusion des Premières Nations. En mars 2022, il a organisé son tout premier forum virtuel pour discuter des priorités des Premières Nations en matière de développement durable. Rassemblant près de 200 participants, l'événement s'est avéré une grande réussite et a réuni divers défenseurs et conférenciers.

### Déchets nucléaires

Dans le but de communiquer des informations plus exhaustives et de défendre les d'intérêts des

Premières Nations dans le dossier des déchets nucléaires, le Secteur de l'eau continue d'accumuler des connaissances sur la Gestion adaptative progressive (GAP), le processus choisi pour le stockage à long terme des déchets nucléaires au Canada. Dans le cadre de ce processus, il est prévu de stocker les déchets nucléaires dans des dépôts géologiques en profondeur. Étant donné les risques inhérents à ces déchets, y compris pour l'eau, le Secteur continuera de préconiser la transparence et un dialogue approfondi avec les Premières Nations au fur et à mesure de l'étude des solutions de stockage.

### Secteur des terres

En cette période de décolonisation et de réconciliation, les lois et les politiques canadiennes doivent favoriser l'autodétermination des Premières Nations, qui a été minée par des politiques et des pratiques coloniales. Les mandats actuels des Premières Nations rejettent de nombreuses approches fédérales concernant les terres des Premières Nations et visent à permettre aux Premières Nations d'exercer leur autodétermination sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

Les Premières Nations ont utilisé de nombreux moyens différents pour exercer leur autodétermination. Certaines l'exercent dans le cadre de lois, telles que la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* ou toute loi propre à une nation. Certaines l'exercent dans le cadre de traités historiques, tandis que d'autres cherchent à négocier des ententes qui reconnaissent leur intégrité territoriale et leur autodétermination, par exemple par l'intermédiaire d'un traité moderne. Des Premières Nations rejettent les affirmations de souveraineté du Canada et choisissent simplement d'exercer leur autodétermination en vertu de leurs propres lois.





Enfin, de nombreuses Premières Nations utilisent une combinaison des solutions ci-dessus pour exercer leur autodétermination.

Les politiques et processus du Canada doivent reconnaître et respecter les priorités et les démarches particulières choisies par chaque Première Nation, et les mandats de l'APN visent à soutenir chaque Première Nation, quelle que soit sa démarche. En outre, la politique canadienne doit contribuer directement à la restitution des terres aux Premières Nations. L'objectif de la politique fédérale a été, pendant trop longtemps, d'aliéner les Premières Nations de leurs terres. Aujourd'hui, le moment est venu de reconnaître le tort causé par cette politique fédérale et de donner activement la priorité à la restitution des terres.

Sous la direction du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), le Secteur des terres de l'APN s'efforce de trouver des moyens de soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources par l'intermédiaire d'activités de défense d'intérêts, de politiques et de lois et en facilitant le croisement des démarches des Premières Nations par l'analyse critique et le partage d'informations.

## Réalisations en 2021-2022

### Revendications particulières

Grâce à ses représentants techniques des Premières Nations du Groupe de travail technique mixte APN-Canada sur les revendications particulières, le Secteur des terres a finalisé une proposition de l'APN portant sur la création d'un centre des revendications particulières entièrement indépendant (proposition). La proposition est fondée sur les avis d'experts juridiques des Premières Nations et du Canada, du Tribunal des

revendications particulières et de spécialistes des Premières Nations en matière de recherche, de négociation et de lois autochtones.

En mai 2021, l'APN a diffusé la proposition parmi les Premières Nations aux fins de commentaires. En 2022, après un examen minutieux de tous les commentaires, l'APN a mis à jour et publié la proposition sur le site Web de l'APN. La formulation de la proposition a été une réalisation importante qui soutiendra et orientera le dialogue continu avec le Canada; celui-ci est actuellement axé sur le lancement d'un processus d'élaboration conjointe visant à créer conjointement un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant.

### Ajouts aux réserves

La lettre de mandat de 2021 destinée au ministre Miller engage le gouvernement du Canada à accélérer les travaux en cours avec les Premières Nations qui visent à remanier la politique sur les ajouts aux réserves (AR). L'APN continuera d'appuyer la révision de la politique et du processus d'AR par l'intermédiaire de la Table technique APN-Canada sur les terres mis sur pied en 2019. L'objectif de travail demeure le même, à savoir s'assurer que le processus d'AR devienne plus rapide, plus efficace et plus équitable pour les Premières Nations et conforme aux normes minimales de recours et de contrôle mentionnées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies).

Le budget fédéral de 2021 prévoyait 43 millions de dollars sur trois ans pour la réforme du processus d'AR. La majeure partie de ce montant est utilisée pour traiter l'arriéré d'environ 1300 demandes d'AR. En parallèle des commentaires publics du ministre Miller sur la « restitution des

terres », le Secteur des terres travaille à la réforme des AR et à l'obtention d'un engagement continu à régler les problèmes liés aux terres avec les Premières Nations.

## **Création ou reconnaissance de réserves**

Bien que la réforme de la politique des AR soit un objectif essentiel de l'APN, trouver de nouvelles façons de soutenir les Premières Nations qui cherchent à créer une réserve ou à obtenir la reconnaissance fédérale a été également une priorité permanente en 2021. Le Secteur des terres a réussi à obtenir un financement pour soutenir une analyse de ces questions importantes. Le projet a conduit à une première analyse de la situation des Premières Nations qui souhaitent créer une réserve ou une bande et à une analyse préliminaire de certains problèmes fondamentaux et des obstacles liés à cette démarche. De plus, l'APN a formé un sous-comité au sein de la Table technique APN-Canada sur les terres pour déterminer les obstacles à la création de réserves et à la reconnaissance des Premières Nations et pour en discuter.

Le Secteur des terres continuera de plaider en faveur d'une pleine participation des Premières Nations à l'examen et à la refonte de la Politique sur la constitution de nouvelles bandes et le fusionnement de bandes du Canada entrepris par Services aux Autochtones Canada (SAC). Enfin, le Secteur des terres préconisera la mise sur pied d'un groupe de haut niveau pour superviser et coordonner les efforts visant à rendre justice aux Premières Nations qui cherchent à obtenir des réserves et une reconnaissance.

## **Titre et droits**

L'APN a continué de s'entretenir avec des représentants du ministère des Relations

Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) dans le cadre d'une table mixte. L'objectif des réunions était de discuter de la réforme des politiques sur les revendications territoriales globales (RTG) et du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et de mieux comprendre les divers processus fédéraux dont disposent les Premières Nations pour faire valoir leur titre et leurs droits en vertu de l'article 35.

Les Premières Nations ont clairement indiqué, par l'intermédiaire d'une résolution de l'APN, qu'elles rejettent les politiques sur les revendications territoriales globales (RTG) et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et qu'elles exigent d'autres approches conformes à la pleine reconnaissance de leurs droits inhérents, de leur titre et de leur compétence pour soutenir l'autodétermination. Bien que le gouvernement du Canada ait reconnu que ces politiques ne respectent pas le droit canadien et international, il ne les a pratiquement pas modifiées depuis 1995. En tant que solution de remplacement, le Canada compte sur le processus de la table de discussion sur la reconnaissance des droits ancestraux et l'autodétermination pour créer un contexte théorique permettant aux Premières Nations et au gouvernement du Canada d'élaborer conjointement des mandats de négociation fondés sur les priorités des Premières Nations. Les Premières Nations sont toutefois limitées par le manque de transparence existant dans les lignes directrices et les principes de négociation.

Bien qu'il soit important d'avoir accès à des processus souples permettant aux Premières Nations de déterminer des priorités avec la Couronne, il est tout aussi important de s'assurer que le gouvernement du Canada adopte des politiques et des principes publics clairs qui guident ses négociations et qui sont conformes à l'honneur de la Couronne et aux normes minimales



# Rapports des Directions



mentionnées dans la Déclaration des Nations Unies. Le Secteur des terres continue de plaider pour la transparence des politiques de négociation du Canada et une surveillance des processus de négociation. Il est également essentiel que les démarches du Canada offrent un espace de discussion à toutes les Premières Nations et qu'elles ne sapent pas le titre et les droits d'une Première Nation au nom de la certitude ou par opportunisme.

Enfin, si l'accès à des négociations fondées sur des principes est important, tout comme l'engagement du gouvernement fédéral à réformer toute politique devenue désuète, il est tout aussi important que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour restituer des terres aux Premières Nations. En définitive, la restitution de terres aux Premières Nations est au cœur de la réconciliation entre les Canadiens et les peuples des Premières Nations.

## Secteur de l'environnement

Le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie activement à positionner les Premières Nations en tant que chefs de file de l'action environnementale en suscitant des changements transformateurs dans tout un ensemble de domaines, notamment les changements climatiques, la conservation, la biodiversité et la santé environnementale. Il s'agit notamment de soutenir la reconnaissance des droits inhérents, du titre et de la compétence des Premières Nations et l'exercice de l'autodétermination et de la compétence des Premières Nations dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

### Réalisations en 2021-2022

#### Conservation et biodiversité

Le Secteur de l'environnement est demeuré inflexible dans ses efforts et son plaidoyer visant

à soutenir le leadership des Premières Nations dans la conservation et la biodiversité. Il a notamment organisé trois séances régionales de dialogue technique (Ouest, Centre, Est) sur la conservation des espèces en péril au cours de 2021-2022. Ces séances s'appuyaient sur deux séances nationales tenues au cours de l'exercice précédent. En outre, le Secteur de l'environnement est resté engagé dans l'initiative En route vers l'objectif 1 et a demandé une reconnaissance appropriée de la contribution des Premières Nations aux objectifs nationaux de conservation fondé sur les aires. Cette reconnaissance permettra d'accroître la représentation des Premières Nations dans les structures de gouvernance et les processus décisionnels liés à l'ambitieux programme de conservation du Canada (protection de 25 % des terres et des eaux d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030).

Le caribou représente un élément important de la culture et des régimes alimentaires de nombreuses Premières Nations. Compte tenu de l'effondrement démographique de nombreux troupeaux, le Secteur de l'environnement continue de plaider pour leur protection en participant aux activités du Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB) et en travaillant avec les Premières Nations afin de soutenir leur leadership dans les efforts et projets de gestion. Les zoonoses figurent parmi les menaces touchant les populations de caribous et d'autres ongulés. Cette année, avec l'aide du Secteur de l'environnement, le CNSCB a mis sur pied le Réseau du savoir sur l'encéphalopathie des cervidés pour favoriser le dialogue sur la santé des caribous. L'encéphalopathie des cervidés est une maladie neurologique dégénérative contagieuse mortelle pour les cerfs, les orignaux, les wapitis et les caribous. Au cours de l'exercice 2020-2021, le Secteur de l'environnement a obtenu un financement pour rédiger un document de travail

soulignant le rôle essentiel des Premières Nations dans la gestion de la santé de la faune et élaborer des outils de communication pour sensibiliser les exploitants des Premières Nations à cette maladie contagieuse. Un sous-groupe de travail du CCCCE a été créé pour conseiller sur la portée du document de travail.

Le Secteur de l'environnement continue de participer aux travaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité après 2020. Il a notamment fait partie de la délégation canadienne qui a collaboré avec le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité à la 24e réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Subsidiary Body on Scientific Technical and Technological Advice), à la 3e réunion de l'organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (Subsidiary Body on Implementation) et à la 3e réunion du Groupe de travail à composition non limitée du Cadre mondial pour la biodiversité après 2020. Le Secteur de l'environnement participera aux prochaines réunions de la CDB, y compris à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) qui devrait avoir lieu en août/septembre 2022.

Enfin, le Secteur de l'environnement fait progresser les négociations et les discussions connexes avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur la création d'une « table sur la nature » Canada-Premières Nations. Cette table technique conjointe, qui a récemment reçu l'approbation du ministre Guilbeault, devrait constituer une tribune favorisant un dialogue collaboratif qui contribuera au vaste programme fédéral concernant la nature. Un projet de résolution devrait être présenté aux Chefs-en-assemblée à l'Assemblée générale annuelle de juillet 2022.

## **Action en faveur du climat**

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, le Secteur de l'environnement a progressé dans plusieurs domaines prioritaires liés au leadership des Premières Nations dans le domaine de l'action en faveur du climat, notamment en organisant le tout premier Rassemblement national de l'APN sur le climat (3 et 4 mars 2020, Whitehorse, Yukon) et en faisant progresser les travaux sur la Stratégie nationale de l'APN sur le climat. La planification du deuxième Rassemblement national sur le climat est en cours; il aura lieu du 27 au 29 septembre 2022 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

L'élaboration d'une Stratégie nationale sur le climat de l'APN s'est poursuivie en collaboration avec le CCCCE. Elle a consisté à étudier de nouvelles possibilités de faire progresser des objectifs et des mesures particuliers, ainsi qu'à perfectionner l'approche des Premières Nations à l'égard du climat, notamment en diffusant une nouvelle vidéo sur la chaîne YouTube de l'APN. Une enquête nationale sur les changements climatiques a également été menée pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) a continué ses travaux de manière virtuelle malgré la pandémie. Il a cherché à faire progresser les intérêts des Premières Nations dans le nouveau plan fédéral sur le climat, *Un environnement sain et une économie saine*, et dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, qui comporte une annexe décrivant le point de vue des Premières Nations. La CMAC présentera son prochain rapport public annuel au Chef national et au premier ministre; il devrait, comme d'autres renseignements relatifs au CMAC, être affiché sur un nouveau site Web.





Enfin, une délégation, dirigée par le Chef régional PJ Prosper et Kukpi7 Judy Wilson, a participé à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Glasgow, en octobre 2021. Elle a cherché à faire progresser les priorités des Premières Nations en proposant une mesure climatique immédiate et transformatrice. Un bulletin complet, détaillant la participation de l'APN à la COP 26, a été publié en décembre 2021.

## **Santé environnementale**

Exigée en vertu de la résolution 04/2019, l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EANEPN) vise combler un manque de connaissances sur l'impact des environnements bâtis, sociaux et naturels sur la nutrition et la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations. Officiellement lancée en novembre 2019, cette nouvelle étude est un partenariat entre l'APN, Santé Canada et quatre universités (Université d'Ottawa, Université de Montréal, Université Laval et Université McGill). Une étude pilote menée à Kanestake est en voie d'achèvement; les données sont analysées et interprétées en collaboration avec la communauté. L'équipe de l'EANEPN a travaillé avec les dirigeants de Kanestake pour modifier des activités et des outils de l'étude en fonction des lignes directrices fédérales, provinciales et locales relatives à la COVID-19. Elle a aussi entamé les premières activités de sensibilisation et de mobilisation dans la région de l'Atlantique, et devrait commencer la collecte de données auprès de six Premières Nations de cette région à l'automne 2022 : quatre Premières Nations de la région ont exprimé leur intérêt à participer à l'étude, tandis que des discussions sont en cours avec deux autres communautés.

Le Secteur de l'environnement a poursuivi sa participation à l'examen en cours de la *Loi*

*canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et au processus législatif lié au projet de loi S-5 (Loi modifiant la LCPE) présenté récemment. Le projet de loi S-5 a été présenté au Sénat le 9 février 2022 dans le but de moderniser la LCPE. On s'attend à ce que l'APN s'exprime en tant que témoin et qu'elle prépare une soumission écrite concernant ce projet de loi.

Le Secteur de l'environnement de l'APN, en collaboration avec le Secteur de l'eau de l'APN, interpelle la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) sur la gestion des déchets nucléaires au Canada, notamment en demandant d'assurer une participation ou consultation adéquate des Premières Nations dans la prise de décisions.

## **Conclusion — La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

La Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau continuera de faire progresser les intérêts des Premières Nations concernant les terres et l'environnement et de les soutenir ainsi dans leurs efforts pour obtenir justice dans des questions concernant leurs terres, leurs eaux et leurs territoires. Pour cela, elle organisera les activités suivantes :

- Une toute première marche sur la protection de l'eau à l'automne 2022;
- Des activités de plaidoyer pour la création d'un centre des revendications particulières entièrement indépendant, fondé sur les normes minimales en matière de mécanismes de recours énoncées dans la Déclaration des Nations Unies;
- 2<sup>e</sup> Rassemblement national sur le climat, du 27 au 29 septembre, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Ces activités, parmi d'autres, constituent la base d'un plan de défense d'intérêts qui vise à soutenir les Premières Nations dans leur volonté de faire figurer leurs intérêts et leur compétence au premier plan de l'action nationale et internationale.







## Direction des droits, de la justice et de la gouvernance

Les droits, la justice et la gouvernance constituent les fondements de la reconnaissance de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations ainsi que du bien-être des communautés. La Direction des droits et de la justice a pour objectif de promouvoir la pleine affirmation et manifestation des droits inhérents et de la compétence des Premières Nations. Elle est appuyée par trois secteurs distincts qui se concentrent sur les domaines des droits, de la justice et de la gouvernance. Chaque secteur mène des activités dictées par des mandats nouveaux ou permanents qui apportent des changements sur le terrain dans les domaines des services de police des Premières Nations, des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, du contrôle des Premières Nations sur la citoyenneté, des relations de gouvernement à gouvernement ainsi que des services d'urgence.

### Principaux enjeux et activités de la Direction :

#### Secteur des droits

Le Secteur des droits se concentre sur le recoupement des lois et des ordonnances juridiques des Premières Nations avec les systèmes juridiques et politiques du gouvernement. Le Secteur examine et préconise des améliorations à l'interface des lois et des ordonnances juridiques des Premières Nations puisqu'elles sont indépendantes et interagit avec les gouvernements coloniaux pour défendre les droits inhérents des Premières Nations. En outre, le Secteur appuie également les travaux en cours concernant les systèmes d'interface juridiques et politiques existants, tels que les traités, les traités modernes et les mécanismes juridiques coloniaux en évolution qui sont pertinents pour les Premières Nations, comme la

*Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA), et les mesures requises connexes, la modification de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, les structures de respect et de reddition de comptes pour que le Canada respecte les traités, ainsi que les questions liées à la citoyenneté des Premières Nations, en particulier le projet de loi S-3 et l'arrêt Descheneaux. Le Secteur s'occupe également des enjeux liés aux droits dans le contexte international ainsi que des questions transfrontalières, notamment le respect du Traité de Jay et le libre passage des Premières Nations conformément à l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies.*

#### Réalizations du Secteur des droits 2021-2022

##### Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies

Presque toutes les résolutions de l'APN depuis 2011 font référence à des articles de la Déclaration des Nations Unies. En 2019, les Chefs en Assemblée ont adopté la résolution 86/2019 - *Législation fédérale pour élaborer un cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Cette résolution enjoint l'APN à demander l'élaboration d'un projet de loi gouvernemental de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies qui soit semblable ou meilleur que le projet de loi C-262, qui est mort au feuillet au Sénat en 2019. L'APN a atteint cet objectif le 21 juin 2021, avec l'adoption et la sanction royale de la LDNUDPA. Les Chefs en Assemblée ont ensuite adopté la résolution 17/2021, *Plan d'action national pour mettre en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui confère à l'APN le mandat de continuer à plaider pour une participation pleine et entière des Premières Nations à tous les processus de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, en particulier à l'élaboration du Plan d'action national

qui sera déposé au Parlement en 2023 par le ministre de la Justice.

Le budget fédéral de 2021 a réservé 31,5 millions de dollars sur deux (2) ans pour l'élaboration conjointe du Plan d'action national sur la LDNUDPA qui doit être déposé par la Couronne. En 2022, l'APN a continué de plaider en faveur d'une augmentation des ressources pour soutenir les Premières Nations, à titre de titulaires des droits, dans le cadre de ce processus. La soumission pré-budgétaire du Secteur des droits de l'APN en 2022 demandait 200 millions de dollars sur cinq (5) ans pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. En 2022, le Canada a prévu 68,5 millions de dollars sur cinq ans dans le budget pour la mise en œuvre de la LDNUDPA, avec 11 millions de dollars supplémentaires pour le ministère de la Justice, à titre de ministère responsable de la LDNUDPA, pour appuyer la participation et le leadership des Premières Nations dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action national prévu à l'article 6 de la LDNUDPA.

Le Secteur des droits a établi des structures d'alignement internes afin de regrouper et de déployer les travaux de toutes les directions et de tous les secteurs susceptibles de contribuer au Plan d'action national du Canada. Le Secteur continue de surveiller, d'analyser et d'informer le Comité exécutif de l'APN de l'état d'avancement du Plan d'action national du Canada et des consultations à venir. Tout au long de l'exercice 2022-2023, le Secteur des droits de l'APN fera la promotion d'un processus de mobilisation des Premières Nations distinct pour la LDNUDPA et le Plan d'action national que le Canada est en train d'élaborer, tout en continuant à analyser et à informer le Comité exécutif de l'APN sur les questions relatives à l'alignement des lois canadiennes sur la Déclaration des Nations Unies et sur le Rapport annuel que le ministre de la Justice doit présenter

au Parlement, qui sont tous deux des obligations législatives prévues par la LDNUDPA. Comme le demande la résolution 17/2021, le Secteur des droits dirigera l'élaboration du rapport de l'APN et informera les Chefs en Assemblée à l'occasion de tous les futurs rassemblements nationaux.

### **Bureau du commissaire aux traités**

De nombreuses résolutions des Chefs en Assemblée appellent à la nécessité de respecter les traités, tant historiques que modernes. Plus précisément, la résolution 78/2015 a demandé à l'APN d'aider les Nations signataires de traités à créer un Bureau du commissaire aux traités. En 2021-2022, le Secteur des droits de l'APN a plaidé pour l'octroi de 86 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir la création et le maintien d'un commissaire national aux traités et d'un bureau du commissaire. La lettre de mandat du ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAN) du 16 décembre 2021 indique que ce domaine de travail constitue une priorité du gouvernement fédéral et demande au ministre Miller de :

- Travailler avec les gouvernements et les dirigeants autochtones existants et traditionnels, dont les Nations et les formes de gouvernance ont été historiquement réprimées et ignorées par le gouvernement fédéral, afin de rétablir des relations respectueuses de nation à nation, dans l'esprit de l'autodétermination, en renouvelant et en modernisant les relations issues de traités lorsqu'elles existent, y compris les traités antérieurs à la Confédération, et en cherchant à établir des relations viables, respectueuses et fondées sur la confiance lorsqu'aucun traité n'existe.

En 2020-2021, l'APN a demandé et obtenu un financement pour aider les Nations signataires des



# Rapports des Directions



traités 1 à 11 à étudier la possibilité de créer un Bureau du commissaire aux traités (BCT) dans le but de permettre à chaque Nation signataire de formuler des recommandations, des réflexions et des sujets de discussions en vue d'une orientation future. Le résultat de ce travail dirigé par les

Nations signataires de traités est l'élaboration d'une approche détaillée et éclairée pour la création éventuelle d'une commission des traités qui sera modelée selon les directives des Nations signataires.

En 2021-2022, le Secteur des droits de l'APN a continué à aller de l'avant dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par la résolution 78/2015 et continuera à encourager les discussions sur le BCT et à respecter les protocoles cérémoniels essentiels nécessaires à ce travail sacré et distinct.

## **Citoyenneté des Premières Nations et *Loi modifiant la Loi sur les Indiens en réponse à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'arrêt Descheneaux c. Canada (Procureur général)***

En 2017, les Chefs en Assemblée ont déterminé de nombreux enjeux associés au projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens en réponse à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'arrêt Descheneaux c. Canada (Procureur général)*. Ces enjeux comprennent le besoin de nouvelles ressources pour faire face au nombre accru de nouveaux citoyens potentiels, ainsi que la nécessité de respecter le pouvoir inhérent des Premières Nations d'identifier leurs citoyens et le fait que le Canada, en tant que gouvernement colonial, n'a pas le droit de définir qui est et n'est pas un citoyen des Premières Nations.

Avec l'adoption récente de la LDNUDPA, le Secteur des droits de l'APN n'a cessé de plaider pour que le

Canada confirme officiellement que sa pratique de définition du « statut d'Indien » n'est pas conforme à la Déclaration des Nations Unies et donc à la LDNUDPA. En 2021-2022, le Secteur des droits de l'APN a plaidé, dans le cadre de la présentation pré-budgétaire de l'APN, pour que 301 millions de dollars sur 5 ans soient immédiatement alloués aux détenteurs de droits des Premières Nations afin de les aider à rapatrier leurs membres à la suite du projet de loi S-3.

Les femmes des Premières Nations ont mené les efforts de plaidoyer qui ont forcé le Canada à se pencher sur la discrimination fondée sur le sexe inhérente à la *Loi sur les Indiens*, ce qui a conduit à la création du projet de loi S-3. Le Secteur des droits de l'APN a continué à défendre les intérêts des Premières Nations touchées par le projet de loi S-3 tout au long de l'année 2021-2022. Il est actuellement en train de diffuser des guides médiatiques utiles pour informer les personnes qui pourraient être admissibles au statut d'Indien, ainsi qu'un outil en ligne conforme aux principes de PCAP pour évaluer les personnes intéressées et les orienter vers les processus appropriés du Canada leur permettant de retrouver leur statut d'Indien, si elles le souhaitent. Le Secteur des droits continue également de rappeler au Canada que la définition même du « statut d'Indien » est très problématique et que nos propres lois et ordonnances juridiques doivent être respectées lorsqu'il s'agit de définir la « citoyenneté » et l'appartenance aux Premières Nations.

L'APN continuera de consulter les Premières Nations, de fournir des renseignements et d'offrir des séances d'information, à la demande des Premières Nations, sur les questions relatives à la citoyenneté des Premières Nations. En 2022-2023, avec le soutien d'experts des Premières Nations, le Secteur des droits élaborera des documents de travail pour mieux faire connaître cet enjeu de longue date et ses incidences générationnelles, et pour examiner certaines de ses répercussions, en

particulier en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles et meilleures structures de financement qui respectent notre compétence inhérente.

Les résolutions concernant la citoyenneté et l'enregistrement des Premières Nations ont conféré à l'APN un mandat de travail dans ce domaine, comme les résolutions 36/2015 - *Processus de demande de statut d'Indien, 53/2015 - Le droit des Premières Nations de déterminer leurs identités individuelles et collectives, 59/2016 - Citoyenneté des Premières Nations, 71/2016 - Arrêt Descheneaux : Compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'identité, et 30/2017 - Compétence inhérente de définir la citoyenneté.*

## Secteur de la justice

Ce Secteur défend les intérêts des Premières Nations pour affirmer leur compétence dans les systèmes liés à la justice, y compris les services de police, la justice réparatrice ainsi que les stratégies de prévention et de réduction des méfaits pour mettre fin à la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice pénale. Le Secteur de la justice est également responsable de la promotion des réformes de la justice sociale et de la mise en œuvre des changements systématiques contenus dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

### Réalisations du Secteur de la justice 2021-2022

#### Justice sociale

Les mandats les plus récents de l'APN ont été conférés par la Résolution 07/2020 - *Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice*, dans laquelle l'APN demande l'augmentation du financement pour les rapports Gladue, l'amélioration de la formation des

rédacteurs de ces rapports et la mise en œuvre des principes de Gladue dans l'ensemble du système de justice canadien. En outre, la Résolution 2020/06 - *Soutien à la sensibilisation au racisme systémique au Canada*, charge l'APN d'exhorter les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre des mesures concrètes pour prévenir, combattre et éradiquer le racisme systémique, la discrimination raciale et l'intolérance dans de nombreuses institutions du Canada, y compris le système de justice pénale.

Conformément à la Résolution 36-2021 - *Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice pour les Premières Nations*, l'APN a demandé l'élaboration d'une stratégie nationale de justice pour les Premières Nations afin de lutter contre la discrimination et la surreprésentation des peuples des Premières Nations dans le système judiciaire, ce à quoi le gouvernement fédéral a répondu positivement en janvier 2021 par ses lettres de mandat supplémentaires. Le Secteur de la justice concentre ses efforts sur la promotion d'une réforme du système de justice pénale ainsi que sur le soutien à l'établissement d'options autres que le système de justice existant, dirigées par les Premières Nations et culturellement adaptées.

#### Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)

Le travail de mise en œuvre des Appels à la justice de la Commission nationale d'enquête revêt une importance essentielle pour reconnaître et faire respecter les droits de la personne des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuées (2ELGBTQQIA+) des Premières Nations.



# Rapports des Directions



Le 3 juin 2021, l'APN et le Conseil des femmes de l'APN ont publié le rapport intitulé Donner vie aux Appels à la justice : Plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations (Plan d'action des Premières Nations). Le Plan d'action des Premières Nations a été élaboré à l'aide d'une stratégie de consultations régionales afin d'intégrer les points de vue des survivants des Premières Nations et de leur famille, en veillant à ce que des approches axées sur « la famille d'abord » et tenant compte des traumatismes soient utilisées.

Le Plan d'action des Premières Nations met en évidence trois (3) cadres nationaux que les survivants et leur famille ont définis comme des domaines prioritaires pour lutter immédiatement contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations. Ces cadres sont les suivants :

- Cadre de soutien aux survivants et à leur famille;
- Cadre pour les services de prévention;
- Cadre pour notre guérison personnelle et celle de nos nations.

Le 3 juin 2021, le Groupe de travail principal a également publié le Plan d'action national pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones (Plan d'action national). Le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a mené un processus parallèle en créant un groupe de travail principal chargé d'élaborer le plan d'action national, qui vient compléter le Plan d'action des Premières Nations. En 2021, les Chefs en Assemblée ont adopté la résolution 08/2021, qui confère à l'APN le mandat de demander des fonds pour appuyer la réalisation d'activités visant à mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles

et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le Conseil des femmes de l'APN a récemment terminé la dernière série de consultations régionales et travaille à la mise à jour du Plan d'action des Premières Nations afin de refléter les commentaires supplémentaires des régions qui ont conclu leurs consultations après le 3 juin 2021. Le travail de mise en œuvre de ce cadre est en cours et celui-ci devra être mis à jour régulièrement pour refléter ce qui est nécessaire pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.

## *Les services de police des Premières Nations*

En 2020, Sécurité publique Canada a annoncé son engagement à élaborer conjointement un cadre législatif qui reconnaîtrait les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Cette annonce a été bien accueillie et reflète les efforts de plaidoyer que les Premières Nations mènent depuis longtemps pour remplacer le Programme des services de police des Premières Nations (PPPN). Au cours de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2021, les Chefs en Assemblée ont adopté la résolution 07/2021 – *Élaboration et mise en œuvre d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel*, qui charge l'APN de plaider pour le traitement équitable des services de police des Premières Nations par l'élaboration d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations.

À la suite de l'annonce par le gouvernement fédéral de l'élaboration conjointe d'un cadre législatif sur les services de police des Premières Nations, l'APN a commencé à tenir des consultations nationales et régionales afin d'élaborer une série d'options qui orienteraient la rédaction et la mise en œuvre de ce cadre législatif. L'APN a mis sur pied le Groupe de travail sur les services de police des Premières Nations

(GTSPPN), lequel se compose d'experts sur les services de police des Premières Nations, de représentants régionaux et de membres du comité exécutif de l'Association des chefs de police des Premières Nations. Le mandat du GTSPPN consiste à fournir un appui et une orientation pour l'élaboration conjointe d'une loi établissant les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel.

Le 6 avril 2022, le Secteur de la justice de l'APN a organisé un deuxième Forum national sur les services de police des Premières Nations, auquel ont participé des conférenciers invités et d'autres participants pour examiner la question de l'établissement des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel et donner l'occasion aux dirigeants des Premières Nations, aux agents de police des Premières Nations et aux experts, entre autres, d'envisager des différentes façons d'élaborer un cadre législatif pour l'établissement des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel. Le Forum sur les services de police des Premières Nations a attiré un nombre plus élevé que prévu de participants qui ont formulé une quantité importante de commentaires positifs sur l'établissement des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations et des services de police des Premières Nations.

## Secteur de la gouvernance

Le Secteur de la gouvernance soutient les Premières Nations dans les démarches qu'elles entreprennent pour reconstituer leurs nations et reconstruire leurs systèmes de gouvernance. Ce travail sera réalisé en apportant aux Premières Nations un appui afin qu'elles puissent élaborer leurs propres processus institutionnels et

administratifs. Les services d'urgence constituent un exemple de l'exercice de la compétence des Premières Nations au moyen de processus de prise de décision et de planification dirigés par les Premières Nations, qui continuent de se développer et sont encouragés par ce Secteur.

## Activités du Secteur de la gouvernance 2021-2022

### Unité des services d'urgence

L'Unité des services d'urgence de l'APN milite en faveur des Premières Nations pour la prestation de services d'urgence, l'élaboration de régimes de gestion des urgences adaptés à la culture et l'accès à un financement adéquat et approprié. Le travail de l'Unité des services d'urgence reçoit son mandat des Chefs en Assemblée par l'intermédiaire de diverses résolutions, dont la résolution 03/2015 - *Participation des Premières Nations à la préparation aux situations d'urgence*; la Résolution 83/2019 - *Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations*; et la Résolution 84/2019 - *Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations*.

L'APN, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), assure la surveillance et la diffusion d'avis, ainsi que la communication d'informations sur les dangers saisonniers et cycliques en ce qui a trait aux urgences en cours ou émergentes et aux évacuations des Premières Nations.

### Projet de Charte pour les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les communautés isolées

Ce projet orientera l'initiative Intelli-feu Canada en raison des défis uniques auxquels se heurtent les communautés autochtones pour réduire les risques d'incendie de forêt et qui n'ont pas été





correctement pris en compte. L'inclusion du point de vue des Premières Nations est une étape importante pour la sécurité des communautés. L'APN est devenue partie au projet en octobre 2021. The AFN became a signatory to the project in October 2021.

### ***Comité directeur sur les besoins des Premières Nations en matière d'assurance contre les inondations avec SAC***

L'APN a élaboré conjointement ce comité directeur et a dirigé ce projet pour examiner et saisir les enjeux et les défis rencontrés par les Premières Nations en ce qui a trait à l'accès aux produits d'assurance contre les inondations et à leur acquisition, ainsi que pour discuter des possibilités de relocalisation.

### ***Transports Canada - Conseil consultatif sur la politique générale du transport des marchandises dangereuses (TMD)***

L'APN a fait valoir que les Premières Nations doivent faire partie de la discussion lorsqu'il s'agit du transport de marchandises dangereuses sur ou près des terres des Premières Nations. L'APN participe afin de régler le problème du TMD et de ses incidences potentielles sur 114 Premières Nations identifiées comme ayant un passage à niveau dans leurs communautés, et sur ou près de leurs territoires, ce qui pourrait augmenter les niveaux de risque de contaminants dans l'environnement aux alentours des Premières Nations.

### ***Profil de risque national de Sécurité publique Canada***

L'APN a participé aux activités de la première étape de cette initiative, qui était principalement axée sur les inondations, les incendies de forêt et les tremblements de terre. Les préoccupations et l'applicabilité tout au long des activités ont mis en évidence les répercussions de ces dangers sur les Premières Nations.

### ***Séance de consultation avec les Autochtones sur la gestion des incendies de forêt***

L'APN a participé à la séance de consultation avec les Autochtones sur la gestion des incendies de forêt de Ressources naturelles Canada. Cette initiative souligne que les Autochtones sont particulièrement vulnérables et que soixante pour cent des Premières Nations se trouvent à l'intérieur ou à l'intersection de l'interface entre les zones sauvages et urbaines. Ce dialogue a invité les Autochtones à se faire entendre et à s'assurer que leurs points de vue sont pris en compte.

### ***Protocole de relation avec la Croix-Rouge canadienne***

Dans un esprit de coopération, de respect, de partenariat, ainsi que de compréhension et d'application de la Déclaration des Nations Unies, l'APN collabore avec la Croix-Rouge canadienne pour soutenir la vie et le bien-être des Premières Nations. Ce protocole a débuté en novembre 2019.

### ***Réunion des ministres des Transports responsables de la sécurité routière et des transports avec les organisations autochtones nationales***

L'APN a participé à la réunion des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux avec les organisations autochtones nationales. L'objectif de la réunion a consisté à encourager les relations entre les ministres et les dirigeants autochtones nationaux afin d'examiner les priorités et les intérêts mutuels dans le secteur des transports et de continuer sur la lancée des réunions tenues les années précédentes.

### ***Stratégie nationale d'adaptation du Canada : Résilience aux catastrophes naturelles et sécurité***



L'APN a participé à cette stratégie qui décrit comment l'économie et la société peuvent être plus résilientes et mieux préparées aux répercussions des changements climatiques, et comment ces mesures s'appliquent aux Premières Nations.

## **Établissement d'une Table/d'un Groupe de travail d'élaboration conjointe de politique financière et de gouvernance des Premières Nations**

L'activité est axée sur la promotion de l'élaboration conjointe des cadres politiques et législatifs nécessaires, du soutien à apporter aux capacités institutionnelles et administratives, des relations de gouvernement à gouvernement et des ententes de financement durable pour permettre aux Premières Nations de gérer efficacement leurs propres affaires. Les membres comprennent l'Assemblée des Premières Nations, l'AAFA Canada, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et SAC par l'intermédiaire de ses équipes des Services consultatifs sur les paiements de transfert (chef et agent des résultats et de la prestation des services financiers), de la Nouvelle relation financière (politique stratégique et partenariats), des Capacités de gouvernance (opérations régionales) et, pour la perspective régionale, de leur directeur général régional délégué.

## **Abrogation de la politique de gestion des manquements**

Les multiples appels pour remplacer la Politique de prévention et de gestion des manquements (PPGM) ont conduit à un dialogue sur son abrogation et son remplacement par une politique beaucoup plus ciblée qui garantit que le Canada respecte son obligation fiduciaire, tout en encourageant le renforcement des capacités des Premières Nations. Ce travail est en cours.

Subvention relative à la nouvelle relation financière

Sur la base de la résolution 66/2017, l'APN et le Canada ont élaboré conjointement la Subvention relative à la nouvelle relation financière (également connue sous le nom de subvention décennale), un mécanisme de financement conçu pour offrir aux Premières Nations une nouvelle méthode améliorée pour la réception des fonds fédéraux. Établi en 2019-2020, ce mécanisme est maintenant utilisé par 117 Premières Nations et plusieurs autres s'y joindront au cours du présent exercice. L'APN est heureuse de confirmer qu'un facteur d'indexation correspondant à la croissance démographique et à l'inflation fait désormais partie de toutes les subventions décennales et que les résolutions des conseils de bande peuvent désormais être utilisées pour adopter des lois sur l'administration financière. Les efforts porteront désormais sur l'élargissement des critères d'admissibilité à d'autres entités des Premières Nations et sur la portée du financement des programmes qui peut être inclus dans la subvention.

En outre, l'APN et les Opérations régionales de SAC entretiennent un dialogue visant à augmenter le financement de la gouvernance, un élément crucial pour promouvoir d'autres solutions dans le cadre de la nouvelle relation financière et encourager l'autodétermination des Premières Nations.

Les travaux relatifs à la nouvelle relation financière sont conformes aux résolutions 66/2017 et 24/2019 et cherchent à atteindre les objectifs énoncés dans les rapports suivants :

- Une nouvelle approche : *Élaboration conjointe d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations*, co-rédigé par l'APN et SAC, publié en décembre 2017;
- *Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie à l'avenir*, rédigé par le Comité consultatif mixte sur les relations financières, juin 2019.





## Direction des affaires sociales

La Direction des affaires sociales a pour objectif de promouvoir la vision globale, la mission et les résultats stratégiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en se concentrant sur les programmes sociaux offerts aux citoyens des Premières Nations par les gouvernements des Premières Nations ou par le gouvernement du Canada. La Direction vise à accroître la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur ces questions tout en améliorant la qualité de la prestation des programmes et des services.

La Direction se compose de quatre secteurs et d'un groupe de travail spécial sur la COVID, chacun devant son mandat à son propre ensemble de résolutions. Ces secteurs sont les suivants : la santé, les langues et l'apprentissage, le logement et l'itinérance ainsi que le développement social.

### Principales questions et activités de la Direction

#### Secteur de la santé

Le Secteur de la santé de l'APN a pour mandat de protéger, de maintenir, de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits internationaux des Premières Nations, afin de garantir la santé et le bien-être holistiques des Premières Nations. Cet objectif est atteint par l'analyse des politiques, la communication et, surtout, la défense des droits au nom et à l'appui des communautés et des individus des Premières Nations.

En 2021-2022, le Secteur de la santé de l'APN a poursuivi ses efforts de plaidoyer pour une vision à long terme du contrôle des systèmes de santé des Premières Nations par les Premières Nations, avec des investissements durables et adéquats qui se traduisent par de meilleurs résultats en

matière de santé. Le Secteur de la santé a également appuyé les efforts de plaidoyer du groupe de travail sur la COVID-19 de l'APN.

### Réalisations en 2021-2022

#### Comité des Chefs sur la santé et Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur la santé (CCS) et le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) existent, conformément aux résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, depuis le milieu des années 1990. Le CCS a élaboré un plan stratégique dans le cadre des mesures prises en vertu de la résolution 04/2017 de l'APN, *Optimiser les capacités de communication et la réactivité du Secteur de la santé de l'APN*. Au cours de ce processus, le CCS et le RNTSPN ont également révisé leur mandat respectif. La ratification a été interrompue par la pandémie de COVID-19.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les activités de mobilisation des membres du CCS et des techniciens de la santé se sont multipliées, et le CCS continuera de contribuer de façon importante aux travaux du Secteur de la santé de l'APN.

#### Services de santé non assurés

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) est constamment désigné comme un irritant par les Premières Nations et constitue un domaine prioritaire pour la transformation et les activités de plaidoyer de l'APN.

Bien que la pandémie ait freiné certains progrès, l'APN se réjouit de reprendre l'examen conjoint des SSNA entre l'APN et la DGSPNI, prévu par la résolution 56/2012 de l'APN. Les objectifs établis

# Rapports des Directions

de l'examen conjoint consistent à améliorer l'accès des clients aux prestations, à cerner et à combler les lacunes en ce qui a trait aux prestations, à simplifier la prestation des services pour mieux répondre aux besoins des clients et à accroître l'efficacité des programmes. L'APN continue également de demander que le Réseau national des navigateurs établisse un réseau de soutien qui facilite la mise en commun des pratiques exemplaires pour permettre aux navigateurs d'aider les clients à accéder aux services des SSNA.

## Bien-être mental

Le Comité du bien-être mental (CBEM) de l'APN a été créé en avril 2010 et oriente les travaux de l'APN grâce à son expertise technique et à sa connaissance des enjeux nationaux, régionaux et communautaires.

Cette année, le travail avec l'équipe de mise en œuvre du cadre du Continuum de bien-être mental des Premières Nations s'est concentré sur l'élaboration de matériel d'orientation afin d'assurer un accès plus large au Continuum. En ce qui concerne la promotion de la vie et la prévention du suicide, les travaux entrent dans la deuxième des trois phases avec les partenaires des Premières Nations et sont axés sur des appels à l'élaboration d'une stratégie nationale. Le travail sur la toxicomanie sera axé sur la mise à jour et la mise en œuvre du document intitulé *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada*. Des travaux sont en cours en vue de déterminer des moyens de demander la permanence du *Programme de soutien en santé : Résolution des questions des pensionnats indiens* qui se trouve au cœur des mandats conférés par la résolution 24/2021. Un document de travail sera publié pour coïncider avec la Journée du chandail orange (30 septembre 2022).

## Continuum de soins sur sept générations

Le forum virtuel sur le Continuum de soins sur sept générations s'est tenu en mai 2022. Il a rassemblé des experts et des dirigeants du domaine de la santé, des gardiens du savoir traditionnel et des activistes des droits de la personne afin d'examiner les réalités et les possibilités en matière de bien-être sanitaire, social et économique des membres des Premières Nations à mesure qu'ils vieillissent et que leurs besoins en matière de soins évoluent. Ce forum permettra d'engager une conversation nationale, de promouvoir le modèle dans tous les domaines de la santé et du bien-être et de déterminer une voie à suivre pour les travaux de plaidoyer de l'APN dans ce domaine.

## Sécurité alimentaire

La pandémie de COVID-19 a mis davantage en évidence l'inadéquation des systèmes alimentaires et le manque de sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations. L'APN continue de préparer et de diffuser des documents de communication visant à mieux faire connaître les enjeux relatifs à l'insécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire, et recherche des possibilités de financement pour les Premières Nations. Nous accordons la priorité à la promotion d'un Programme de nutrition scolaire des Premières Nations promis dans le budget libéral de 2019.

## Santé publique

Le Secteur de la santé a contribué au rapport de 2021 de l'administrateur en chef de la santé publique du Canada sur la nécessité de mettre l'accent sur une santé publique ancrée dans la culture qui suivra un continuum naturel de soins basé sur le cycle de la vie, de la conception à la mort, et qui intègre nos remèdes et nos



# Rapports des Directions



enseignements. Le Secteur de la santé a également collaboré avec d'autres organisations autochtones nationales et des experts de la tuberculose pour rédiger un chapitre des Normes canadiennes de lutte contre la tuberculose de 2022. Cette publication sert de ressource pour la prévention, le contrôle et le traitement de la tuberculose au Canada et contient sept recommandations visant à améliorer la sécurité culturelle dans le cadre du traitement de la tuberculose.

## *Législation en matière de santé*

L'objectif de l'APN consiste à aider les Premières Nations à participer au dialogue avec le gouvernement fédéral sur l'éventuelle élaboration conjointe d'une législation en matière de santé fondée sur les distinctions autochtones. L'APN continue de plaider pour que le gouvernement fédéral finance les dialogues menés par les Premières Nations. Les activités nationales de plaidoyer comprennent des réunions bimensuelles avec le gouvernement fédéral et des discussions avec le Comité des Chefs sur la santé (CCS) et le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN). L'APN prépare le résumé d'un guide de discussion sur la législation en matière de santé en vue d'informer les communautés et les organisations des Premières Nations, lesquelles ont demandé à l'APN une analyse plus approfondie.

## *Accessibilité/handicaps*

La résolution #98/2017 charge l'APN de travailler avec Emploi et Développement social Canada pour élaborer des lois distinctes sur l'accessibilité pour les Premières Nations à la suite de l'introduction du projet de loi C-81 et de la Loi canadienne sur l'accessibilité (Loi). Les Premières Nations seront soumises à la Loi en 2024.

Du 3 au 10 février 2022, l'APN a tenu des dialogues virtuels avec les Premières Nations afin d'examiner les solutions juridiques pour élaborer une loi distincte sur l'accessibilité pour les Premières Nations. L'APN diffusera un guide de discussion pendant les dialogues de l'Assemblée générale annuelle de l'APN. Les Premières Nations s'inquiètent du fait qu'elles seront soumises à la Loi canadienne sur l'accessibilité en 2024 et que le gouvernement fédéral n'a alloué aucun financement pour aider les Premières Nations à devenir accessibles. L'APN demande au gouvernement fédéral d'allouer davantage de ressources et de prolonger l'échéance actuelle de 2024 pour la mise en œuvre de la Loi.

## *Le groupe de travail national sur la COVID-19 de l'APN*

Le groupe de travail de l'APN sur la COVID-19 a été créé en juin 2020 par la résolution 03/20, en tant que cadre national pour veiller à ce que les réalités des Premières Nations soient prises en compte dans les discussions et les décisions fédérales et régionales sur les pandémies, et pour assumer un rôle de communication à l'échelle nationale visant à fournir des renseignements à jour sur les pandémies.

Le groupe de travail est coprésidé par les titulaires des portefeuilles de la santé et de la gestion des urgences du Comité exécutif de l'APN. Le groupe de travail a reçu un financement fédéral qui a été distribué aux bureaux régionaux de l'APN, ce qui a permis aux régions de participer aux tables provinciales/territoriales, d'assurer les communications sur l'évolution de la pandémie, d'appuyer la distribution des vaccins et la vaccination, d'administrer et de distribuer les EPI ainsi que de soutenir la gestion des urgences au niveau régional.

Consciente de la diversité des besoins régionaux et de la nécessité d'appuyer les capacités des

régions pour leur permettre de prendre des mesures et de soutenir leurs Premières Nations, l'APN a soumis trois propositions à Services aux Autochtones Canada (SAC) afin d'obtenir un financement pour aider les bureaux régionaux de l'APN.

## Réalisations en 2021-2022 :

Le groupe de travail sur la Covid-19 de l'APN a élaboré deux documents nationaux :

- Document de discussion : utiliser une approche fondée sur les droits et ancrée dans les déterminants sociaux de la santé des Premières Nations pour mettre en évidence les lacunes et déterminer des pistes de mesures à prendre pour réduire les inégalités en matière de santé.
- Document de position sur les données : la trajectoire de la COVID-19 a permis de déceler des lacunes importantes dans les systèmes de surveillance de la santé au Canada, au détriment de la santé et des droits des Premières Nations. Le document recommande des moyens de renforcer la souveraineté des Premières Nations en matière de données.

L'APN a accueilli le forum virtuel sur la Covid-19 en septembre 2021, lequel a réuni des praticiens de la santé régionaux et nationaux, des dirigeants, des experts en gestion des urgences, des jeunes et des aînés. Le forum virtuel a offert des exemples concrets de défis et de résilience, ainsi que des innovations dans les interventions communautaires.

Les efforts du groupe de travail porteront bientôt vers la phase de rétablissement après la pandémie, et permettront d'établir un bilan des leçons tirées au moyen d'une évaluation des mesures prises par l'APN pour lutter contre la pandémie. Les résultats seront diffusés aux Premières Nations afin de déterminer les mesures à prendre pour lutter contre d'éventuelles futures pandémies. Ces travaux seront axés sur le rétablissement des soins

de santé ainsi que du développement social et économique.

## Secteur du logement et de l'itinérance

Le Secteur du logement et de l'itinérance préconise l'amélioration du bien-être des communautés en mettant en œuvre des initiatives et des mandats politiques en matière de logement et d'itinérance. Le Secteur s'efforce d'obtenir une reconnaissance générale et le respect des droits et des compétences des Premières Nations en matière de logement et d'itinérance. L'équipe du Secteur du logement et de l'itinérance travaille à la réforme des politiques et des programmes et demande les investissements dont les Premières Nations ont besoin pour répondre aux priorités en matière de logement et d'itinérance et pour établir des systèmes visant à fournir des services à leurs citoyens, peu importe où ils vivent. Les initiatives en matière de logement sont tirées de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, mandatée par les Chefs en assemblée au moyen de la résolution 16-2018. La Stratégie fournit le cadre permettant aux Premières Nations d'assumer la compétence qui leur revient en matière de logement et d'infrastructures connexes. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'APN a souligné la nécessité d'effectuer des investissements importants pour amener le logement des Premières Nations à un niveau au moins égal, et dans la mesure du possible supérieur, à celui dont jouissent la plupart des Canadiens. Le Comité des Chefs sur le logement et l'infrastructure (CCLI), les Chefs et tous les partenaires des Premières Nations poursuivront leurs activités de plaidoyer non seulement pour que le gouvernement fédéral accepte pleinement le contrôle des Premières Nations sur le





logement, mais aussi pour obtenir les investissements nécessaires pour combler les lacunes en matière de logement. Les initiatives en matière d'itinérance sont axées sur le travail d'élaboration conjointe avec Infrastructure Canada par l'entremise d'un groupe de travail technique mixte visant à établir un volet de financement fondé sur les distinctions des Premières Nations dans le cadre de la stratégie Vers un chez-soi : Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Une fois lancé, ce volet de financement représentera le premier programme fédéral de financement de l'itinérance élaboré pour les Premières Nations pour répondre aux besoins et aux priorités des Premières Nations.

## Réalizations en matière de logement pour 2021-2022 :

- Réalisation d'un rapport intitulé Analyse des coûts des lacunes actuelles et des besoins futurs en matière de logement des Premières Nations avec l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFSD) afin d'appuyer la promotion des investissements dans le logement nécessaires pour combler les lacunes en la matière.
- Démonstration d'un besoin de 60 milliards de dollars pour répondre aux besoins futurs, notamment en matière de population et de migration, et 44 milliards de dollars pour répondre aux besoins actuels en matière de logement et combler les lacunes en la matière.
- Plaidoyer en faveur d'investissements plus que nécessaires dans le logement qui ont conduit à l'allocation de 2,4 milliards de dollars dans le budget fédéral de 2022 pour le logement des Premières Nations, le plus grand investissement jamais vu.
- Poursuite de la collaboration au sein du groupe de travail mixte, composé de techniciens du logement et de représentants de Services aux

Autochtones Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que d'Infrastructure Canada, en vue de l'élaboration d'approches pour la prise en charge et le contrôle du logement par les Premières Nations.

- Soutien aux efforts déployés par la Nation dénée pour assurer la prise en charge et le contrôle du logement et pour répondre aux besoins et priorités uniques de ses Premières Nations en matière de logement. La Nation dénée a mené à bien une analyse documentaire, une évaluation environnementale et d'autres initiatives visant à comprendre les motivations et les obstacles au logement des Dénés.
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations en mettant l'accent sur l'évaluation des besoins en ce qui concerne les compétences et les capacités des Premières Nations en matière de logement et sur la recherche de modèles de gouvernance en matière de logement, notamment :
  - o Réalisation d'une analyse environnementale des compétences et des capacités afin d'examiner, de documenter et d'analyser les facteurs et les conditions du portrait de l'expertise des Premières Nations en matière de logement dans les réserves à travers le Canada.
  - o Organisation d'une table ronde d'experts sur les compétences et les capacités afin de réunir les connaissances et l'expérience en ce qui a trait aux compétences et aux capacités des Premières Nations en matière de logement. Les experts représentaient toutes les régions du Canada ainsi que de grandes organisations et entités gouvernementales. Ils ont soulevé des questions, généré et partagé des idées sur les aspects administratifs et techniques des compétences en matière de logement.
- Organisation d'un 5e Forum national virtuel sur le logement des Premières Nations et d'un

salon professionnel, auxquels ont participé le défenseur fédéral du logement, le ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion et le ministre des Services aux Autochtones, et qui a accueilli 327 participants et 28 présentateurs.

- Démarches pour travailler à l'élaboration d'un mémoire au Cabinet (MC) qui permettra de transformer la politique fédérale en matière de logement des Premières Nations.

## Réalisations en matière d'itinérance pour 2021-2022

- Tenue virtuelle du premier Symposium national des Premières Nations sur l'itinérance de l'APN. Le symposium a accueilli 443 participants et présentateurs, dont des fournisseurs de services, des représentants du gouvernement et des membres des Premières Nations ayant vécu l'itinérance.
- Commande et réalisation de trois projets de recherche visant à mieux comprendre l'itinérance chez les Premières Nations et les moyens d'améliorer les systèmes de lutte contre l'itinérance, notamment : une analyse documentaire systématique, une analyse de l'environnement et une carte des systèmes des programmes et des services existants. Les rapports finaux de ces projets seront publiés sur le site Web de l'APN.
- Réalisation d'un sondage national visant à recueillir des commentaires sur l'élaboration d'un plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations. Ce sondage comprend les réponses de citoyens des Premières Nations, de dirigeants et d'employés des Premières Nations ainsi que de fournisseurs de services qui s'occupent de l'itinérance chez les Premières Nations. Le sondage a reçu plus de 140 réponses d'un large éventail de participants, y compris plusieurs réponses de membres de la communauté ayant une expérience vécue.

- Organisation de 13 séances de mobilisation régionales et d'une séance nationale pour recueillir les commentaires des dirigeants et des techniciens des Premières Nations, ainsi que d'autres participants désignés par les représentants régionaux, sur l'élaboration d'un plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations. Deux séances de mobilisation ont également été organisées pour mettre l'accent sur les répercussions des problèmes liés à l'itinérance sur les femmes, les personnes 2ELGBTQIA+ et d'autres membres de la communauté ayant des identités diverses.
- Compilation des recherches et des consultations réalisées à ce jour afin de contribuer à l'élaboration prochaine d'un plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations, conformément à la résolution 79-2019. Une ébauche de plan d'action sera présentée aux Chefs en assemblée à des fins de commentaires et d'approbation.

## Secteur des langues et de l'apprentissage

Le Secteur des langues et de l'apprentissage est responsable de l'éducation de la maternelle à la 12e année, de l'éducation postsecondaire, de l'infrastructure de l'éducation, de la revitalisation des langues et de la formation au marché du travail. Les efforts de plaidoyer comprennent la revitalisation des langues des Premières Nations par la mise en œuvre intégrale de la Loi sur les langues autochtones, la promotion d'un financement prévisible, durable et équitable de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations et du droit inhérent et issu de traités à l'éducation postsecondaire, ainsi que la défense



# Rapports des Directions



de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait au développement des ressources humaines et au marché du travail des Premières Nations.

Le Secteur des langues et de l'apprentissage bénéficie du soutien du Comité des Chefs sur l'éducation, du Comité des Chefs sur les langues et du Comité des Chefs sur le développement

des ressources humaines.

## Réalisations en 2021-2022 :

### *Éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*

Le budget de 2021 prévoit un investissement de 726 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, et de 181,8 millions de dollars par la suite pour affiner les éléments de la formule de financement provisoire de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et promouvoir le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations en concluant davantage d'ententes régionales sur l'éducation. À ce jour, 8 ententes régionales sur l'éducation ont été finalisées et plus de 70 sont en cours d'élaboration.

Le CNIE et le CCE ont travaillé à la réforme de programmes supplémentaires ciblés, guidés par la résolution 20/2021, Contrôle par les Premières Nations du financement fédéral de l'éducation. Grâce aux efforts de plaidoyer du CNIE et du CCE et à l'examen des programmes, le Programme de partenariat en éducation bénéficiera de 25 millions de dollars supplémentaires pour l'exercice 2022-2023, ce qui portera le montant total du financement disponible à 65 millions de dollars.

### *Éducation postsecondaire (EPS)*

Le Forum sur l'éducation postsecondaire de l'Assemblée des Premières Nations : Modèles

locaux, régionaux et fondés sur les traités dirigés par les Premières Nations a eu lieu les 28 et 29 septembre 2021, où environ 70 délégués se sont réunis virtuellement. Dans le cadre de ce forum, des techniciens, des coordonnateurs, des directeurs et des représentants de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations ont apporté une contribution précieuse à la création de la proposition stratégique sur l'enseignement postsecondaire.

En décembre 2021, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution 21/2021 de l'APN, *Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 fondée sur des modèles des Premières Nations*. La proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 (v12) a été élaborée conjointement par le Conseil national indien de l'éducation, le Comité des Chefs sur l'éducation, l'APN et Services aux Autochtones du Canada et cherche à obtenir l'autorisation du Cabinet pour permettre aux Premières Nations de négocier, de conclure et de mettre en œuvre leurs propres modèles d'EPS à l'échelle locale et régionale lesquels seront dirigés par les Premières Nations et fondés sur les droits inhérents et issus de traités. Ces modèles comprendront, entre autres :

- un appui aux étudiants;
- un appui aux étudiants dans la communauté;
- des établissements des Premières Nations;
- un soutien aux programmes communautaires des Premières Nations;
- administration, gouvernance et capacités de leadership.

Il est prévu que la proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 soit annexée à un mémoire au Cabinet dont la mise en œuvre est prévue au printemps 2022. Une demande de budget supplémentaire sera nécessaire.





## *Infrastructures de l'éducation*

En février 2022, les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE), élaborées conjointement, ont été annoncées. Les changements stratégiques apportés aux NSE comprennent des espaces supplémentaires pour la langue et la culture, des espaces pour les gardiens du savoir et le counseling, un espace accru pour les bibliothèques et des recommandations sur la taille des salles de classe.

First Nations Engineering Services Ltd. a été embauchée pour fournir une évaluation des besoins en capital sur 20 ans pour les écoles et les résidences d'enseignants des Premières Nations. Le rapport a déterminé que les coûts d'immobilisation globaux requis pour les écoles se chiffraient à 11,1 milliards de dollars et à 1,5 milliard de dollars pour les résidences d'enseignants sur une période de 20 ans. En outre, l'Évaluation des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des infrastructures éducatives des Premières Nations de l'APN pour 2022 a conclu que les Premières Nations ne reçoivent que de 34 % à 64 % de leurs besoins en matière de fonctionnement et d'entretien. Chaque année, les Premières Nations auront besoin de 442,5 millions de dollars supplémentaires pour le fonctionnement et l'entretien des écoles et des résidences des enseignants afin de combler les lacunes dans ce domaine.

Face à ces chiffres, la défense du budget reste une priorité absolue pour les infrastructures de l'éducation.

## *Langues des Premières Nations*

En janvier-février 2022, le Secteur des langues et de l'apprentissage a tenu des consultations avec les Premières Nations de tout le Canada en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau modèle de financement pour les langues des Premières Nations (modèle de financement).

Les consultations ont porté sur la vision, les éléments du financement, ainsi que sur la mesure et les données. Le modèle de financement vise à : 1) débloquer les fonds prévus au budget de 2019 pour les langues des Premières Nations; 2) améliorer les mécanismes de financement afin de soutenir l'objectif de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA) qui consiste à fournir un financement adéquat, durable et à long terme pour les langues autochtones. Le modèle de financement vise également à accroître la participation des Premières Nations aux processus décisionnels. Il est proposé que le modèle de financement fasse l'objet d'un examen afin de s'assurer que des améliorations continues peuvent être apportées pour garantir la pleine compétence des Premières Nations en ce qui concerne les langues traditionnelles.

# Rapports des Directions



Le Forum sur les langues des Premières Nations s'est déroulé les 2 et 3 mars 2022 afin d'informer les Premières Nations des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la LLA et de discuter des priorités pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA). Outre les discours des conférenciers, les exposés ont porté sur l'analyse des coûts, le projet de modèle de

financement, le projet de stratégie de revitalisation des langues des Premières Nations et la planification de la DILA.

En outre, la nomination du premier commissaire aux langues autochtones et de trois directeurs a été annoncée le 14 juin 2021 : Ronald E. Ignace, commissaire, et les directeurs Joan Greyeyes, Georgina Liberty et Robert Watt. Le Commissariat aux langues autochtones travaille toujours à la planification interne et le Secteur cherche à clarifier son rôle dans la mise en œuvre complète de la LLA.

## *Développement des ressources humaines*

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la main-d'œuvre et sur les activités et les fonctions des signataires de l'entente sur le marché du travail des Premières Nations. Dans l'Énoncé économique de l'automne de novembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé 144,2 millions de dollars pour le PFCEA. Il sera important de continuer à répondre aux besoins du marché du travail des Premières Nations et de surveiller les incidences de la pandémie.

L'APN continue de solliciter l'avis du CCLDR ainsi que les conseils du Groupe de travail technique (GTT) des Premières Nations sur le développement des ressources humaines et du Sous-groupe de travail technique. L'APN continuera de travailler avec le EDSC pour cerner des domaines communs de collaboration stratégique et cherchera à

s'entretenir avec le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

## **Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir :**

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Secteur des langues et de l'apprentissage se concentrera sur :

- Forum sur l'éducation, août 2022, Toronto (Ontario);
- Plan d'action des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones;
- Lacunes dans le financement des langues des Premières Nations de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- Obtention d'autorisations pour les modèles d'éducation postsecondaire des Premières Nations;
- Réforme de l'éducation inclusive;
- Rétablissement post-pandémie et inflation pour le marché du travail des Premières Nations.

## *Secteur du développement social*

Le Secteur du développement social est chargé de la promotion du contrôle et de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux programmes et aux politiques de développement social tout au long de leur cycle de vie. Le Secteur du développement social milite en faveur du contrôle par les Premières Nations, de leur compétence et de l'affectation de ressources suffisantes comme fondement d'une réforme systémique holistique, durable, inclusive et fondée sur la culture, selon les directives des Premières Nations.

Les domaines prioritaires du Secteur du développement social sont les suivants : promouvoir la vision des Premières Nations pour la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; assurer la mise en œuvre complète et adéquate de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles*

*des Premières Nations, des Inuits et des Métis;* promouvoir la vision des Premières Nations pour la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan; défendre l'autodétermination des Premières Nations en ce qui concerne l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; défendre les priorités des Premières Nations pour la réforme du Programme d'aide au revenu; faire connaître le point de vue des Premières Nations en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté.

## Réalisations en 2021-2022

### *Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations & principe de Jordan*

#### **Tribunal canadien des droits de la personne**

Le Comité consultatif national (CCN) sur la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) s'est réuni régulièrement pour fournir des conseils quant aux activités de plaidoyer de l'APN auprès du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) et à la réforme du Programme des SEFPN. Le CCN a le mandat de fournir des conseils sur la conception et la mise en œuvre des réformes du Programme des SEFPN et du principe de Jordan, conformément à la Résolution 62/2016 de l'APN, *Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan.*

En juin 2021, l'APN a défendu l'ordonnance d'indemnisation du TCDP (2019 TCDP 39) devant la Cour fédérale, aux côtés des autres parties à la plainte au TCDP. Cette ordonnance a fini par être confirmée. Le gouvernement du Canada a demandé un nouvel examen de l'ordonnance d'indemnisation, mais celui-ci a été mis de côté pendant que les parties négociaient les questions d'indemnisation et de réforme à long terme.

En novembre 2021, à la suite du plaidoyer de l'APN, le TCDP a rendu une ordonnance sur les

immobilisations (2021 TCDP 41), ordonnant au Canada de financer les coûts réels de l'achat et de la construction d'immobilisations qui appuient la prestation du Programme des SEFPN et du principe de Jordan, y compris pour les petits organismes. L'APN continue de surveiller les progrès réalisés par le Canada en ce qui concerne le financement des projets visés par cette ordonnance et de plaider en faveur d'un processus simplifié permettant aux Premières Nations d'accéder au financement.

### **Recours collectif de l'APN sur la réforme à long terme et l'indemnisation**

Après des décennies de plaidoyer auprès du TCDP et des mois de négociations intensives pour régler un recours collectif intenté par l'APN, le gouvernement du Canada, l'APN et d'autres parties ont signé, le 31 décembre 2021, deux ententes de principe (EP) sur l'indemnisation et la réforme à long terme du programme des SEFPN et du principe de Jordan. Les EP fournissent un cadre pour parvenir à une entente de règlement final visant à mettre un terme à la discrimination dans le programme des SEFPN et le principe de Jordan et à indemniser les survivants de la discrimination du Canada. L'entente de règlement comprend un total de 20 milliards de dollars pour indemniser les enfants et les fournisseurs de soins des Premières Nations victimes de discrimination de la part du gouvernement fédéral dans le cadre du programme des SEFPN et du principe de Jordan, ainsi que 19,807 milliards de dollars sur cinq ans pour réformer le programme des SEFPN et le principe de Jordan afin de mettre fin aux aspects discriminatoires de ces programmes et de veiller à ce que cette discrimination ne se reproduise pas.

Les EP décrivent également plusieurs mesures à prendre immédiatement pour mettre en œuvre des réformes essentielles visant à atténuer la discrimination dans le cadre du Programme des SEFPN et du Principe de Jordan, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er avril 2022. Ces réformes comprennent de nouveaux investissements dans la prévention à hauteur de 2 500 \$ par habitant,





la prestation de services de soins jusqu'à l'âge de 25 ans inclusivement pour les jeunes qui n'ont plus l'âge de bénéficier des services du Programme des SEFPN, le financement des représentants des Premières Nations pour soutenir les enfants et les familles participant au Programme des SEFPN, et l'évaluation des ressources nécessaires pour aider les jeunes des Premières Nations ayant des besoins élevés qui n'ont plus l'âge d'être admissible au principe de Jordan à obtenir les appuis dont ils ont besoin. En outre, Services aux Autochtones Canada (SAC) financera des travaux de recherche visant à tester un cadre de financement des SEFPN dirigé par les Premières Nations et à examiner les données relatives au principe de Jordan afin de cerner les lacunes. Suite au plaidoyer de l'APN, le TCDP a confirmé ces mesures immédiates dans une ordonnance publiée le 24 mars 2022 (2022 TCDP 8). Le CCN a créé plusieurs sous-groupes de travail pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures.

L'APN a réussi à faire en sorte que les EP comprennent l'engagement du Canada que les Premières Nations exerçant leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi) ne bénéficieront pas d'un financement moindre que si elles avaient choisi de rester dans le cadre du Programme des SEFPN réformé. Des améliorations au Programme des SEFPN seront disponibles pour les Premières Nations exerçant leur compétence sur les SEFPN, notamment des investissements dans la prévention et les appuis aux jeunes majeurs ainsi que des améliorations au financement des immobilisations conformément à l'ordonnance du TCDP à cet effet. L'APN continue de surveiller la mise en œuvre de ces engagements et de défendre l'autodétermination des Premières Nations en ce qui a trait aux SEFPN.

## *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*

En septembre 2021, le gouvernement provincial du Québec a contesté la Loi devant la Cour d'appel du Québec, avançant qu'il était inconstitutionnel que le gouvernement fédéral perturbe la compétence des provinces sur les services publics. L'APN est intervenue dans la contestation, faisant valoir que les Premières Nations ont toujours eu le droit à l'autonomie gouvernementale en vertu de la souveraineté énoncée à l'article 35 de la Constitution. Bien que la Cour d'appel du Québec ait confirmé la majeure partie de ce raisonnement dans sa décision de février 2022, elle a annulé les articles 21 et 22.3 de la Loi, qui donnent aux lois des Premières Nations la force d'une loi fédérale. Le gouvernement fédéral a fait appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Les provinces du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique seront des intervenants dans cette affaire. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont posé d'autres défis à la mise en œuvre de la Loi en refusant de prendre part aux discussions sur les accords de coordination. L'APN continue de préconiser la pleine coopération des provinces et des territoires dans la mise en œuvre de la Loi.

L'APN continue de défendre la mise en œuvre de la Loi par l'intermédiaire du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial-techniciens autochtones, lequel se penche sur des enjeux comme la création d'un registre pour les avis de mesures importantes conformément à la Loi. D'autres activités de promotion, notamment l'élaboration d'un cadre financier à long terme pour la mise en œuvre de la Loi, des règlements et des principes de financement statutaire, se poursuivent dans le cadre de discussions bilatérales régulières avec SAC.

## Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le discours du Trône de l'automne 2021 a réitéré l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en place un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), et l'APN a continué de plaider pour la participation directe des Premières Nations à ce processus. Le budget 2021 propose d'investir plus de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans dans le système autochtone d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment des investissements dans la gouvernance et la capacité, les infrastructures, la formation de la main-d'œuvre et les services de garde flexibles. L'APN a continué à défendre la détermination des Premières Nations sur ces fonds par l'intermédiaire du Groupe de travail national d'experts sur l'AGJE des Premières Nations.

Le budget de 2021 comprenait également l'engagement de déposer une loi fédérale sur l'AGJE afin de « consacrer dans la loi les principes d'un système de garde d'enfants pancanadien. » L'APN a été invitée à apporter sa contribution aux principes de cette législation; toutefois, l'APN a écrit à la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social en soulignant la nécessité d'établir un processus de mobilisation détaillé dirigé par les Premières Nations et de consulter directement les Premières Nations en raison de des répercussions directes que la législation proposée aurait sur les enfants des Premières Nations.

## Aide au revenu

Au printemps 2021, SAC s'est engagé à élaborer conjointement avec l'APN et le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) des solutions stratégiques pour réformer le programme d'aide au revenu (AR) dans les réserves, en prévision d'un renouvellement du Cabinet à l'automne 2022. Le GTTDS s'est réuni à

plusieurs reprises au cours de l'année écoulée pour fournir des conseils dans le cadre de ce processus et se prépare à présenter des recommandations stratégiques aux Chefs en assemblée à des fins de validation lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de juillet 2022. Les principaux thèmes déterminés pour la réforme par le GTTDS comprennent l'amélioration des taux, l'élargissement et le renforcement de la gestion des cas et des mesures d'aide préalable à l'emploi, les soutiens globaux et l'intégration du savoir traditionnel et de la gouvernance. En janvier 2022, l'APN a confié à INDSight Consulting la réalisation d'une étude sur les lacunes en matière de données et de services et sur le programme d'AR, conformément à la résolution 89/2019 de l'APN. Ce travail est en cours et devrait être terminé à l'automne 2022.

Le GTTDS a été établi en vertu de la résolution 28/2018 de l'APN, *Soutien à la mise sur pied d'un groupe de travail technique sur le développement social*, pour conseiller SAC sur les programmes de développement social et la réforme des services. L'APN a également été mandatée par la résolution 89/2019 de l'APN, *Poursuite de la réforme du programme d'aide au revenu des Premières Nations*, laquelle charge l'APN de préconiser la poursuite de la réforme du programme d'aide au revenu ainsi que l'accès à la gestion de cas et aux mesures d'aide préalable à l'emploi pour toutes les Premières Nations.

the Case Management and Pre-Employment Supports for all First Nations.

## Réduction de la pauvreté

La Résolution 98/2019 de l'APN, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada*, demande à l'APN d'aider le GTTDS à réaliser une étude sur les indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations. Cette étude examinera les concepts et les définitions de la



# Rapports des Directions



pauvreté des Premières Nations ainsi que les données actuelles sur la pauvreté chez les Premières Nations, et déterminera les indicateurs et les mesures clés de la pauvreté des Premières Nations. En 2021, l'APN a confié à l'Institut des finances publiques et de la démocratie le soin de diriger ces travaux avec l'APN, le GTTDS et en partenariat avec Emploi et

Développement social Canada, lesquels devraient se terminer le 31 mars 2023.

En décembre 2021, les projets de loi C-223 et S-233, *Loi visant à élaborer un cadre national pour le revenu de base viable garanti*, ont été déposés pour demander à la ministre des Finances de mener une étude visant à élaborer un cadre national pour la mise en œuvre d'un revenu de base viable garanti. L'APN continue de suivre l'évolution de ces projets de loi et d'analyser leur incidence sur les Premières Nations.

## Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

- L'APN continue de défendre les enfants et les familles des Premières Nations à la table des négociations en vue d'un accord de règlement final sur la réforme à long terme du programme des SEFPN et du principe de Jordan pour mettre fin aux pratiques et aux politiques discriminatoires du Canada, et pour la mise en œuvre complète et appropriée de la Loi.
- L'APN continuera de plaider pour que les Premières Nations soient consultées comme il se doit sur la législation fédérale relative à l'AGJE et pour que les Premières Nations contrôlent l'AGJE. L'APN fera également la promotion d'une méthode de financement de l'AGJE déterminée par les Premières Nations.
- L'APN continuera de plaider en faveur de la réforme du programme d'aide au revenu et de

l'élargissement de l'accès à la gestion de cas et aux mesures d'aide préalables à l'emploi. L'APN prévoit également d'organiser virtuellement son Forum national annuel sur l'aide au revenu à la mi-2022, lequel sera axé sur la réforme.

- L'APN continuera également à superviser les travaux de recherche essentiels menés dans les domaines de la réforme du programme des SEFPN, du principe de Jordan, de l'aide au revenu et de la réduction de la pauvreté.

## Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

La Direction des affaires sociales se concentrera sur l'atteinte de résultats en 2022-2023 dictés par les mandats conférés par les Premières Nations en assemblée, ainsi que sur les points suivants :

Défendre les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations ainsi que les lois, les politiques et les programmes liés à la santé, aux langues et à l'apprentissage, au logement et à l'itinérance et au développement social.

Chercher à mobiliser les Premières Nations pour améliorer les politiques et les programmes qui soutiennent les compétences, les priorités et les objectifs des Premières Nations en matière de santé, de langues et d'apprentissage, de logement et d'itinérance et de développement social.

Préconiser la participation à des processus, tels que des études parlementaires ou des groupes de travail conjoints au niveau des fonctionnaires, qui comprennent des activités visant à élaborer des lois, effectuer de nouveaux investissements et établir de meilleures politiques et de meilleurs programmes pour la santé, les langues et l'apprentissage, le logement et l'itinérance et le développement social des Premières Nations.

## Affaires juridiques :

L'APN a pour mandat de promouvoir le respect et la mise en œuvre des droits inhérents et ancestraux, ainsi que des titres et droits issus de traités des Premières Nations, tout en soutenant l'exercice des droits fondamentaux de la personne et des libertés civiles. Pour ce faire, le Secteur des affaires juridiques de l'APN remplit deux fonctions essentielles. Premièrement, le Secteur fournit des conseils et un soutien juridiques à tous les secteurs de l'APN afin de s'assurer que les activités des organisations sont menées conformément à la Charte de l'APN, aux politiques en vigueur et à la jurisprudence pertinente. Deuxièmement, le Secteur des affaires juridiques soutient un changement juridique plus large par le biais de l'activisme juridique et des litiges. Le militantisme juridique de l'APN s'applique surtout dans le contexte des litiges judiciaires, qui constituent généralement le dernier recours lorsqu'il s'agit d'aborder les changements politiques et stratégiques nécessaires.

### Réalizations 2021-2022 :

#### 1. Réforme de la protection de l'enfance

Le 31 décembre 2021, l'APN a conclu un règlement de 19,807 milliards de dollars avec le Canada concernant le sous financement systémique des services de protection de l'enfance. Un accord de principe a été signé pour mettre en œuvre les réformes convenues. Une série de réformes est en cours de négociation, en vertu de laquelle le Canada financera désormais les services de prévention, les services juridiques, les technologies de l'information, les grandes immobilisations, les services aux régions éloignées, les urgences et d'autres services dans tout le pays. L'accord prévoit un financement national de base pour les services qui s'appliquera à l'ensemble du Canada. Des fonds

supplémentaires seront disponibles à l'avenir pour mettre en œuvre un régime réformé du principe de Jordan, que les parties n'ont pas encore négocié.

#### 2. Interventions auprès des tribunaux

Le Secteur des affaires juridiques est impliqué dans un certain nombre d'actions en justice qui sont d'intérêt national pour les Premières Nations. Le recours en justice est un outil efficace par lequel l'APN cherche à promouvoir et à mettre en œuvre les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations. De plus, l'APN participe aux recours en justice lorsque des questions de droit sont d'intérêt public. Cette année, l'APN a réussi à faire progresser les droits des Premières Nations dans trois affaires importantes : *Restoule c. Canada* (Procureur général), le renvoi constitutionnel du Québec sur la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et *R. c. Desautel*.

Le 5 novembre 2021, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision du juge de première instance dans l'affaire *Restoule*. La Cour a confirmé que les traités Robinson sont des accords de partage des revenus et que la Couronne doit partager les richesses du territoire visé par le traité avec les Premières Nations signataires du traité. Les annuités versées en vertu du traité ont été fixées à 4 \$ depuis 1875. La Cour a statué que la Couronne est tenue d'augmenter les annuités d'une manière généreuse, conforme à l'honneur de la Couronne et répondant aux besoins des communautés anishinaabe.

Le 10 février 2022, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision sur le renvoi constitutionnel du Québec relativement à la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières





Nations, des Inuits et des Métis. La Cour a confirmé le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, notamment en ce qui concerne leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, comme l'affirme l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'APN a fait valoir que les Premières Nations sont des « nations » et qu'elles ont toujours maintenu une forme d'autonomie gouvernementale découlant de leur souveraineté originelle. La Cour a donné raison à l'APN et a jugé que l'objectif central de l'article 35 est de réaliser la réconciliation et de préserver un espace constitutionnel pour les peuples autochtones afin de leur permettre de vivre en tant que peuples, avec leurs propres identités, cultures et valeurs.

La Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *R. c. Desautel* le 23 avril 2021. La Cour a statué que les groupes autochtones situés à l'extérieur du Canada moderne jouissent des droits prévus à l'article 35 lorsqu'ils peuvent prouver qu'ils descendent d'une société préeuropéenne située dans ce qui est maintenant le Canada. Cette décision a de vastes répercussions. Des dizaines d'autres nations autochtones occupent des territoires traditionnels de part et d'autre de ce qui est maintenant la frontière internationale.

### **3. Indemnisation pour la protection de l'enfance et la discrimination fondée sur le principe de Jordan**

L'APN a été la seule partie aux procédures du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) dans l'affaire de la discrimination en matière de protection de l'enfance à demander une indemnisation à verser directement aux enfants et à leurs parents. Le TCDP a ordonné au

Canada de verser 40 000 \$ en compensation aux victimes de la discrimination du Canada. Le Canada a demandé un contrôle judiciaire de la décision d'indemnisation. Le 29 septembre 2021, la Cour fédérale du Canada a rejeté la demande de contrôle judiciaire. La Cour a noté que le Canada n'avait pas démontré que la compensation accordée par le TCDP était déraisonnable. Le Canada fait maintenant appel de cette décision. Toutefois, l'appel a été mis en suspens afin de permettre la poursuite des discussions de règlement. Le 31 décembre 2021, le Canada et l'APN ont signé une entente de principe pour régler le litige sur la compensation. Le Canada a accepté de verser 20 milliards de dollars d'indemnisation aux victimes de sa discrimination. L'APN, l'avocat du groupe Moushoom et le Canada travaillent actuellement à l'élaboration d'un accord de règlement définitif qui définira le cadre du versement des indemnités.

### **Conclusion – Aller de l'avant**

Le Secteur des affaires juridiques continuera à rechercher des changements positifs aux principes législatifs, politiques et de common law qui reflètent la réconciliation, la consécration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les droits inhérents des Premières Nations. Notre plaidoyer en matière de protection de l'enfance a permis d'obtenir de nouveaux investissements substantiels dans le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et dans le principe de Jordan. Il a également conduit à l'adoption d'une législation affirmant la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance. Le Secteur juridique de l'APN continuera d'explorer de nouvelles opportunités qui mèneront à des changements réels dans d'autres domaines.





# États financiers de l'APN

31 mars 2022

---

États financiers de  
La Fraternité des Indiens  
du Canada

31 mars 2022

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et des dépenses	3
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15
Annexe A - État des revenus et des dépenses –	
Services aux Autochtones Canada et Santé Canada	16-19
Annexe B - État des revenus et des dépenses –	
Autres organismes de financement	20-22

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de  
La Fraternité des Indiens du Canada

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

# La Fraternité des Indiens du Canada

## État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2022

		<b>2022</b>	2021
	Annexes	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Revenus</b>			
Services aux Autochtones Canada	A	<b>26 499 945</b>	23 748 077
Santé Canada	A	<b>5 171 667</b>	5 160 982
Emploi et Développement social Canada	B	<b>1 191 542</b>	1 029 929
Agence de la santé publique du Canada	B	<b>—</b>	1 010 628
Patrimoine canadien	B	<b>834 639</b>	923 789
Pêches et océans Canada	B	<b>619 528</b>	621 586
Environnement et changement climatique Canada	B	<b>271 416</b>	477 635
Parcs Canada	B	<b>460 386</b>	156 974
Agriculture et Agroalimentaire Canada	B	<b>161 786</b>	149 653
Société de gestion des déchets nucléaires	B	<b>388 419</b>	142 086
Université d'Ottawa	B	<b>96 800</b>	96 800
L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet	B	<b>33 622</b>	60 378
Ressources naturelles Canada	B	<b>30 645</b>	54 550
Condition féminine Canada	B	<b>—</b>	52 358
Transports Canada	B	<b>55 654</b>	28 175
Sécurité publique Canada	B	<b>2 364 859</b>	—
Agence d'évaluation d'impact du Canada	B	<b>67 995</b>	—
Autres organismes de financement	B	<b>953 951</b>	550 701
		<b>39 202 854</b>	<b>34 264 301</b>
<b>Dépenses</b>			
Publicité, promotion et publications		<b>275 291</b>	397 612
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>149 543</b>	160 214
Assurances		<b>41 826</b>	27 815
Divers		<b>—</b>	27 041
Mauvaise créances		<b>65 993</b>	18 974
Dépenses de bureau		<b>905 698</b>	717 499
Honoraires professionnels		<b>14 732 051</b>	8 130 512
Prestation de services régionaux		<b>3 299 758</b>	6 037 320
Loyer		<b>1 409 468</b>	1 416 669
Salaires et avantages sociaux		<b>15 504 255</b>	13 452 473
Déplacements et réunions		<b>1 145 197</b>	1 151 955
	A et B	<b>37 529 080</b>	<b>31 538 084</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>		<b>1 673 774</b>	<b>2 726 217</b>

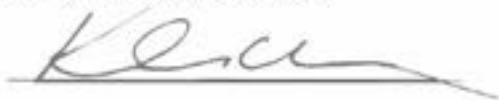
Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**La Fraternité des Indiens du Canada**  
**État de la situation financière**  
 au 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>40 687 110</b>	28 994 410
Subventions et contributions à recevoir	4	<b>6 739 988</b>	2 041 931
Autres débiteurs		<b>236 376</b>	106 481
Taxes de vente à recouvrer		<b>1 231 492</b>	555 026
Stocks		<b>—</b>	193 433
Frais payés d'avance		<b>380 122</b>	232 495
		<b>49 275 088</b>	32 123 776
Actif détenu en fiducie	3	<b>16 163</b>	16 041
Frais payés d'avance		<b>316 814</b>	353 903
Immobilisations corporelles	5	<b>241 759</b>	370 913
		<b>49 849 824</b>	32 864 633
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		<b>9 193 843</b>	4 518 449
Sommes à remettre à l'État		<b>13 615</b>	108 649
Apports reportés	6	<b>33 545 372</b>	22 814 437
Apports excédentaires	7	<b>948 657</b>	948 657
		<b>43 701 487</b>	28 390 192
Passif détenu en fiducie	3	<b>16 163</b>	16 041
		<b>43 717 650</b>	28 406 233
Éventualités et engagements	8 et 9		
<b>Actif net</b>			
Investi en immobilisations corporelles		<b>241 759</b>	370 913
Actif net affecté à l'interne		<b>5 800 000</b>	4 000 000
Fonds non affectés		<b>90 415</b>	87 487
		<b>6 132 174</b>	4 458 400
		<b>49 849 824</b>	32 864 633

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif



Chef Régionaux Kluane Adamek



Chef Régionaux Paul Prosper

**La Fraternité des Indiens du Canada**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	Investi en immobilisations corporelles \$	Actif net affecté à l'interne \$	Fonds non affectés opérations générales \$	2022 Total \$	2021 Total \$
<b>Actif net, solde au début</b>		<b>370 913</b>	<b>4 000 000</b>	<b>87 487</b>	<b>4 458 400</b>	1 732 183
Excédent des revenus sur les dépenses		—	—	<b>1 673 774</b>	<b>1 673 774</b>	2 726 217
Affectation interne	16	—	<b>1 800 000</b>	<b>(1 800 000)</b>	—	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles		<b>37 917</b>	—	<b>(37 917)</b>	—	—
Produits de cession d'immobilisations		<b>(17 528)</b>	—	<b>(17 528)</b>	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>(149 543)</b>	—	<b>149 543</b>	—	—
<b>Actif net, solde à la fin</b>		<b>241 759</b>	<b>5 800 000</b>	<b>90 415</b>	<b>6 132 174</b>	4 458 400

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



# La Fraternité des Indiens du Canada

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Notes	\$	\$
<b>Exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>1 673 774</b>	2 726 217
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>149 543</b>	160 214
	<b>1 823 317</b>	2 886 431
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	10 <b>9 889 772</b>	13 013 877
	<b>11 713 089</b>	15 900 308
<b>Investissement</b>		
Diminution du dû au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	—	67 760
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>(37 917)</b>	(23 580)
Produits de cession d'immobilisations	<b>17 528</b>	—
	<b>(20 389)</b>	44 180
Augmentation nette de l'encaisse	<b>11 692 700</b>	15 944 488
Encaisse au début	<b>28 994 410</b>	13 049 922
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>40 687 110</b>	28 994 410

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

### 1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Base de présentation d'une entité contrôlée*

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 11.

#### *Constatation des revenus*

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

#### *Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés*

Le 1er avril 2021, la corporation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

*Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)*

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement.

La corporation a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la corporation, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la corporation ou sur les informations à fournir.

### *Instruments financiers*

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la corporation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

#### Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### *Instruments financiers (suite)*

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

### *Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la corporation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

### *Apports excédentaires*

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

### *Ventilation des dépenses*

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer et l'allocation des dépenses sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

**3. Fonds détenus en fiducie**

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 16 163 \$ (16 041 \$ en 2021) pour les enfants de Kelly Morrissette. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

**4. Subventions et contributions à recevoir**

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	\$
Services aux Autochtones Canada (SAC)	<b>4 175 512</b>	456 214
Pêches et océans Canada	<b>638 128</b>	762 899
Agriculture et Agroalimentaire Canada	<b>489 157</b>	149 653
Agence de la santé publique du Canada	<b>245 794</b>	53 968
Environnement et changement climatique Canada	<b>225 000</b>	4 300
Condition féminine Canada	—	334 990
Ressources naturelles Canada	<b>199 950</b>	154 550
La Société de gestion des déchets nucléaires	<b>224 391</b>	—
Emploi et Développement social Canada	<b>168 935</b>	28 557
Transports Canada	<b>131 000</b>	—
Parcs Canada	<b>124 000</b>	—
Patrimoine canadien	<b>118 121</b>	—
Université d'Ottawa	—	96 800
	<b>6 739 988</b>	2 041 931

**5. Immobilisations corporelles**

	<b>2022</b>			2021
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	<b>236 769</b>	<b>214 469</b>	<b>22 300</b>	73 011
Matériel de bureau	<b>376 134</b>	<b>354 358</b>	<b>21 776</b>	85 738
Améliorations locatives	<b>453 847</b>	<b>256 164</b>	<b>197 683</b>	212 164
	<b>1 066 750</b>	<b>824 991</b>	<b>241 759</b>	370 913

## La Fraternité des Indiens du Canada

### Notes complémentaires

31 mars 2022

#### 6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	22 814 437	8 560 383
Revenus reçus au cours de l'exercice	49 933 789	48 518 355
Revenus constatés au cours de l'exercice	<b>(39 202 854)</b>	<b>(34 264 301)</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>33 545 372</b>	22 814 437

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	26 904 491	17 140 574
Emploi et Développement social Canada	3 502 387	2 503 868
Patrimoine canadien	711 416	1 427 934
Agence de la santé publique du Canada	563 960	—
Société de gestion des déchets nucléaires	327 473	305 879
Environnement et Changement climatique Canada	233 552	124 968
Fondation Gordon et Flora Hewlett, La	220 594	—
Agence d'évaluation d'impact du Canada	205 793	—
Condition féminine Canada	195 142	195 142
Fondation Gordon et Betty Moore	176 288	—
Anciens Combattants Canada	150 000	—
Femmes et Égalité des genres Canada	114 167	—
Ressources naturelles Canada	69 305	—
Transports Canada	75 346	—
Parcs Canada	70 240	43 026
Pêches et Océans Canada	18 600	—
Santé Canada	6 618	—
L'Authorité canadienne pour les enregistrements internet	—	33 607
Sécurité publique Canada	—	1 039 439
	<b>33 545 372</b>	22 814 437

#### 7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	841 773	841 773
Sécurité publique Canada	106 884	106 884
	<b>948 657</b>	948 657

**8. Éventualités**

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

**9. Engagements**

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2025 dont les versements minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	1 406 846
2024	308 788
2025	67 660
	<u>1 783 294</u>

**10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation**

	2022 \$	2021 \$
Subventions et contributions à recevoir	<b>(4 698 057)</b>	1 683 779
Autres débiteurs	<b>( 129 895)</b>	320 789
Taxes de vente à recouvrer	<b>( 676 466)</b>	255 686
Stocks	<b>193 433</b>	(22 127)
Frais payés d'avance	<b>( 110 538)</b>	9 758
Créditeurs et charges à payer	<b>4 675 394</b>	(3 461 227)
Sommes à remettre à l'État	<b>( 94 034)</b>	(100 506)
Apports reportés	<b>10 730 935</b>	14 254 054
Apports excédentaires	—	73 671
	<b><u>9 890 772</u></b>	<u>13 013 877</u>

# La Fraternité des Indiens du Canada

## Notes complémentaires

31 mars 2022

### 11. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabetisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

#### État de la situation financière résumé

	2022	2021
	\$	\$
Actif	<b>250 153 889</b>	238 627 624
Passif	<b>1 695 654</b>	1 334 649
Actif net	<b>248 458 235</b>	237 292 975
	<b>250 153 889</b>	238 627 624

#### État des revenus et des dépenses résumé

	2022	2021
	\$	\$
Revenu	<b>24 790 161</b>	54 691 213
Dépenses	<b>13 624 901</b>	10 722 522
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>11 165 260</b>	43 968 691

#### État des flux de trésorerie résumé

	2022	2021
	\$	\$
Activités d'exploitation	<b>98 579</b>	17 290 040
Activités d'investissement	<b>( 299 401)</b>	(18 264 566)
Diminution nette de l'encaisse	<b>( 200 822)</b>	( 974 526)
Encaisse au début	<b>928 582</b>	1 903 108
Encaisse, solde à la fin	<b>727 760</b>	928 582

Au 31 mars 2022, le solde dû du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'établissait à une 31 870 \$ (valeur nulle en 2021).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, la corporation a reçu 17 464 \$ de revenus du Fonds en fiducie (50 492 \$ en 2021) pour les services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds de fiducie ainsi que 65 624 \$ pour la location d'espace de bureau (63 605 \$ en 2021). Le Fonds de fiducie a conclu un nouveau contrat de location avec la corporation pour des locaux de bureaux partagés à Akwesasne jusqu'en 2024. Le coût annuel total de l'espace locatif est 11 212 \$.

Les transactions avec le Fonds en fiducie ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.



## **12. Rémunération des dirigeants**

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

## **13. Régime de retraite**

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 851 571 \$ (817 423 \$ en 2021).

## **14. Facilité de crédit**

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1%, renouvelable annuellement. La facilité de crédit est garantie par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul (nul en 2021).

## **15. Instruments financiers**

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la corporation fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La corporation n'est pas exposée aux risques de marché.

### *Risque de crédit*

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée à l'état de la situation financière.

## **16. Gestion du capital**

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

**16. Gestion du capital (suite)**

*Actif net affecté à l'interne*

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectée à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation, ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un montant de 1 800 000 \$ faisait l'objet de restrictions internes (2 800 000 \$ en 2021) aux fins des objectifs mentionnée ci-dessus.

**La Fraternité des Indiens du Canada**  
**Annexes - État des revenus et des dépenses**  
 Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada**

	Capacité organisationnelle de base \$	Financement de base \$	Financement supplémentaire de la BOC 20 % \$	Ajouts aux réserves/rev enclenches particuliers \$	Comité de pilotage des risques Assurance Inondation Habitatation FN \$	Phase 3 de IFCS/ Réforme du programme des SEFPN \$	Comité de pilotage des risques Assurance Inondation Habitatation FN \$	Eau potable pour les Premières Nations Phase 3 \$
<b>Revenus</b>								
Apports/subventions	5 545 726	3 500 000	1 109 145	390 152	2 278	246 715	132 602	285 365
Apports/subventions - années précédentes	-	-	-	-	-	2 000 181	140 000	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de salon	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>5 545 726</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 109 145</b>	<b>390 152</b>	<b>2 278</b>	<b>2 246 896</b>	<b>272 602</b>	<b>285 365</b>
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	98 258	-	2 148	1 493	-	648	-	-
Ventilation des dépenses administratives	2 751	-	-	-	-	204 263	35 557	-
Amortissement des immobilisations corporelles	8 850	-	-	386	-	240	-	-
Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauvaise créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	12 240	-	2 312	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	214 816	5 990	54 252	16 859	-	7 305	464	2 603
Honoraires professionnels	297 760	-	215 151	46 363	-	1 906 110	236 581	281 470
Prestation de services régionaux	-	3 340 820	28 688	-	-	-	-	-
Loyer	348 081	-	-	12 933	-	7 903	-	-
Salaires et avantages sociaux	4 234 611	143 449	136 418	311 067	2 278	81 795	-	-
Déplacements et réunions	328 359	9 741	670 176	1 051	-	38 632	-	1 292
	<b>5 545 726</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 109 145</b>	<b>390 152</b>	<b>2 278</b>	<b>2 246 896</b>	<b>272 602</b>	<b>285 365</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**La Fraternité des Indiens du Canada**

**Annexes - État des revenus et des dépenses**

Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)**

	F. et E. logement et projets d'infrastructures	Projet national de compétences et de capacités des SERPN	Projet L'analyse des besoins de l'agence des SERPN	l'implémentation sur le PAN pour mettre fin à la violence	Capacité de l'APN à participer au cadre pancanadien sur la croissance propre et les chan- gements climatiques	Mise en œuvre du PE entre l'APN et le Canada sur les priorités communales	Plan d'action national de la DNUDPA, année 1	Bureau du commissaire aux traités
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>								
Appports/subventions	1 187 886	112 821	1 562 603	228 023	1 274 707	3 000 000	730 561	151 414
Appports/subventions - années précédentes	2 563 457	—	483 538	520 376	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	3 751 343	112 821	2 046 141	748 399	1 274 707	3 000 000	730 561	151 414
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	14 480	—	42 611	1 319	33	30 045	2 833	—
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	80	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	201	—	—
Assurances	2 918	—	2 902	431	2 305	6 911	1 066	—
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	2 500	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	76 473	11,583	87 481	9 088	22 153	125 968	14 276	1 414
Honoraires professionnels	2 569 601	101,238	751 077	503 338	886 397	603 889	252 650	150 000
Prestation de services régionaux	—	—	(3 000)	—	—	—	—	—
Loyer	95 969	—	85 583	14 255	42 197	266 467	35 368	—
Salaires et avantages sociaux	971 655	—	1 062 585	203 918	280 501	1 887 830	423 881	—
Déplacements et réunions	17 747	—	16 902	16 050	41 041	78 689	487	—
	3 751 343	112 821	2 046 141	748 399	1 274 707	3 000 000	730 561	151 414
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada  
Annexes - État des revenus et des dépenses  
Exercice terminé le 31 mars 2022

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Development économique	Nouvelle relation financière	Revendications globales	Plan de travail de développement social	Mise en œuvre complète et appropriée du rencontre nationale sur les SEFPN	Financement pour organiser une rencontre nationale sur les SEFPN	Projet de loi C-92 Loi concernant les enfants et les jeunes des PN, Métis et Inuits	Projet d'analyse des besoins de l'agence des SEFPN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>								
Apports/subventions	—	—	—	—	—	—	—	—
Apports/subventions - années précédentes	127 154	52 549	144 315	482 105	186 848	21 775	232 722	18 512
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	127 154	52 549	144 315	482 105	186 848	21 775	232 722	18 512
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	2 063	491	3 159	5 323	—	—	648	—
Ventilation des dépenses administratives	—	3 941	—	55 023	822	—	10 825	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	135	762	2 033	—	—	240	—
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 922	1 372	19 394	20 903	5 734	5 000	8 471	18 512
Honoraires professionnels	—	—	6 935	62 612	—	1 750	—	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	4 577	21 532	60 448	—	—	7 903	—
Salaires et avantages sociaux	122 924	42 033	77 313	275 168	179 079	—	205 099	—
Déplacements et réunions	245	—	15 220	595	1 213	15 025	(464)	—
	127 154	52 549	144 315	482 105	186 848	21 775	232 722	18 512
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	—	—	—	—	—	—	—	—

**La Fraternité des Indiens du Canada**

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)**

	PN reprise économique	Projet des services d'urgence - APN	Rapport sur la résilience autochtone	Financement du bloc Santé	Santé - Prestations supplémentaires en santé	PSS RQPI Santé	Santé - Assistance pour l'indemnisation	Projet de services d'urgence	Total 2022	Total 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>										
Appports/subventions	—	—	—	4 442 080	101 377	16 276	406 242	205 692	24 631 665	25 258 989
Appports/subventions - années précédentes	59 925	1 547	4 943	—	—	—	—	—	7 039 947	3 650 070
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>59 925</b>	<b>1 547</b>	<b>4 943</b>	<b>4 442 080</b>	<b>101 377</b>	<b>16 276</b>	<b>406 242</b>	<b>205 692</b>	<b>31 671 612</b>	<b>28 909 059</b>
<b>Dépenses</b>										
Publicité, promotion et publications	132	81	—	15 865	842	45	2 135	919	225 571	305 030
Ventilation des dépenses administratives	—	186	—	283 449	9 216	909	33 364	4 377	642 012	1 220 051
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	8 652	—	—	—	—	11 604	10 442
Assurances	31	—	—	3 665	319	—	799	337	34 330	20 705
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	17 052	—
Dépenses de bureau	1 856	779	—	73 791	1 645	78	4 750	2 534	798 954	879 819
Honoraires professionnels	—	—	5 050	2 892 726	—	14 944	—	—	11 804 154	6 736 445
Prestation de services régionaux	—	—	—	(50 000)	—	—	—	—	3 316 508	6 063 793
Loyer	5 083	—	—	121 380	10 352	—	26 548	11 052	1 177 631	1 174 090
Salaires et avantages sociaux	52 823	—	—	1 079 800	79 003	—	338 646	186 473	12 378 349	11 356 519
Déplacements et réunions	—	501	(107)	12 752	—	300	—	—	1 265 447	1 143 493
	<b>59 925</b>	<b>1 547</b>	<b>4 943</b>	<b>4 442 080</b>	<b>101 377</b>	<b>16 276</b>	<b>406 242</b>	<b>205 692</b>	<b>31 671 612</b>	<b>26 793 656</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(1 328)</b>

**La Fraternité des Indiens du Canada**

**Annexes - État des revenus et des dépenses**

Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe B - Autres organismes de financement**

	Agriculture Agronomique et Canada - Stratégie de l'agriculture des PN	Agence canadienne d'enregistrement Internet	Canada - PAGRAO (Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques)	Développement social Canada - code du travail et équité salariale et réduction de la pauvreté	Développement social Canada - Information sur le marché du travail	Développement social Canada - Gouvernement des PN, citoyens et législation sur l'accessibilité	Emploi et Développement social Canada - sans-abrisme	Développement social Canada - Gouvernement des PN, citoyens et législation sur l'accessibilité
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>								
Apports/subventions	339 504	—	619 528	224 426	—	—	—	—
Apports/subventions - années précédentes	—	33 622	—	—	78 851	187 171	513 044	188 050
Divers	48,915	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>388 419</b>	<b>33 622</b>	<b>619 528</b>	<b>224 426</b>	<b>78 851</b>	<b>187 171</b>	<b>513 044</b>	<b>188 050</b>
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	—	—	5 138	108	913	1 134	976	268
Ventilation des dépenses administratives	33 950	6 477	29 402	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles:	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	190	1 687	25	—	287	338	78
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	1 297	21 926	3 124	52	16 146	26 599	14 569
Honoraires professionnels	—	—	—	128 143	77 886	29 270	238 515	57 020
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	8 850	—	36 567	902	—	9 503	11 325	9 516
Salaires et avantages sociaux	345 619	25 658	526 838	92 124	—	129 706	201 370	106 118
Déplacements et réunions	—	—	(2 030)	—	—	1 125	33 921	564
	<b>388 419</b>	<b>33 622</b>	<b>619 528</b>	<b>224 426</b>	<b>78 851</b>	<b>187 171</b>	<b>513 044</b>	<b>188 133</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(83)</b>

**La Fraternité des Indiens du Canada**  
**Annexes - État des revenus et des dépenses**  
 Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe B - Autres organismes de financement (suite)**

	Environnement et changement climatique Canada - transformer la conservation des espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada - Édifier des relations en travaillant ensemble - séance parallèle au rassemblement national	Environnement et changement climatique Canada - Site d'Inremet de la JAAC	Environnement et Changement climatique Canada - Participation au comité directeur national	Environnement et Changement climatique Canada - travail de l'ADN sur les maladies chroniques	Patrimoine canadien	Agence d'évaluation d'impact du Canada - Politique et orientation	Ressources naturelles Canada - Stratégie de participation des Autochtones
<b>Revenus</b>								
Apports/subventions	120 804	23 443	12 171	—	—	—	67 995	30 645
Apports/subventions - années précédentes	45 597	—	—	38 560	30 841	834 639	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>166 401</b>	<b>23 443</b>	<b>12 171</b>	<b>38 560</b>	<b>30 841</b>	<b>834 639</b>	<b>67 995</b>	<b>30 645</b>
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	261	22	26	107	80	18 975	154	65
Ventilation des dépenses administratives	14 604	—	—	—	2 854	107 445	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	76	16	8	31	23	1 427	44	15
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	2 908	93	37	148	653	64 486	213	1 001
Dépenses de bureau	79 993	—	—	—	—	208 994	—	—
Honoraires professionnels	—	—	—	—	—	47 275	—	—
Prestation de services régionaux	2 537	2 158	257	1 034	777	47 275	1 491	541
Loyer	75 541	21 154	11 843	37 240	26 763	374 988	66 093	28 535
Salaires et avantages sociaux	(9 519)	—	—	—	(309)	11 049	—	488
Déplacements et réunions	166 401	23 443	12 171	38 560	30 841	834 639	67 995	30 645
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>



**La Fraternité des Indiens du Canada**  
**Annexes - État des revenus et des dépenses**  
 Exercice terminé le 31 mars 2022

**Annexe B - Autres organismes de financement (suite)**

	Ressources naturelles Canada - Stratégie de participation des Autochtones	Parcs Canada	Securite publique canada - programme des services de police des premières nations et des inuits	Transport Canada	Université d'Ottawa Nations sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement	Autres	Total 2022	Total 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>								
Apports/subventions	154 507	118 760	664 726	55 654	96 800	—	2 528 963	4 398 052
Apports/subventions - années précédentes	305 879	43 026	1 700 133	—	—	—	3 999 413	481 489
Divers	—	—	—	—	—	914,911	914,911	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	27,790	76,705	386 306
Frais de salon	—	—	—	—	—	11,250	11,250	—
	460 386	161 786	2 364 859	55 654	96 800	953 951	7 531 242	5 265 847
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	792	3 273	2 796	—	4 440	10 192	49 720	92 582
Ventilation des dépenses administratives	48 206	14 799	110 423	7 259	8 800	(1026 231)	(642 012)	(1 220 051)
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	137 939	137 939	149 772
Assurances	263	74	897	—	87	1 930	7 496	7 110
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	27 041
Divers	—	—	—	—	—	48 941	48 941	18 974
Dépenses de bureau	11 143	8 470	24 556	—	4 561	(95 238)	106 744	(162 320)
Honoraires professionnels	80 005	6 436	1 826 114	48 395	2 000	145 126	2 927 897	1 394 067
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	(16 750)	(16 750)	(26 473)
Loyer	8 584	32 119	29 779	—	5 452	23 170	231 837	242 579
Salaires et avantages sociaux	310 905	94 566	363 446	—	71 460	215 939	3 125 906	2 095 954
Déplacements et réunions	488	2 049	7 628	—	—	(165 704)	(120 250)	8 462
	460 386	161 786	2 365 639	55 654	96 800	(720 686)	5 857 468	2 627 697
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	—	—	(780)	—	—	1,674,637	1,673,774	2 638 150



55, rue Metcalfe  
bureau 1600, Ottawa  
Ontario K1P 6L5  
Tél. : 613.241.6789  
Télééc. : 613.241.5808